

OPTIONS



Spécial 51^e congrès de la Cgt

Philippe Martinez a été élu secrétaire général de la Cgt à l'issue du 51^e congrès qui s'est tenu à Marseille du 18 au 22 avril.

NOTRE EXPERTISE ACCOMPAGNE VOS NÉGOCIATIONS

60*
C'EST LE NOMBRE D'ANNÉES
D'EXPERTISE D'HUMANIS DANS
L'ACCOMPAGNEMENT
DES NÉGOCIATEURS

**Qui a dit que vous étiez seul à vous engager
pour la protection sociale des salariés ?**

Les experts **Humanis** sont à vos côtés et vous conseillent dans la négociation et la mise en place d'accords d'entreprise et de branche en santé, prévoyance et épargne salariale. Acteur majeur de la négociation paritaire collective depuis 60 ans, le Groupe **Humanis** partage les mêmes valeurs et objectifs que vous : l'humain au cœur de la négociation pour le bien-être des salariés.

Contactez votre interlocuteur : **Catherine Jousse**
catherine.jousse@humanis.com

humanis.com

spécial 51^e congrès

La Cgt en travaux



PHOTO SOCIALE

● RAPPORT D'OUVERTURE Une Cgt bien présente !	p. 12
● RAPPORT D'ACTIVITÉ Les termes d'un nouvel élan	p. 18
● EUROPE L'adresse de la Ces au congrès	p. 20
● INTERNATIONAL L'adresse de la Csi au congrès	p. 21
● DÉMARCHE SYNDICALE Ecouter, entendre et construire	p. 22
● STRATÉGIE Construire les luttes : comment et pour quel objectif ?	p. 25
● TÉMOIGNAGES Libertés syndicales pour le progrès social	p. 28
● MODIFICATION STATUTAIRE Concernant les pays d'outre-mer	p. 28
● MODIFICATION STATUTAIRE Concernant les retraités	p. 29
● RASSEMBLEMENT Elargir encore le «tous ensemble»	p. 30
● SOLIDARITÉ Ripostes globales sur le terrain...	p. 33
● McDONALD'S Des «fifteen dollars» aux 300 millions d'euros !	p. 35
● CONSTRUCTION La démocratie dans la Cgt : pour toutes et tous	p. 36
● Election des directions : résultats	p. 38

6 à propos Au fil de l'actualité

mouvement

7 Jeunes

Toujours mobilisés...

8 General Electric

Mobilisation européenne pour l'emploi

Télécoms

Un mariage raté

9 Secret des affaires

Un nouveau droit à l'opacité

Unédic

Le patronat joue la montre

Pôle emploi

Fraude : deux poids, deux mesures

10 Euro-Chantiers

Stop le risque

droits

39 Désignation du délégué syndical

Des règles à connaître

40 Fonction publique

Exclusion temporaire et mandat syndical

hors champs

ENCARTS CENTRAUX

- Options Mines-Energie (16 pages)

42 Quimper Exposition

L'univers surréel de Nicolas de Crécy

43 Lyon 500 ans d'histoire du visage sous toutes ses faces



44 Exposition

Jean-Baptiste Huet était un peintre très nature

platines

47 Yehudi Menuhin Le violon du siècle est centenaire

bouteilles

47 Alsace Klevener-de-heiligenstein

lire

48 Les polars PRIX DU POLAR Les premiers primés de 2016

49 Les romans SPECTACLE Reines, de la cour à l'écran

grilles

50 Echecs et mots croisés

**MENSUEL
DE L'UGICT-CGT**

263, rue de Paris
Case 431,
93 516 Montreuil Cedex
Tél. : 01 55 82 83 60
Fax: 01 55 82 83 33
Courriel:
<options@ugict.cgt.fr>

**DIRECTRICE
DE LA PUBLICATION**

Marie-José Kotlicki

RÉDACTEUR EN CHEF
Pierre Tartakowsky

RÉDACTRICE GRAPHISTE
Anne Dambrin

RÉDACTEUR RÉVISEUR
Vincent Richard

RÉDACTION

Valérie Géraud
Martine Hassoun
Christine Labbe
Gilbert Martin
Louis Sallay

ADMINISTRATRICE
Sylvie Durand

PUBLICITÉ
Sylvie Durand
Tél. : 01 55 82 83 32

PHOTOGRAVURE
Anne Dambrin

IMPRESSION
Siep – Rue des Peupliers
77590 Bois-le-Roi

CONCEPTION GRAPHIQUE
Ligne neuf

Commission paritaire:
0112 S 08090
du 18/01/2007
ISSN: 1154 – 5658

Dépôt légal:
2^e trimestre 2016



éditorial

Gagner en

L'enjeu de la construction d'un mouvement social victorieux, au cœur des interventions des congressistes, a donné le ton du 51^e congrès confédéral.

Comment rythmer les temps forts interprofessionnels, articuler les luttes locales, professionnelles et le mouvement social, décider de la forme de lutte la plus efficace pour rassembler le plus grand nombre, en n'excluant aucune possibilité, y compris la construction de grèves reconductibles.

Des luttes tenaces et victorieuses, comme celle de Fralib, ont démontré que l'on pouvait mettre à bas les diktats de multinationales comme Unilever. Le contraste est fort avec les gouvernements qui abdiquent et jouent aux impuissants en négociant dans l'ombre un nouvel accord commercial soumettant l'Europe aux multinationales américaines. Le congrès a ainsi pu mesurer concrètement le pouvoir de chaque lutte et la nécessité de développer à l'échelle internationale une Ces et une Csi offensives et vigilantes à l'intérêt des travailleurs. Ces orientations rejoignent la bataille que mène l'Ugict avec d'autres organisations, dont le Dgb, contre la mise en place de la directive européenne sur le secret des affaires, après l'affaire des Panama Papers et en plein procès LuxLeaks. Les délégués au congrès ont clairement témoigné d'une volonté d'en découdre et de mener des luttes gagnantes face à la finance mondialisée.

Nous sommes face à trois défis majeurs:

– Amplifier notre démarche revendicative. Si la mobilisation sur le retrait du projet de loi travail est importante, elle recoupe des inégalités selon les secteurs professionnels et requiert d'impulser partout des assemblées générales de salariés, d'organiser des diffusions massives sur les lieux où la Cgt n'est pas implantée, confortant ainsi la victoire à portée de main. Obtenir le retrait de la loi El Khomri permettrait d'ouvrir des perspectives pour ne pas en rester au statu quo et changer la donne du vécu au travail, en poussant à l'émergence de nouveaux droits. Ainsi la question du temps de travail a été portée par de nombreux intervenants. Elle constitue non seulement un enjeu de santé publique majeur mais aussi une nécessité sociale et économique permettant à toutes et tous de mieux travailler. En pleine révolution numérique, cette attente fait écho au droit à la déconnexion impliquant une transformation de l'organisation du travail et le suivi de la charge de travail, la promotion du travail en équipe, une mise à plat des emplois et des plages de trêve de mails négociées sur les lieux de travail. Les forfaits-jours, concernant 56% des cadres, sont de plus en plus combattus. Effaçant tout décompte horaire, ils sont contre-productifs et placent souvent les entreprises dans l'illégalité en ce qui concerne le respect de la santé des travailleurs.

– Conquérir de nouveaux droits répondant aux exigences démocratiques. L'appétence à s'exprimer et à cultiver son esprit critique sont des éléments essentiels de la démocratie. Cette volonté conforte la revendication portée par l'Ugict d'un droit de refus et d'alternative face à l'épée de Damoclès du devoir de loyauté qu'imposent les directions patronales à l'ensemble des Ict. La pétition citoyenne ou la création de Nuit debout, dans la dynamique

semble

d'un mouvement social, illustrent les exigences d'une nouvelle façon de gouverner, d'animer, de diriger, de rechercher les formes pour que chacun s'exprime.

Les mouvements d'humeur spontanés à l'encontre d'invités comme le PS ou la Cfdt, au-delà du politiquement incorrect, démontrent surtout l'impératif besoin de cesser de gouverner en politique ou de diriger syndicalement à partir d'une conception centralisée et autiste en rupture avec le vécu et les aspirations des syndiqués et salariés, et ce dans leur diversité. Imposer d'en haut, à partir d'une logique d'appareil surfant sur la légitimité d'une élection, sera de fait voué à l'échec quelles que soient les manœuvres politiciennes en vigueur. C'est pourquoi la bataille pour le retrait du projet El Khomri s'enracine dans des exigences à la fois sociales et citoyennes. C'est pourquoi, au-delà des décisions confédérales, des militants, des syndicats Cfdt se retrouvent aux côtés des manifestants. Il n'existe pas de loi d'airain qui puisse à terme fonctionner contre la démocratie. Ce constat doit nous aider à faire vivre et renforcer une conception du syndicalisme qui prône la défense des intérêts du salariat dans toutes ses composantes, qui renoue avec le progrès social et économique en plaçant les syndiqués, forces de propositions, et les salariés, au cœur des décisions qui les concernent. L'exercice n'est pas si simple quand il faut former, informer les syndiqués, être représentatif du salariat et pratiquer des consultations de masse des salariés, ceux-ci décidant en dernier ressort sur la base des propositions des syndiqués de leurs revendications comme des formes d'actions. Le 51^e congrès en a débattu et réaffirme cette démarche syndicale.

– **Franchir un cap dans la syndicalisation de masse du salariat**, tel qu'il est, pour développer une démarche syndicale de rassemblement avec tous ceux qui portent des revendications des salariés. La carte syndicale permanente est un nouvel outil décidé. Le document d'orientation conforte la nécessité d'organiser partout l'activité spécifique aux Ict et d'avoir des candidats dans tous les collèges cadres. La syndicalisation des autoentrepreneurs et des travailleurs autonomes du numérique est aussi pointée comme un enjeu important. Plusieurs délégués au congrès ont souligné sur la base de leur expérience l'intérêt et la pertinence de s'organiser Ugict.

Que ce soit sur la résolution comme sur la syndicalisation ou selon les thèmes revendicatifs abordés, l'Ugict-Cgt est en phase avec cette démarche syndicale visant le rassemblement du salariat et bénéficie, aujourd'hui, avec le document d'orientation adopté, de nouveaux outils et points d'appui pour un déploiement significatif de la Cgt chez les Ict.



DR

Marie-José Kotlicki
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE L'UGICT-CGT
DIRECTRICE D'OPTIONS

à propos

Le maire, le caca et son fichier

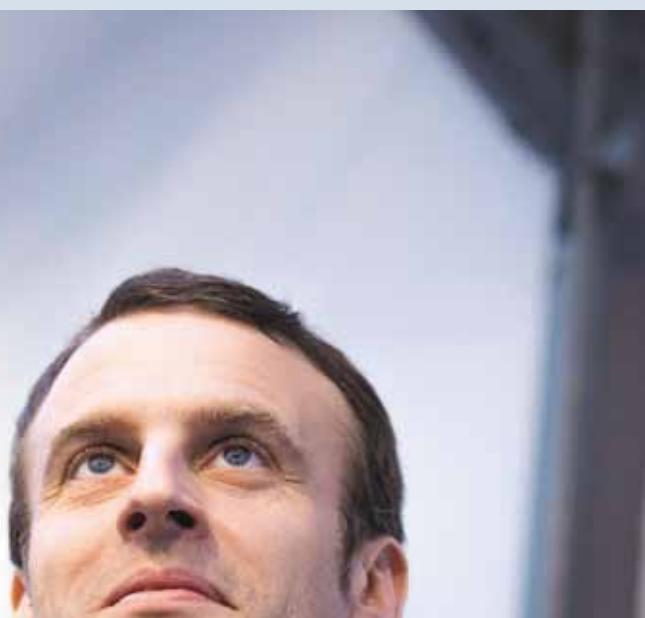
Le déchet en dit long sur qui le produit. Les choix faits pour l'affronter, le gérer et recycler ses propres déjections, plus ou moins honteuses, plus ou moins sales, dérangeantes ou assumées, en disent plus long encore. Ils nous renseignent sur les valeurs, les priorités, les modes à vivre mis en œuvre et ce en bien des domaines. A preuve, le maire de Béziers et son obsessionnel lave plus blanc. Après s'en être pris aux jeunes qui traînent, au linge qui pend et aux délinquants qui courrent, le maire de Béziers vient de désigner une nouvelle cible à la vindicte publique : la déjection canine. Bien joué : personne n'aime marcher dedans, on n'apprécie que modérément sa vision et moins encore son odeur. Et Béziers, comme beaucoup de villes, a son lot de chiens, avec ou sans collier, de propriétaires plus ou moins bien dressés et un cubage de crottes sans conteste trop élevé. Comment s'en débarrasser, toute la question est là. Certains choisissent la pédagogie, à coups de campagnes de pub et de distribution de petits sacs plastiques ; Robert Ménard, lui, a opté pour une stratégie toute vespasiennne, du nom de l'empereur qui en décréta payant l'usage en arguant que l'argent n'avait pas d'odeur. Mais il a amélioré le schéma en l'enrichissant de ses valeurs identitaires. Désormais, les chiens de sa commune seront fichés, via des prélevements Adn. On mesure immédiatement les possibilités ouvertes à la police des canidés, appelons-la Becr (brigade des empêcheurs de crotter en rond). Le déchet, encore fumant et sitôt repéré, est empaqueté, embarqué, expédié aux « gars du labo », comme dans les séries télé. Là, miracle combiné de l'analyse scientifique et du fichage policier, on glissera de l'identité du chien à celle de son pro-



priétaire, lequel recevra une sévère réprimande, assortie d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 euros. Quant aux propriétaires contrevenants, autrement dit démunis des papiers du quadrupède potentiellement producteur d'embarras, soit qu'ils aient refusé d'y souscrire, soit qu'ils les aient oubliés, l'amende sera de 38 euros. Gageons que les récidivistes feront prochainement l'objet d'un arrêté municipal de rééducation payante. En attendant, constatons que ceux qui fichent la merde sont souvent et logiquement les plus sinistres des emmerdeurs.

Le ministre, l'obligé et le buzz des ego

Emmanuel Macron n'est évidemment pas une crotte, que ce soit au sens propre ou au sens figuré. Il n'y a pas de débat sur ce point. En revanche, la question de savoir s'il est, ou non, « l'obligé » du président de la République se pose. Obligé est en l'occurrence un mot de code pour signifier « produit » et, là, deux thèses s'affrontent. Pas – encore – violemment mais cela ne saurait tarder car le pays va vers une présidentielle et la catastrophe, celle-ci étant supposée éviter celle-là grâce à un... Moi sur l'identité duquel il y a conflit. Ce sera moi ne dit pas l'un, pourquoi pas moi, ne répond pas l'autre. Ce dit dans le non-dit, accord dans le désaccord vise à déterminer quel Moi sera le Moi gagnant et, pour cela, lequel prévaut sur l'autre. Pour les partisans du « obligé », le Moi de l'un existe moins par lui-même que par ce qui l'a produit, justement, à savoir l'appel de l'autre Moi.



CHRISTOPHE MORIN / MAXPPP

A quoi les partisans du «non obligé» avancent pêle-mêle que leur Moi est libre de sa personne, talentueux de naissance, gendre idéal par destination et que son non-engagement partisan –ni gauche ni droite bien que de gauche– l'exonère de toute reconnaissance envers quelque autre Moi que ce soit, singulièrement d'ailleurs le Moi dont il souhaite sans le dire et tout en le disant mais en s'interdisant d'y penser, particulièrement en se rasant, prendre la place, en tout cas pas tout de suite mais le plus vite possible, pour au moins deux raisons qui sont «pourquoi pas Moi?» pour la première et «parce qu'on ne sait jamais» pour la seconde. Où l'on renoue avec la fameuse question mise en fiche par le maire de Béziers: comment éradiquer ce que l'on a soi-même produit? A cette différence près –qui complique terriblement l'affaire– qu'ici chaque partie la soulève à l'intention de l'autre et que, loin, très loin de ces querelles de pouvoir et d'ego, se joue non pas l'hygiène du passant ordinaire mais une grande partie de son avenir.

Petit patron, gros poison et toxicité du libéralisme

Ces déchets-là, personne n'en voulait. On peut comprendre: non seulement il s'agissait de composés cyanurés hautement toxiques mais, de surcroît, il y en avait trop beaucoup. Preuve qu'on peut être une très petite entreprise et produire de gros, gros vilains produits. Petite, la société Eclachrome l'était: douze salariés y fabriquaient des revêtements de pièces métalliques, dans une zone d'activités pas trop près mais pas si loin de la commune. Sur cette fabrication et ses secrets on n'en sait pas plus long, mais suite à de multiples épisodes de pollution au sein du réseau communal des eaux usées, la communauté de communes s'était émue, avait porté plainte et, une chose en entraînant une autre, les choses ont pris forme le 18 avril dernier en l'espèce d'une perquisition de l'entreprise, menée sous l'autorité du procureur par les gendarmes assistés de techniciens compétents. Si l'on en croit ces derniers, le sol regorgeait d'arsenic et de soufre. La perquisition s'est donc poursuivie au domicile du fils du gérant de l'entreprise, domicile qui bénéficiait d'une terrasse. Sous cette terrasse reposaient 170 bidons représentant 6 tonnes de déchets contenant notamment du cyanure. C'est que, pour s'en débarrasser, il aurait fallu payer, cher sans doute, alors, tant qu'il n'y avait pas de morts... La mort, pourtant, a prélevé sa part; ne supportant pas la situation, le gérant s'est suicidé; en incriminant le poids des normes de sécurité, leur complexité et leur coût, qui, disait-il, l'ont «étouffé». Plus dangereux qu'une crotte, plus complexe qu'un ministre, le déchet industriel mériterait plus d'égards et un traitement plus socialisé qu'un simple et fragile renvoi à la responsabilité individuelle. Le cyanure a échoué à tuer; les foutaises déréglementaires, elles, ont parfaitement réussi.

Pierre TARTAKOWSKY

JEUNES TOUJOURS MOBILISÉS...

PARTIES PRENANTES DES MOBILISATIONS CONTRE LA LOI TRAVAIL, LES ORGANISATIONS DE JEUNES SE FONT ENTENDRE. RÉSULTATS À LA CLEF.



Les organisations de jeunes n'ont jamais été autant reçues par le gouvernement Valls! Le 11 avril, il a ainsi tenté d'apaiser les tensions en annonçant un ensemble de mesures favorables aux jeunes. Il réintroduit tout d'abord l'idée de surtaxer les contrats à durée déterminée, par une surcotisation modulable et encore non détaillée aux caisses d'assurance chômage. Proposition qui a d'emblée soulevé un tollé parmi les chefs d'entreprise, en particulier des Tpe et Pmi, mais aussi du Medef, qui menace de boycotter les négociations sur la nouvelle convention Unédic...

Par ailleurs, 400 à 500 millions d'euros permettront notamment de prolonger de quatre mois après obtention du diplôme le versement des bourses pour les étudiants les plus modestes, afin de ne pas les laisser sans ressources au début de leur recherche d'emploi. Une aide à la recherche du premier emploi ne sera pas généralisée, alors que même les plus diplômés passent par des mois de précarité ou de chômage avant de s'insérer dans la vie active, et que les moins de 25 ans n'ont pas accès au RSA ni à aucune prestation sociale tant qu'ils n'ont pas travaillé. Le rapport Sirugue sur la simplification des minima sociaux, rendu public le 18 avril, lance d'ailleurs l'idée d'un revenu minimum d'existence de l'ordre de 400 euros pour les jeunes de 18 à 25 ans, mais devrait pour l'heure rester lettre morte. Les bacheliers des filières technologiques et professionnelles devraient également voir leur accès en Iut facilité par l'instauration d'un quota de places réservées dans les Iut, et les places en Bts seraient également augmentées (de 5 000 pendant cinq ans). Les apprentis pourraient voir leur rémunération revalorisée de 400 à 500 euros par an. Des aides au logement–caution de l'Etat–ou l'accès à une couverture santé pour ceux en rupture familiale complètent cette série de mesures.

Si elles se félicitent de ces avancées, qui répondent à des revendications de longue date et ne sont pour l'heure pas garanties en termes de financement, les principales organisations de jeunesse, parmi lesquelles l'Unef, l'Unl, la Fidl, continuent d'appeler à la mobilisation pour le retrait de la loi El Khomri, seule condition pour ouvrir un dialogue serein et global sur la situation et les besoins des jeunes. V.G

GENERAL ELECTRIC MOBILISATION EUROPÉENNE POUR L'EMPLOI



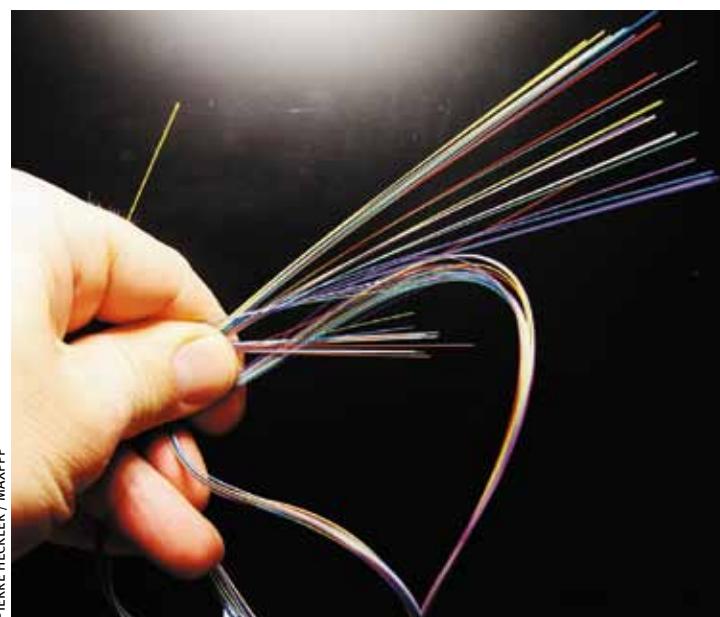
THOMAS PADILLA / MAXPPP

Du jamais vu. Vendredi 8 avril, près de 3 000 salariés de General Electric venus de toute l'Europe – d'Allemagne, de Belgique, d'Italie, de Pologne, de Suisse et de France – se sont retrouvés sur le parvis de la Défense pour dénoncer ensemble un plan de restructuration annonçant la suppression de 6 500 postes de travail sur le continent. Une manifestation qui a répondu à l'appel d'IndustriAll et des syndicats nationaux; dans l'Hexagone, de l'intersyndicale Cfdt-Cgt-Cgc à laquelle s'était jointe FO. Nulle part, les raisons invoquées par la direction du groupe pour justifier ces coupes claires ne convainquent. La principale est simple: faire 3,4 milliards d'économies pour permettre aux actionnaires de récupérer les sommes engagées pour le rachat, l'automne dernier, de 70 % des activités d'Alstom. Depuis des mois, aucune vision de l'avenir, des projets d'investissement, d'innovation et de développement du groupe n'est proposée aux salariés. Bien au contraire, le groupe confirme une stratégie fondée essentiellement «*sur des préoccupations financières*», a dénoncé le 8 avril un syndicaliste de la Fiom, la fédération des travailleurs de la métallurgie italienne, présent à ce rassemblement.

En novembre dernier, pour obtenir l'aval du gouvernement français pour le rachat d'Alstom, General Electric avait promis la création nette de 1 000 emplois en France. Aujourd'hui, en plus des 1 700 postes supprimés en Allemagne, 1 300 en Suisse et 500 au Royaume-Uni et en Espagne, ce sont 765 suppressions d'emploi qui sont annoncées en France. Et, parmi les postes visés, c'est autant dans les fonctions supports comme l'informatique que dans les emplois industriels que la direction a décidé de couper dans le vif, menaçant des activités clés comme les chaudières, les réseaux grid ou l'éolien. Le 8 avril dernier, Laurent Trombini, coordinateur Cgt du groupe Thales, était aussi au rassemblement de la Défense, convaincu, a-t-il expliqué, que l'affaire General Electric-Alstom concernait l'ensemble des salariés de l'industrie, tous menacés par un défaut d'ambition et de stratégie industrielle. M.H.

TÉLÉCOMS UN MARIAGE RATÉ

Le rapprochement entre Bouygues Telecom et Orange, annoncé comme imminent il y a peu, n'aura pas lieu. Début avril, en effet, les deux opérateurs ont communiqué sur l'échec des négociations, ce qui, pour la Fapt-Cgt (fédération des salariés du secteur des activités postales et de télécommunications), «*ne constitue pas une mauvaise nouvelle*». Dans un communiqué, elle explique: «*Il s'agissait avant tout d'une opération financière visant à une prise de contrôle capitaliste, pour des intérêts particuliers loin des intérêts de la population et encore plus loin de ceux des salariés.*» Que se serait-il passé? Martin Bouygues aurait pu entrer au capital d'Orange et exercer, précise la Cgt, «*une prise de contrôle rampante de l'opérateur historique à un prix défiant toute concurrence*», soit 10 milliards d'euros alors que la valorisation d'Orange est de 42 milliards. Dix milliards, c'est environ la moitié des investissements nécessaires au développement de la fibre, rappelle la Fapt pour qui l'urgence est «*de sortir enfin de la logique financière*», à la fois pour répondre aux besoins de la population et aux attentes sociales. Que celles-ci soient en termes d'emploi, de reconnaissance ou de qualité de vie au travail. C.L.



PIERRE HECKLER / MAXPPP

L'ACCÈS À L'UNIVERSITÉ RESTE INÉGALITAIRE

11 % des étudiants ont des parents ouvriers, alors que 30 % d'entre eux ont des parents cadres, d'après une enquête du ministère de l'Education nationale réalisée sur l'année scolaire 2014-2015. Pourtant, les enfants d'ouvriers représentent 29 % des Français âgés de 18 à 23 ans, alors que ceux de cadres et professions intellectuelles supérieures ne représentent que 17,5 % de cette classe d'âge. L'enquête témoigne ainsi que la massification de l'accès à l'enseignement supérieur ne permet toujours pas aux jeunes d'y accéder de manière égale, mais que l'origine sociale des parents reste déterminante. Les écarts sont moindres pour les enfants des professions intermédiaires (11,9 % des étudiants, 17,7 % des 18-23 ans), des employés (11,9 % des étudiants, 8,9 % des 18-23 ans) ou des agriculteurs, artisans, commerçants et chefs d'entreprise (9,8 % et 13,1 %).

11

SECRET DES AFFAIRES

UN NOUVEAU DROIT À L'OPACITÉ



XAVIER DE TORRES / MAXPPP

Le 14 avril, le Parlement européen a adopté, par 503 voix contre 131, la directive sur le secret des affaires censée protéger les entreprises de l'espionnage industriel.

« Ce vote des députés européens est-il "la réponse aux Panama Papers" ? », s'interrogent dans un communiqué commun l'Ugict-Cgt et le groupe Corporate Europe Observatory, s'exprimant au nom d'une coalition européenne de 54 Ong et organisations syndicales qui, depuis plusieurs mois, alertaient sur les dangers de cette directive. « Manifestement, ajoutent-ils, les eurodéputés n'ont pas compris les enjeux du texte qui leur était soumis », un texte qui, en réalité, « crée un nouveau droit à l'opacité pour les multinationales ».

Que contient cette directive ? Proposée en 2013 par la Commission, elle s'articule autour d'une nouvelle définition du secret des affaires mais dont les contours sont tellement larges que toute information interne à l'entreprise peut potentiellement en faire partie. Certes, le texte prévoit bien des exceptions censées protéger les libertés, mais celles-ci sont « très insuffisantes », dénonce le communiqué. Insuffisantes car, notamment, leur adaptation en droit national variera en fonction des Etats et « il reviendra au juge de faire la part des choses entre la protection des libertés d'une part, et la défense des intérêts économiques d'autre part ». A cela, il faut ajouter une inversion de la charge de la preuve. L'Ugict-Cgt et Corporate Europe Observatory expliquent : « Les entreprises devront seulement prouver qu'elles n'ont pas autorisé l'obtention, l'usage ou la publication du secret d'affaires concerné ; les citoyens, eux, devront démontrer au juge qu'ils ont agi de façon comptable avec une des exceptions prévues. »

La directive ainsi adoptée permet en effet aux entreprises de poursuivre syndicalistes, salariés, lanceurs d'alerte ou journalistes, dès lors qu'ils utilisent des informations acquises sur leur lieu de travail et qui, selon elle, révéleraient un secret des affaires. « Nous continuerons à mener campagne à tous les niveaux contre cette directive, prévient la coalition européenne. Dans le cadre de sa transposition par les Etats membres, comme dans celui de la jurisprudence européenne. » C.L.

UNÉDIC

LE PATRONAT JOUE LA MONTRE

Fin mai, les négociations sur les termes de la prochaine convention d'assurance chômage devraient être bouclées. Après avoir imposé 400 millions d'euros de baisse des droits aux intermittents du spectacle, le patronat a présenté le 7 avril ses propositions pour le régime général. Plutôt que d'envisager les moyens de pérenniser les droits des demandeurs d'emploi, il a décidé d'en appeler à l'Etat pour obtenir la participation des établissements publics au financement du régime et la révision des conventions existantes sur les travailleurs frontaliers en Suisse et au Luxembourg. Enfin, pour décrocher la remise en place d'une dégressivité des allocations, centrée cette fois sur l'effectivité ou pas de la recherche d'emploi. Des revendications inacceptables pour la Cgt, pour qui le régime d'assurance chômage doit continuer de jouer son rôle : celui de protéger les conditions de vie des salariés privés d'emploi. Des propositions, pour cela, elle en a : imposer une surcotisation sur les contrats courts, une taxation des ruptures conventionnelles pour les seniors et un déplafonnement des cotisations et allocations, pour commencer. M.H.



VINCENT ISORE / MAXPPP

PÔLE EMPLOI

FRAUDE: DEUX POIDS, DEUX MESURES

Un rapport de 1 à 50. Selon la Cour des comptes, le montant estimé de la fraude aux cotisations chômage dont se rendent coupables les employeurs est près de 50 fois plus élevé que celui de la fraude aux prestations imputable aux demandeurs d'emploi : un peu moins de 5 milliards d'un côté, 100 millions de l'autre. N'empêche, c'est sur les chômeurs, et sur eux seuls, que le gouvernement a décidé de concentrer ses efforts. Au mois de juin prochain, les députés se pencheront sur un projet de loi « Sapin II ». Au menu de ce texte, outre la « *transparence dans le financement des campagnes électorales et des partis politiques* », l'*« encadrement du développement des grandes surfaces »* et les conditions d'attribution de marchés publics, le renforcement des pouvoirs de Pôle emploi dans la lutte contre la fraude aux prestations des allocataires du régime d'assurance chômage. Au mépris de toutes les règles de protection du secret professionnel, le gouvernement entend imposer aux employeurs, aux commerçants, aux établissements de transfert de fonds à l'étranger, aux agences immobilières, aux administrations, aux collectivités territoriales et aux dépositaires de documents publics l'obligation de fournir à Pôle emploi des renseignements sur la situation des demandeurs d'emploi. M.H.

EURO – CHANTIERS:

Le football, ses rencontres et ses stades ne doivent en aucun cas être incompatibles avec la sécurité au travail et les droits de l'homme. La réalité ne suit malheureusement pas le propos. Mais les révélations et poursuites font bouger lignes et acteurs.

Dernière en date, la Fifa elle-même.

MORTS ET SERVITUDE...

Onze ouvriers ont trouvé la mort dans les chantiers olympiques à Rio de Janeiro de 2013 à 2016, chiffre en hausse par rapport au Mondial 2014 de football au Brésil. Principal responsable, un rythme toujours plus accéléré. Au Qatar, le groupe de Btp Vinci est traîné en justice pour « travail forcé » et « réduction en servitude » sur les chantiers.

STOP LE RISQUE



LA FIFA SE MOUILLE

C'est du Qatar que Federico Addiechi, chef de la responsabilité sociale à la Fifa, a officialisé un changement de doctrine sur « *les abus potentiels* » pour les Coupes du monde à venir : « *Nous avons toujours considéré par le passé qu'il n'y avait pas de lien entre la construction des stades et notre responsabilité* », a-t-il admis. *Nous reconnaissons désormais cette responsabilité.* »

UNE ÉTAPE IMPORTANTE

Pour Sharan Burrow, secrétaire générale de la Csi : « *Il pourrait s'agir d'une étape importante pour mettre fin aux mauvais traitements infligés à la main-d'œuvre migrante au Qatar.* » Au vu du nombre de travailleurs embauchés pour l'organisation de la Coupe du monde, la Csi souligne l'urgence, « *tant que le gouvernement n'aura pas réformé la législation moyenâgeuse du travail du pays, à ce que les entreprises et les instances chargées d'organiser la Coupe du monde contribuent au respect des droits et des libertés des travailleurs* ».

RAPPORT D'OUVERTURE

PROGRÈS SOCIAL, DÉMO

UNE CGT BIEN

APRÈS AVOIR SOUHAITÉ LA BIENVENUE AUX DÉLÉGUÉS VENUS DE TOUTE LA FRANCE ET À LEURS SYNDICATS, PHILIPPE MARTINEZ INSCRIT LE CONGRÈS DANS SON CONTEXTE DE MOBILISATION SOCIALE ET INVITE À LA RÉFLEXION COLLECTIVE. EXTRAITS.

Philippe Martinez souligne l'enjeu particulier de la place des femmes dans le syndicalisme et regrette que l'objectif de parité à 50 % n'ait pu être tenu pour ce congrès. Il évoque le contexte politique et social et rappelle que le document d'orientation soumis au vote a été élaboré après un vaste plan de réunions des syndicats. Il estime ce choix de méthode validé par le mouvement sur le projet de loi travail et en vient à la Cgt elle-même: «*La Cgt est bien présente dans le paysage social français, c'est la première organisation syndicale de notre pays. Elle est incontournable et elle compte le rester, dans sa capacité à s'opposer, à proposer, à rassembler et à mobiliser. Certains ont voulu nous enterrer en fin d'année 2014, suite aux problèmes internes que nous avons traversés. Ce n'est pas la première fois, depuis cent vingt ans, que nous sommes ainsi attaqués. Mais quand la Cgt est mise à mal dans ses valeurs, le coup est plus rude, surtout pour les syndiqués et les militants. Si cette période a été difficile, nous avons tous ensemble réussi à la surmonter. Nous n'avons jamais nié ces problèmes, nous avons d'ailleurs commencé à les régler par des mesures internes que nous avons tout de suite mises en œuvre. Le rapport financier de la commission financière de contrôle les détaillera. Nous n'avons rien cédé face à ces attaques, face à tous ceux qui rêvaient d'une Cgt qui rentre dans le rang ou dans le moule, voire voulaient qu'elle disparaisse.»*

Les photos du 51^e congrès publiées dans ce dossier ainsi que celle de la couverture sont de Photo Sociale.

Dans ce cadre d'adversité, il souligne que «*le Medef et le gouvernement ont, eux, choisi la bonne vieille méthode de la répression antisyndicale et des atteintes aux libertés. Nos huit camarades de Goodyear ont été condamnés à vingt-quatre mois de prison dont neuf fermes. Leur crime ? Avoir combattu sans relâche pour la préservation de leur site et de leurs emplois. Cette décision de justice pilotée par le gouvernement, puisque la direction de Goodyear avait retiré sa plainte, est proprement scandaleuse.*

Le gouvernement actuel prolonge et amplifie ce que faisait le précédent

Il revient également sur «*le conflit d'Air France, la remise en cause des lieux d'accueil et de vie de la Cgt, les bourses du travail ou nos unions locales, signe de la volonté de remettre en cause un syndicalisme de proximité, proche des salariés, des privés d'emploi, des retraités. Cela se fait sous prétexte de réduction des dépenses, d'un manque de moyens des collectivités.*» Ce qui l'amène aux politiques d'austérité qui, «*sous prétexte d'économies, sous le diktat de la Commission européenne, veulent faire payer aux plus modestes les marges des entreprises et les dividendes versés aux actionnaires. L'exemple de la Grèce a été particulièrement révélateur, il y a un peu plus d'un an. Les institutions financières, le Fmi et la Bce en tête, la Commission européenne ainsi que les gouvernements ont décidé de faire de ce pays et de ses habitants un exemple pour l'ensemble des populations de notre continent. C'est-à-dire imposer une cure d'austérité et une régression sociale à un peuple au nom de sacro-saints intérêts financiers toujours plus gourmands.*» D'où un accroissement énorme

de l'injustice sociale: «*Jamais les inégalités n'ont été aussi importantes en France, en Europe et dans le monde. Les revenus ont continué de progresser pour les 10 % les plus aisés de la population française. En 2013, la France se classe au cinquième rang mondial au nombre d'individus détenant plus de 50 millions de dollars de patrimoine. En 2015, notre pays est le quatrième au monde à avoir versé le plus de dividendes à ses actionnaires, derrière les Etats-Unis, le Royaume-Uni et le Japon. Enfin, une étude révèle que "62 individus détiennent à eux seuls des richesses équivalentes à celles de 3,5 milliards d'humains" A contrario, et durant cette même période, le nombre de personnes pauvres en France a augmenté d'un million, soit une hausse de 29 %. Deux millions de personnes vivent avec 651 euros par mois au maximum, soit 22 euros par jour. Le chômage bat des records, il frappe surtout les jeunes, souvent deux fois plus que les autres, les femmes et les plus anciens. Le gouvernement actuel prolonge et amplifie ce que faisait celui présidé par Nicolas Sarkozy: mettre à l'index le prix du travail, ce qu'ils appellent un coût, au nom de la compétitivité des entreprises. Il renforce les aides à ces dernières, surtout les plus grandes. L'exemple du Cice est à ce titre significatif. Nous en sommes déjà à 31 milliards d'argent public versés aux entreprises, il en reste 10 à venir, et tout le monde est en capacité de mesurer leur efficacité sur la courbe du chômage. Oui, nous exigeons un contrôle strict de l'utilisation de ces aides et leur remboursement immédiat si elles n'ont pas servi à développer l'emploi. Les différents Ani, les lois Rebsamen et Macron ont été autant de coups portés au monde du travail, mais avec la loi travail, Hollande et Valls nous proposent purement et simplement un retour au XIX^e siècle. Le Medef applaudit une nouvelle fois, même si, pour Gattaz, cela ne va jamais assez loin. La droite et l'extrême droite sont ravies.*»

Philippe Martinez revient ensuite sur les attentats qu'a connus la France en 2015: «*Nous avons bien sûr condamné ces assassinats, qui ont frappé de façon aveugle des populations dans leur vie quotidienne. Nous avons d'ailleurs été touchés dans notre famille Cgt par la mort de plusieurs*

CRATIE, LIBERTÉS... PRÉSENTE!



NICOLAS MARQUES / KR IMAGES PRESSE

de nos camarades. Ces atrocités, nous les condamnons fermement, quel que soit l'endroit sur la planète où elles arrivent. Mais face à la loi sur l'état d'urgence et les volontés belliqueuses du gouvernement, nous avons su réaffirmer nos valeurs. Nous avons été les premiers à nous prononcer contre un état d'urgence qui réduirait les libertés collectives et individuelles dans une déclaration de notre comité confédéral national réaffirmant ainsi notre indépendance vis-à-vis du pouvoir et des partis politiques. La Cgt a rappelé que le besoin de sécurité des citoyens ne pouvait se confondre avec une restriction de ces libertés individuelles et collectives.» Il évoque ensuite les enjeux de la paix et du désarmement: «Avec un montant de 1 676 milliards de dollars, les dépenses militaires ont augmenté de 1% en 2015. Cela est dû aux multiples conflits qui se sont développés sur la planète. Nous

voyons ressurgir des discours belliqueux, et notre pays est particulièrement actif dans nombre de ces conflits. François Hollande se présente en chef de guerre, espérant ainsi redorer son blason en reprenant le flambeau des Bush, père et fils, de Poutine ou de Netanyahu. En prononçant le nom du Premier ministre israélien, je ne peux m'empêcher d'évoquer la situation du peuple palestinien, auquel nous réaffirmons toute notre solidarité. Une délégation de la confédération s'est rendue la semaine dernière en Cisjordanie à l'occasion du congrès de nos camarades du Pgftu. Nous le verrons mercredi, nous menons campagne contre Orange pour sa politique complice de colonisation dans les territoires occupés. Ces guerres sont à chaque fois présentées comme la seule solution pour éradiquer le terrorisme et elles conduisent des milliers de personnes à fuir l'horreur et les bombardements.

Vous l'avez constaté, après les terribles images de l'arrivée des migrants sur le continent européen, les gouvernements se renvoient les responsabilités.»

Contre un état d'urgence qui réduit les droits et les libertés

Concernant les migrants et leur situation, il souligne que «leur accueil n'est pas réglé, les drames continuent, dans l'indifférence des pouvoirs en place. Pire, nous voyons ressurgir le nationalisme et le racisme jusqu'au plus haut sommet des Etats. La Cgt a réaffirmé la nécessité d'un accueil digne de tous les migrants et elle a pris des mesures, ce qui nous a valu des batailles avec un certain nombre de maires ou d'élus. Nous avons également rappelé notre volonté de refuser tout amalgame en réaffirmant nos valeurs de solidarité et de lutte contre le racisme. Nous ne devons pas baisser la garde sur ...

RAPPORT D'OUVERTURE

PROGRÈS SOCIAL, DÉMOCRATIE, LIBERTÉS... UNE CGT BIEN PRÉSENTE !

... cette question, contre cette division orchestrée des salariés. Ces valeurs, nous les mettons en œuvre à travers notre implication dans les luttes avec tous les travailleurs sans papiers. Si le combat est loin d'être terminé, des victoires importantes ont été obtenues.» Il en vient alors aux luttes menées par les travailleurs sans papiers: «Ils peuvent compter sur la Cgt dans cette bataille pour leur régularisation. Bon nombre d'entre eux ont adhéré à notre organisation, ils doivent trouver leur place, toute leur place en son sein. Au-delà de cette seule question, nous devons être plus visibles et plus audibles sur la problématique des travailleurs détachés. Nous refusons de culpabiliser ces salariés. Nos adversaires, ce sont ceux qui les exploitent dans les pires conditions sociales. Dans ce domaine aussi, des expériences sont menées. Nous avons des propositions concrètes.»

Il enchaîne avec les enjeux propres aux questions européennes et internationales: «Cela passe d'abord par des questions de solidarité et d'échanges concrets avec nos camarades, les salariés en lutte ou victimes de répression. Nous le faisons presque au quotidien, mais cet engagement doit être encore plus visible et plus concret à l'échelle des groupes multinationaux. Nous en aurons une illustration durant ce congrès avec nos camarades de McDonald's. A propos de solidarité, et même si Mayotte, c'est la France, je tiens à saluer la lutte que mènent nos camarades de la Cgt sur l'île. La confédération a envoyé un message de soutien la semaine dernière; je propose que le congrès en fasse de même. Au-delà de la solidarité, nous devons œuvrer pour expliquer et travailler avec d'autres à des alternatives sociales à l'échelle de notre continent ou de la planète. Nous avons eu l'occasion de le faire cette année au sujet de la situation en Grèce. Avec d'autres syndicats européens, je pense au Dgb allemand par exemple et à la Confédération européenne des syndicats, nous avons dénoncé la politique d'austérité imposée au peuple grec par les institutions européennes et les marchés financiers.»

Au-delà, il informe le congrès que la Cgt a reçu «la Confédération syndicale des Amériques pour débattre de leur projet Plada, une plateforme de développement pour les Amériques qui propose d'autres

voies en matière économique, sociale et environnementale. Réfléchir et agir ensemble pour une transformation sociale du monde, c'est la conception de notre engagement au sein des confédérations européenne et internationale. Un engagement où nous devons faire preuve d'humilité face à des situations économiques et surtout sociales totalement différentes des nôtres, mais aussi d'autres formes ou conceptions syndicales. Etre humble, cela ne veut pas dire mettre ses idées dans sa poche. Nous défendons en tout lieu et sur tous les sujets nos idées, notre vision. Mais on ne peut avancer, être efficace et rassembler sans essayer de comprendre les autres. Nous militons pour un syndicalisme européen et mondial plus en lien avec les réalités du monde du travail, indépendant des institutions, des gouvernements ou des partis politiques, et l'expérience nous montre que ces idées progressent.»

Oui, nous avons des propositions modernes

Concernant le projet de réforme de la Constitution sur l'état d'urgence et la déchéance de nationalité, il se félicite que les mobilisations, les nombreuses protestations aient contraint le président de la République à en abandonner le projet. «Toutes ces mesures, ces accords ou ces lois, nous les avons critiqués sans réserve. Mais nous ne pouvons nous cantonner à la seule contestation. Il n'y a pas besoin de beaucoup de temps pour convaincre que les choses vont mal. En général, tout le monde est d'accord avec nous, les cotes de popularité du président de la République et du gouvernement en témoignent. En revanche, il faut user de plus de salive pour persuader les salariés que des alternatives sont possibles. Ce manque de perspectives est un des freins aux mobilisations. Il conduit aussi à des divisions au sein de la société, à trouver des boucs émissaires aux problèmes et à voter pour le Front national.»

Philippe Martinez illustre le caractère novateur de la démarche revendicative de la Cgt: «Oui, nous avons des propositions modernes, n'en déplaise à tous ceux qui aimeraient nous isoler dans la seule contestation en souhaitant cliver les syndicats entre passéistes et modernistes.

Nous sommes modernes parce que notre conception de la réforme, c'est le progrès social et non pas un accompagnement du capital ou un retour en arrière. Nos idées progressent dans l'opinion. Regardez notre proposition d'une réduction de temps de travail à 32 heures. Nombreux sont ceux qui s'accordent à dire, et bien au-delà de nos rangs, que cette mesure permettrait de créer des centaines de milliers d'emplois. Arithmétiquement, notre proposition permettrait de créer 4,5 millions d'emplois. Cela donnerait la possibilité aux trop nombreux salariés en temps partiel contraint, très majoritairement des femmes, de travailler plus et gagner plus. Travailler moins pour travailler tous et mieux, c'est le thème de notre campagne. Une telle proposition ne peut se faire sans aborder la question du travail et de son organisation. Depuis le dernier congrès, nous avons décidé de faire de la question du travail la porte d'entrée principale de notre démarche syndicale. Des expériences ont été faites; elles montrent la pertinence et la justesse de notre orientation. Mais ces expériences doivent être généralisées et moins théorisées.»

Cette question du travail le conduit à réaffirmer une conception Cgt du syndicalisme. «Un syndicalisme qui s'appuie et se construit d'abord sur notre rapport aux salariés. Pas un syndicalisme d'experts côtoyant d'autres experts, qu'ils soient économiques, patronaux ou politiques, mais coupés des réalités du monde du travail. Des experts qui décident en lieu et place de la majorité, à partir de critères uniquement financiers, de ce qui est bien ou pas. Ces critères évoquent toujours la compétitivité, la rentabilité, les marges. Jamais l'efficacité économique et sociale de l'entreprise, jamais la place des salariés. C'est parce que nous sommes attachés à cette conception du syndicalisme que nous avons insisté sur le besoin de rééquilibrer le temps que nous consacrons aux institutions par rapport à celui que nous passons avec les salariés. Cette question se pose à tous les niveaux de la Cgt et pas uniquement à la confédération. J'ai eu maintes fois l'occasion de le vérifier lors des visites de syndicats. L'élaboration de nos plans de travail hebdomadaires ou mensuels doit intégrer prioritairement cette question. C'est principalement cette

volonté de ne pas se laisser enfermer dans ce syndicalisme institutionnel qui nous a conduits à ne pas nous rendre à la dernière conférence sociale en octobre dernier. On nous a refait le coup d'une Cgt appliquant la politique de la chaise vide. On pourrait leur rétorquer que nous militons pour une Cgt qui refuse les strapontins pour écouter des discours convenus et qui préfère les chaises bien occupées pour évoquer les revendications des salariés.»

Il rappelle à quel point ces propositions reposent sur une autre répartition des richesses. «Nous pointons du doigt le coût du capital par opposition au patronat qui désigne le prix du travail comme un problème. Oui, il faut augmenter les salaires et reconnaître les qualifications. Le plan de visite des syndicats, la rencontre avec les militants et les syndiqués montrent que cet aspect de notre démarche est également bien perçu par les militants et les syndiqués. Ces rencontres, ces échanges nous confortent dans l'idée qu'il ne faut pas lâcher sur la campagne du coût du capital. Nous allons engager une deuxième phase à partir du congrès. Il nous faut ajuster nos arguments pour toucher tous les salariés, je pense à ceux de la fonction publique mais également les retraités. Il nous faut également développer davantage sur les questions de fiscalité et d'évasion fiscale avec l'aide de nos camarades des finances. Les récentes révélations coordonnées de 107 médias dans le monde montrent l'ampleur du problème et l'hypocrisie des pays occidentaux et de leurs gouvernements respectifs. Cette fraude représente 60 à 80 milliards d'euros de pertes, certains parlent même de 250 milliards, pour les recettes de notre pays et 1 000 milliards au niveau européen. J'en profite pour préciser que ce n'est pas en poursuivant la casse de l'emploi public dans l'administration fiscale que la France se donnera les moyens d'arrêter cette hémorragie. Et que dire du rôle des banques dans ce système? Celles de notre pays ont réalisé 5 milliards d'euros de bénéfices en spéculant dans les pays à faible taux d'imposition. Autant d'argent qui ne sert ni à l'investissement, ni à la recherche, ni aux services publics, ni à la protection sociale. Cela justifie plus que jamais notre proposition d'un pôle financier public qui ait pour mission et ambition d'imposer des choix à la puissance publique, des choix d'intérêt général axés sur la satisfaction des besoins économiques et sociaux. Nous avons des ambitions pour relancer l'industrie de notre pays. Malgré une casse importante, elle possède encore des atouts et une diversité considérable. En effet, la France reste un des premiers pays au monde par le nombre de filières industrielles existantes et



NICOLAS MARQUES / KR IMAGES PRESSE

de produits fabriqués. Les gouvernements successifs ont accompagné cette politique de casse en sacrifiant des fleurons industriels, souvent stratégiques, aux appétits de la finance. Nous refusons d'opposer ce que certains appellent "vieille industrie" et ce qui serait l'industrie du futur, avec notamment les enjeux du numérique. Ce n'est pas la première fois que nous sommes confrontés à des évolutions technologiques, et le numérique en est une. Cette technologie existe déjà dans certaines professions. Comme à chaque fois, il ne s'agit pas de lutter contre elle mais pour obtenir des conditions de travail de qualité, des garanties sociales et salariales. Il nous faut lutter contre l'idée selon laquelle la transformation des technologies serait synonyme de régression sociale. Que le patronat ne se serve pas de l'alibi du numérique pour déqualifier, précariser, flexibiliser ou agiter la menace de dizaines de milliers de suppressions d'emplois!»

L'urgence de reconstruire un secteur industriel public

Cette démarche inclut le fait de questionner avec plus de force le rôle et la place des entreprises publiques dans le pays. «La bataille menée par nos camarades de la Fnme met en évidence le besoin d'un secteur public de l'énergie face à l'accroissement des inégalités et de la précarité des citoyens dans ce domaine. C'est vrai dans bien d'autres domaines. Plus globalement, nous devons remettre dans le débat public le besoin de reconstruire un secteur industriel public, en résumé des nationalisations. Cela doit pouvoir se réaliser à l'échelle de l'Europe. Il faudra trouver le mot adéquat, comme y ont

travaillé nos camarades de la sidérurgie et d'Arcelor lors de l'annonce de la fermeture du site de Florange. Des choix qui conjuguent intérêt des salariés et préservation de l'environnement, ce que nous nommons, dans nos "Repères", le développement humain durable. Pas d'industrie sans services publics, pas de services publics sans industries, avons-nous coutume de dire. C'est vrai, et il faut faire vivre ce slogan dans notre quotidien syndical. Nous avons des ambitions pour les services publics face aux critiques permanentes du gouvernement et du travail concernant les fonctionnaires et leur statut. Là aussi, les mauvais coups pleuvent. Je

pense au Ppcr, l'accord minoritaire mis en œuvre dans la fonction publique, mais aussi aux conséquences de la réforme territoriale. Nous avons engagé une campagne auprès des salariés et des usagers pour dénoncer les méfaits de cette réforme, tant en matière d'inégalité entre territoires qu'en termes de recul de la démocratie. Toutes les campagnes orchestrées contre les services publics et les fonctionnaires doivent être condamnées fermement. Avec l'ensemble des fédérations de fonctionnaires et en lien avec la confédération, nous devons travailler sur l'enjeu d'un service public de qualité au service de tous les citoyens, un projet Cgt pour planter notre décor sur le rôle et les missions que nous portons en y intégrant le statut de ceux qui y travaillent.»

Le rapporteur se saisit de l'exemple de l'hôpital public et de ses personnels: «Derrière les questions de santé se posent celles de l'avenir de la protection sociale et des retraites dont nous exigeons le retour à 60 ans. Alors que la Sécurité sociale à la française a fêté ses 70 ans, elle reste une idée moderne et beaucoup de salariés dans le monde nous l'envient et y font référence. Idem pour l'assurance chômage, alors que de nouvelles négociations sont ouvertes. Le Medef et bien d'autres tentent de culpabiliser les privés d'emploi. Faut-il rappeler que plus d'un sur deux ne perçoit aucune indemnité? Là aussi, les tentatives de division sont de mise. Une nouvelle fois, les professions du spectacle, les intermittents sont montrés du doigt. L'intermittence, ce n'est pas le chômage, tout doit y être reconnu comme période d'activité. Nous soutenons les mobilisations en cours. Elles doivent s'amplifier.»

RAPPORT D'OUVERTURE

**PROGRÈS SOCIAL, DÉMOCRATIE, LIBERTÉS...
UNE CGT BIEN PRÉSENTE !**



... Comment, alors, poursuivre la mobilisation sociale? «Avec la séquence de mobilisation pour le retrait de la loi travail, nous sommes dans les travaux pratiques autour notamment de deux questions qui font débattre dans la préparation de ce congrès. La première, c'est notre stratégie des luttes et leurs convergences. Nous insistons sur le besoin d'ancrage de ces luttes dans les entreprises et de conjuguer revendications particulières à des professions ou des groupes à ce qui nous rassemble contre le projet de loi travail. La dernière journée du 31 mars a montré la pertinence de notre approche avec de nombreux appels à la grève dans de multiples entreprises. Certains nous accusent d'organiser des mobilisations qualifiées de "fourre-tout". Laissons-les parler. Nous faisons la preuve que l'élargissement du mouvement passe par une prise en compte de la diversité du mécontentement et d'en donner la cohérence, à l'exemple de la mobilisation des cheminots autour de la construction de leur convention collective, de l'emploi et des conditions de travail, des salaires. Nous avons à réfléchir sur la conjugaison des journées d'action professionnelles et interprofessionnelles. Elles ne s'opposent pas, elles sont complémentaires, à condition que tout le monde joue le jeu lorsque nous décidons collectivement d'une initiative interprofessionnelle. Trop souvent

encore, certains décident d'une initiative en marge d'une décision collective parce que tel ou tel mot d'ordre ou revendication n'est pas suffisamment mis en avant. Cela jette la confusion dans nos rangs et provoque un agacement légitime des militants. La démocratie, mes camarades, c'est de décider ensemble et de mettre en œuvre ensemble les décisions collectives.»

Philippe Martinez en vient à la question de la généralisation des grèves et des actions. «Tout le monde est d'accord sur le sujet, la confédération la première. Mais soyons honnêtes entre nous, la grève générale ne se décrète ni à Montreuil ni ailleurs. Le mouvement se construit avec les salariés en assemblées générales. D'ailleurs, la consultation nationale que nous avons initiée en fin d'année dernière posait le problème des formes d'action, y compris celle de la grève. Cette consultation, nous avons du mal à la porter auprès des salariés, et c'est un problème. Nous n'avons rien à craindre à demander l'avis de nos collègues, à confronter nos points de vue et nos avis, au contraire. Alors, profitons de la période pour évoquer partout toutes les formes de lutte, y compris la grève reconductible.»

Puis il aborde la question de l'unité syndicale et du syndicalisme rassemblé. «Ne nous arrêtons pas à cette expression qui date du 45^e congrès, en 1995, mais

essayons plutôt de réfléchir au sens de notre démarche, d'en faire l'analyse et sûrement les critiques nécessaires pour mieux afficher nos ambitions. C'est Louis Vianet qui écrivait, à l'époque, dans son rapport d'ouverture, je le cite: "Le sectarisme comme l'opportunisme conduisent à l'impasse." Oui, nous voulons rassembler largement le mouvement syndical sans a priori, mais sans exclusivité. C'est certainement l'erreur que nous avons faite ces dernières années en favorisant peut-être nos relations avec la Cfdt au moment de l'accord, puis de la loi, sur la représentativité. On peut avancer avec certains durant une période parce que nous sommes d'accord sur un sujet. Cela ne doit pas en faire un partenaire privilégié. C'est ce que nous avons corrigé dans le cadre du conflit qui nous occupe depuis le mois de février. Nous avons proposé de travailler avec tout le monde, puis nous avons avancé avec tous ceux qui le souhaitaient sur la base du retrait de la loi. Le fait de n'écartier personne a priori montre notre volonté d'ouverture, le besoin de rassembler du plus grand nombre. Force est de constater que les plus vives discussions, les désaccords, ne sont pas dans nos rangs. C'est cet esprit d'ouverture qui fait qu'aujourd'hui, nous retrouvons dans les cortèges des militants d'autres organisations, drapeaux en berne, ce qui est un signe fort.»

La grève générale ne se décrète ni à Montreuil ni ailleurs

Il illustre également la démarche avec le rapport à la jeunesse : «Nous avons fait en sorte d'éviter les oppositions et les divisions qu'aimeraient organiser gouvernement et patronat entre la jeunesse et le monde du travail. Enfin, nous avons réussi à ce que les organisations de jeunesse soient considérées comme des interlocuteurs comme les autres par les pouvoirs publics. La lutte, notre lutte commune, a permis des premières avancées pour la jeunesse lycéenne et étudiante de ce pays, certes insuffisantes et loin du cœur du conflit. Nous saurons éviter les pièges grotesques de la division entre générations, que tente d'introduire le gouvernement, avec nos nouveaux rendez-vous unitaires, le 28 avril et le 1^{er} mai prochains. Le rassemblement, c'est aussi le regard que nous portons sur ce qu'on appelle les "mouvements citoyens", et c'est d'actualité. Nous avons évoqué, il

Il y a quelques semaines, la pétition en ligne autour du projet de loi travail. Aujourd'hui, ils prennent la forme de Nuit debout, qui se développe dans de nombreuses villes en France, voire ailleurs en Europe et dans le monde. On peut lire ou entendre, ça et là, que nous aurions peur de ces mouvements ou qu'ils seraient un signe supplémentaire de la défiance vis-à-vis des syndicats, et singulièrement de la Cgt. Nous considérons donc que tout ce qui favorise le débat, l'expression de la démocratie, va dans le bon sens. Nous revendiquons que cette démocratie ait toute sa place dans les entreprises. La citoyenneté ne peut s'arrêter à leurs portes. Il faut donc plus de droits pour les salariés et leurs représentants. Nous nous inscrivons bien dans la place qui est la nôtre et, à travers notre action syndicale dans ce mouvement, dans une recherche d'alternatives et de solutions progressistes. Nos ambitions ne doivent pas masquer le travail à réaliser dans notre Cgt pour être le syndicat de toutes et tous. Nous avons un travail à poursuivre, des décisions et résolutions à concrétiser. Etre le syndicat du monde du travail d'aujourd'hui, c'est prendre en compte la diversité du salariat avec son lot de précarité, l'évolution et la place des retraités dans notre société. Voir le monde tel qu'il est, ce n'est pas s'adapter au libéralisme, au capitalisme, mais bien permettre à chacune et à chacun de trouver sa place dans la Cgt, de pouvoir y donner son avis et y prendre des responsabilités. Plus de 80 % des embauches sont des contrats à durée déterminée, les contrats atypiques se multiplient. Dans la fonction publique, les contractuels sont de plus en plus nombreux. Comment prenons-nous en compte cette diversité du salariat dans nos syndicats, au sein des établissements et des services ? Quel bilan tirons-nous des premières expériences, encore trop rares à mon goût, de créations de syndicats de site ? Quelle place pour les précaires, voire les intérimaires ou les privés d'emploi dans ces syndicats ? Quelle place pour la jeunesse, y compris pour les étudiants (dont un sur deux est contraint de travailler pour payer ses études) ? Eux aussi, nous les croisons dans les entreprises, souvent dans le commerce et les services, et ils ont toute leur place à la Cgt en qualité de salariés, tout en restant à l'Unef, par exemple, en qualité d'étudiant. Nous avons de ce point de vue des choses à imaginer en relation avec nos camarades des syndicats étudiants. A ce titre, les Assises de la jeunesse qui se sont tenues à Montreuil, les 2 et 3 mars derniers, et qui ont réuni plus de 300 jeunes, ont commencé à travailler avec beaucoup de sérieux à ces questions. C'est également vrai pour les salariés des très petites entreprises.

Des élections auront lieu en fin d'année, la campagne est lancée et de nombreuses initiatives sont prévues. Vous avez, dans le hall partenaire, le stand Tpe et le bus qui symbolise toute l'importance et les moyens que nous voulons y consacrer. Et cette question ne revêt pas qu'un enjeu sur le plan de la représentativité pour notre organisation. La Cgt s'est dotée d'organisations comme le comité national des privés d'emploi. Nous sommes la seule confédération à organiser les chômeurs, ou l'Union syndicale de l'intérim. Nous avons créé des organisations spécifiques, l'Ugict et l'Ucr. Ce sont des atouts pour le développement de la confédération, pas des Cgt bis. Ainsi, nous avons besoin d'améliorer le travail revendicatif dans les catégories ingénieurs, cadres et techniciens. C'est ça, faire du spécifique, et les sujets ne manquent pas, que ce soit le forfait-jours, le droit à la déconnexion ou le juste paiement des qualifications.»

Le syndicalisme de masse implique la diversité des situations

Après avoir évoqué la nécessaire continuité syndicale avec les retraités, il en vient à une modification des statuts visant à considérer que chaque syndiqué compte pour un dans la Cgt, et à une résolution sur «la place du syndicalisme retraité». Il souligne : «Un salarié qui vient nous voir veut d'abord adhérer à la Cgt. Il n'a souvent aucune connaissance de la structuration, territoriale ou professionnelle, de notre organisation. Il vaut mieux d'ailleurs, parfois. Force est de constater que l'accueil de trop nombreux nouveaux syndiqués ressemble à un parcours du combattant. C'est ce qui fait qu'un certain nombre d'entre eux ne passe pas le cap de la première année, faute d'avoir trouvé des réponses à leurs interrogations. Cela fait plusieurs années, plusieurs congrès, que des décisions ont été prises concernant notre structuration et notre organisation interne. Tout le monde est d'accord, mais cela donne l'impression qu'on attend que les camarades d'à côté fassent le premier pas. Ainsi, il y a quelques mois, nous avons mis en place un collectif pour réfléchir sur notre structuration territoriale à partir de l'activité de nos régions. Non pas pour nous adapter à la réforme territoriale. Nous en avons décrit les dan-

gers et l'avons condamnée sans réserve. Eh bien, des camarades font déjà des conclusions avant que la réflexion et que de premières idées arrivent. Des procès d'intention tombent. On voudrait supprimer telle ou telle valeur, copier telle ou telle autre organisation. Mes camarades, y a-t-il des choses à faire évoluer chez nous, oui ou non ? Alors, faisons-nous confiance, travailisons, proposons, le collectif décidera.»

De même pour les structures : «La commission affiliation de la confédération a fait des préconisations qui nous invitent à travailler sur nos champs professionnels respectifs. Nous aurons rapidement à remettre au travail une commission structuration pour avancer sur le sujet. Là aussi, faisons-nous confiance. Il ne s'agit pas d'anticiper ou d'accompagner la restructuration des branches que travaille le gouvernement. Il s'agit tout simplement d'organiser au mieux les salariés. Nous devons rapidement mettre en œuvre des dispositions pour l'accueil des nouveaux syndiqués. Etre un syndicat de masse comme nous le revendiquons implique une diversité de situations, d'opinions. C'est ce qui fait la richesse historique de la Cgt. Mais cette diversité ne doit pas être une façade, un alibi (...), le débat ne doit pas prendre le pas sur la prise de décisions et leur mise en œuvre. Et, là aussi, le mot "démocratie" a un sens. Une décision collective, c'est l'affaire de toutes les organisations. Pas uniquement de celles qui l'ont votée majoritairement. Nous sommes attachés au principe du fédéralisme, mais nous devons donner un sens au fait que nous sommes tous confédérés. On pourrait résumer nos intentions par le slogan qui a clôturé l'année de nos 120 ans : "La Cgt, la parole et l'action". Notre formule "Syndiqués, acteurs et décideurs de son organisation", il faut la faire vivre au quotidien, car elle n'est pas magique. Nous mentionnons souvent nos problèmes de vie syndicale, nos difficultés à faire participer les syndiqués à la vie de l'organisation. Quand on évoque notre démocratie interne, cette question est souvent réduite au débat entre les structures de la Cgt ou entre les organes de direction de la confédération. Je pense au lien Ccn, Cec et BC, voire de ce qu'on appelle la "maison confédérale". Le sujet est important, certes, et nous continuons là aussi d'y travailler. Mais cette question est valable à tous les niveaux de la Cgt. Rendons la Cgt accessible à tous les syndiqués, laissons-les choisir ce qui les intéresse ou pas. C'est une des tâches essentielles des directions syndicales.» Philippe Martinez évoque enfin les enjeux propres à la communication confédérale et conclut en souhaitant une Cgt qui se montre à la hauteur de ses ambitions.

P. T.

Le vote

Les délégués ayant participé au vote représentent 583 943 voix ; 14,1 % se sont abstenus ; parmi les 501 704 suffrages exprimés, 68,7 % ont voté pour, 31,3 % ont voté contre.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

LES TERMES

D'UN NOUVEL ÉLAN

LE TEXTE PRÉSENTÉ AU DÉBAT SE STRUCTURE AUTOUR DE QUATRE AXES : LA BATAILLE REVENDICATIVE ; LES ENJEUX DÉMOCRATIQUES ; UN SYNDICALISME DE RASSEMBLEMENT ; ET ENFIN, UN SYNDICALISME DE SYNDIQUÉS.

Nathalie Verdeil, rapporteur du rapport d'activité, indique aux délégués que le document présenté revient dans son préambule sur les événements qui ont traversé la Cgt, les dysfonctionnements sur les prises de décision impliquant l'argent des syndiqués, l'utilisation malsaine de documents internes qui a engendré un déferlement médiatique au point d'en arriver à la démission du bureau confédéral et du secrétaire général Thierry Lepaon. Elle rappelle qu'il ne revient pas sur l'activité de fin 2015 et de ce début d'année 2016. Puis elle présente les quatre axes suivis par le texte : la bataille revendicative ; les enjeux démocratiques ; un syndicalisme de rassemblement ; et, enfin, un syndicalisme de syndiqués. Elle laisse ensuite la place au débat ; il s'ouvre avec l'intervention de **Claude Francal, syndicat Air France Essonne**, qui fustige les lois Macron et Rebsamen, dévastatrices pour la représentation du personnel, qui insiste sur l'importance de la bataille pour les 32 heures de travail hebdomadaires. Son intervention aborde un point crucial : « *L'influence de la Cgt sur l'encaissement n'est pas à la hauteur des autres sections* », argue-t-il en s'appuyant sur « *les décisions aux prud'hommes qui sont de moins en moins favorables aux salariés* ». Le syndicaliste rappelle les effets de l'état d'urgence, qui « *servent les intérêts patronaux et vont à l'encontre des attentes sociales des travailleurs. (...) Il est essentiel d'obtenir le retrait de la loi travail et de négocier de nouveaux droits sociaux par la lutte* », illustrant un tel combat par le rassemblement des General Electric, qui s'étaient réunis sur le parvis de la Défense à côté de Paris afin de protester contre la

suppression de 6 500 postes à la suite du rachat d'actifs d'Alstom.

Magali Vallée, Fapt Loire-Atlantique, assiste à son premier congrès. Pour elle, le domaine numérique apparaît comme un enjeu majeur : « *Chez Orange, la digitalisation à outrance dégrade les conditions de travail des salariés.* » Selon elle, cette entreprise illustre toutes les dérives d'une telle évolution : « *Plus de polyvalence, formations a minima, salariés travaillant debout avec une tablette. Les métiers des uns deviennent ceux des autres.* » Elle le déplore et ajoute : « *Il y a un plan social déguisé pour les travailleurs les plus âgés, les boutiques ferment, les services clients sont externalisés. On assiste à une perte de compétences et du souci du travail bien fait au détriment des clients, parfois les plus démunis.* » **Christian Filliot, Ferc Meurthe-et-Moselle**, plaide pour « *un réel droit à la formation* ». L'enjeu consiste à « *mettre en œuvre des comptes personnels de formation pour gagner la solidarité, à contre-courant de l'individualisme de l'idéologie néolibérale capitaliste. A chacun selon ses besoins, et non pas à chacun selon ses droits acquis, ce qui ne serait qu'un pis-aller face à nos valeurs de solidarité.* » Peut-on imaginer, s'indigne-t-il, un compte personnel de santé qui obligerait par exemple à patienter deux ans pour soigner telle infection ? « *Comme l'urgence médicale, il nous faut inventer l'urgence sociale.* »

Christine Boulier, services publics Seine-Maritime, invoque les propos de Philippe Martinez sur le « *nécessaire combat de classe* » et l'importance des AG pour décider de la grève reconductible. « *Face à un gouvernement soutenu par la Cfdt, il faut un positionnement Cgt rassembleur,* »

précise-t-elle, « *s'adresser aux syndiqués d'autres confédérations, rassembler les forces vives contre l'Etat réactionnaire.* » Une pratique qui a connu un vif succès à Rouen en réunissant 25 000 manifestants contre la loi El Khomri.

Marc Slyper, spectacle Paris, s'étonne de la manière dont le rapport a abordé les difficultés internes à la Cgt. En dehors de la question de Thierry Lepaon, le fonctionnement de la direction confédérale pose problème (démission du Bureau en cours de mandat). Sur un plan général, il constate que les revendications rencontrent le veto systématique du Medef. Le réel problème, c'est donc « *le paritarisme, auquel il faut mettre fin* ». **Philippe Bonnefous, retraité transports Paris**, rappelle que « *110 000 syndiqués pour 16 millions de retraités, c'est peu. Les salariés doivent continuer de se syndiquer une fois parvenus à la retraite, afin de porter avec les actifs des revendications qui sont fondamentalement communes.* » Ainsi, la loi travail affecterait les salaires et donc le niveau des cotisations. « *Les retraités ne sont pas une force d'appoint. Ils font partie de la Cgt et doivent être considérés sur un pied d'égalité. Un adhérent, une voix.* » **Samira Taibi, Fapt Nord**, évoque la nécessité de « *réactiver les utopies, d'être à la hauteur des espoirs placés dans notre organisation* », plaide pour une Cgt d'imagination et de dialogue : « *Nos Nuits debout à nous, ce sont les réunions que nous organisons quotidiennement avec les salariés.* » **José Aviles, cheminots Doubs**, estime qu'il faut « *rétablissement les liens sociaux rompus par les politiques économiques et sociales désastreuses, faire connaître la Cgt autrement que par les journées de grève* ». Il s'appuie ainsi sur les 5 à 7 ouverts à tous autour de différentes thématiques (par exemple, lire une feuille de paie) dans des lieux divers (zones commerciales par exemple). Il énumère les permanences pour les retraités et atteste de leur efficacité avec l'adhésion de 37 nouveaux syndiqués dans le seul secteur du nettoyage. **Ghislaine Raouafi, santé-action sociale Alpes-Maritimes**, déplore, au sein du Chu de Nice que « *20 % de salariés précaires attendent plus de dix-huit mois* »



pour obtenir un CDI. Cette précarité suscite de «fortes attentes de la part des salariés». D'où l'urgence d'un syndicalisme de proximité, indispensable au regard des «locaux syndicaux disparus» suite à la reconstruction de l'hôpital Pasteur: «Nous avons dû batailler, pour obtenir un local, contre le refus de la direction. Nous avons installé une permanence dans le hall malgré les pressions de la direction.» **Christophe Garcia, ports et docks Bouches-du-Rhône**, prône un «syndicalisme en prise directe avec l'actualité» et rappelle comment, «malgré les attaques, la Cgt est parvenue à pérenniser la profession de docker». **Maud Millier, Fnme Rhône**, évoque les enjeux de l'énergie: «Le constat est aujourd'hui désastreux: un milliard et demi de Terriens n'ont pas accès à l'énergie, essentiellement en Afrique.» Elle rappelle que, sans énergie, il n'y a pas de santé, de transports, d'éducation... Certes, l'énergie fait polémique

dans la Cgt mais, soixante-dix ans après sa nationalisation, il faudrait trancher et penser cette énergie en termes de nouveaux droits. «La lutte contre la précarité énergétique doit être prioritaire, l'énergie doit échapper au marché.» **Nathalie Rufflet, organismes sociaux Bouches-du-Rhône**, estime que «la Cgt doit redéfinir sa stratégie de lutte. Le syndicalisme rassemblé doit être rediscuté. Oui, bien sûr, à l'unité des travailleurs mais non aux accords d'états-majors syndicaux.» Elle remet également en cause l'appartenance de la Cgt à la Ces. **Fabrice Michaud, transports Seine-Saint-Denis**, affirme quant à lui: «Oui au débat d'idées, non aux procès.» C'est en ces termes qu'il veut rappeler que «la responsabilité est collective» à la Cgt. Aujourd'hui, la priorité est de faire face aux multiples attaques économiques et sociales. **Hervé Bancel, chimie Haute-Loire**, veut porter l'idée d'un syndicat de combat. A commencer

par la contestation du coût du travail, qui doit laisser place à l'évaluation véritable du coût du capital. Il constate que les bénéfices de Michelin (6,5 milliards) ont atteint un niveau record. En dépit de cela, le groupe a annoncé la suppression de 500 postes sur un site de Clermont. **Isabelle Larroquet, santé-action sociale Gironde**, estime que «la lutte est en train de s'amplifier» et que si «une grève générale ne se décrète pas, les équipes militantes reprennent du poil de la bête. Il faut maintenir l'exigence du retrait et être dans la rue avec les jeunes». **Ali Tolu, construction-bois Seine-et-Marne**, estime qu'il «faut se débarrasser de la misère et non la gérer», et dans cette perspective, continuer à se battre contre les lois Macron et El Khomri, «tous ensemble jusqu'au retrait». **Patrick Leroy, Fapt Bas-Rhin**, se félicite des luttes contre la loi travail, expression de la dégradation générale de la situation économique et sociale. Face

...

... au «patronat et au gouvernement, détricoteurs d'acquis», la remise en cause de la Sécurité sociale, le creusement du déficit au profit du patronat, «la Cgt doit passer à l'action» et, pourquoi pas, «en envisageant une politique de décroissance qui préserve les salaires et l'environnement». **Sonia Députier, Snj-Cgt Paris** revient sur le rapport avec les médias: «Si beaucoup nous sont hostiles, la Cgt doit mettre en place une communication beaucoup plus réactive et utiliser l'ensemble des moyens de communication à sa disposition. Nous pensons bien évidemment à la situation de la presse confédérale. Malgré les décisions prises, les moyens engagés, la pérennité de l'entreprise de presse n'est toujours

pas assurée. Nous sommes fiers de notre entreprise de presse. Nous sommes la seule confédération à en avoir une. C'est un bien précieux et un moyen crucial de lutte dans la bataille des idées. La prochaine direction confédérale devra prioritairement s'atteler à cette tâche.» **Christian Saffache, commerce et services Bas-Rhin**, partage les grandes lignes défendues par Philippe Martinez mais pense «que notre direction a été trop absente sur certaines grandes questions, comme celles du coût du capital, ou encore celle de la réforme des retraites. Cela s'est traduit par de grandes difficultés durant la mobilisation contre les lois Macron et Rebsamen. Notre fédération a saisi le Conseil d'Etat, car nous sommes conscients que ce ne sont pas seulement nos syndiqués qui seront impactés!» **Olivier Vadebout, finances Nord**, estime que «le syndicalisme rassemblé (est) une notion dépassée qui n'a plus de réalité. Il faut repartir de ce qui fait notre force, la construction des revendications avec les salariés.» Enfin, le syn-

dicaliste propose aux militants de la Cgt les compétences de sa fédération pour décrypter «les questions de fiscalité», des Panama Papers au projet de retenue des impôts à la source. **Luc Sinkiewicz, Fnme Haute-Savoie**, souligne que «les retraités» recouvrent une diversité de situations: «On rencontre donc des poly-pensionnés, des retraités qui sont encore en activité, au moins partiellement.» Il évoque la nécessaire prise en compte de ces évolutions dans l'accueil, au sein du syndicat, de ces nouvelles catégories. Luc Sinkiewicz pose les questions suivantes au congrès: «La section des retraités doit-elle évoluer en interprofessionnelle? Ne serait-ce pas facilité si nos syndicats étaient eux-mêmes rattachés de façon interprofessionnelle?»

Fatma Obligis, services publics Seine-Maritime, se félicite que la confédération se soit prononcée contre «la réforme territoriale issue de la réforme Sarkozy». Elle met en garde contre «une mise en danger de la démocratie communale». Rappelant que l'objectif est de réaliser «50 milliards d'euros d'économies d'ici 2017», elle voit là une véritable «liquidation». Elle regrette cependant qu'aucune proposition d'action convergente interprofessionnelle n'ait débouché sur du concret. Elle pointe les missions que les usagers sont contraints de réaliser à la place des agents: «La liquidation du statut (de fonctionnaire) sera le deuxième étage de la fusée», conclut-elle. **Jean Barral, sociétés d'études Hauts-de-Seine**, délégué syndical chez Capgemini, explique que l'entreprise dans laquelle il travaille est composée à 80 % de cadres. «Ce sont plutôt des travailleurs individualisés, mais ils sont tout autant exploités que les autres.» La mobilisation grandit petit à petit, et il annonce une action contre le blocage des salaires au sein de son entreprise, le 18 mai prochain, à l'occasion de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Nathalie Schocron, métaux Lot, revient sur «l'affaire Lepaon», pour insister sur «la responsabilité collective» qu'elle met en lumière. Mais, finalement, la Cgt est «sortie la tête haute» de cet épisode, se félicite-t-elle. Elle met également au crédit de la confédération d'être «dans la contestation et la proposition», et, par exemple, de refuser de participer à «la mascarade de la conférence sociale» organisée par le gouvernement, tout en militant pour les 32 heures de travail hebdomadaires. Nathalie Schocron juge que la Cgt a «besoin d'une implantation solide des UL, avec les syndicats, les précaires, les isolés, les privés d'emploi...» Elle se dit

EUROPE L'ADRESSE DE LA CES AU CONGRÈS

Après Paris : Bruxelles. C'est par une condamnation sans concession des attentats qui, après la capitale française, ont touché en mars dernier la capitale belge que Luca Visentini, le tout nouveau secrétaire général de la Ces, veut entamer son intervention en cette fin de journée du 18 avril. Son propos est extrêmement ferme. Il ne laisse cependant planer aucune ambiguïté. Aussi inadmissible soit la folie meurtrière qui frappe aujourd'hui les populations d'Europe, celle-ci, dit le dirigeant syndical, ne peut en aucun cas être «instrumentalisée» à des fins politiques. Encore moins au service d'attaques des gouvernements ou des institutions contre les droits syndicaux et les droits sociaux en Europe. «Les travailleurs traversent l'une des crises les plus graves que le continent ait jamais vécues», développe-t-il. «Une crise qui, à force d'entamer les droits et garanties collectives, les prive de toute perspective d'avenir. L'urgence n'est pas d'user de la peur pour accroître la pression sur l'emploi, les salaires, la protection sociale et les droits syndicaux. Elle est de donner un futur à tous et à toutes. Et votre combat contre la loi El Khomri, assure-t-il, est le reflet de cette préoccupation.»

Devant le 51^e congrès, Luca Visentini rappelle les revendications que la Confédération européenne des syndicats a confirmées lors de son 13^e congrès qui s'est tenu en septembre dernier à Paris : la définition d'un vaste plan d'investissement public en Europe; la promotion de politiques salariales ambitieuses dans tous les pays, politiques passant autant par des augmentations que par l'instauration partout d'un salaire minimum; le soutien enfin des droits à la négociation. «Nous ne pourrons rompre avec l'explosion du chômage et de la précarité qu'à ces conditions.» Et c'est possible, affirme-t-il. C'est possible et nécessaire. 60 % de la production européenne reste en Europe. Sans augmentation du pouvoir d'achat, défend-il, le continent ne pourra sortir de la logique mortifère dans laquelle il est enfermé. «Nous sommes convaincus que nous partageons ces objectifs. La Ces a besoin de vous. Elle a besoin de vos propositions et de votre soutien. Nous soutiendrons toujours vos combats, vos initiatives et vos actions. Ce n'est qu'ensemble et dans la solidarité que nous pourrons gagner», conclut-il. M.H.



Philippe Martinez, aux côtés de Luca Visentini, secrétaire général de la Ces, et de Jaap Wienen, secrétaire général adjoint de la Csi.

INTERNATIONAL

L'ADRESSE DE LA CSI AU CONGRÈS

C'est par un hommage appuyé à la Cgt, à son histoire et à ses combats que Jaap Wienen, secrétaire général adjoint de la Confédération syndicale internationale, commence lundi 18 dans l'après-midi son discours, assurant les congressistes de son soutien dans la bataille engagée en France contre les réformes du code du travail. «*Nous savons par expérience que l'idée des responsables politiques selon laquelle l'affaiblissement de la législation sociale créeraient des emplois est fausse*», dit-il. «*Si 70 % de la population s'opposent aux propositions de votre gouvernement, cela prouve que vous avez pleinement raison d'agir comme vous l'avez fait!*», ajoute-t-il.

Bien sûr, l'ancien responsable syndical aux Pays-Bas profite de l'occasion pour rappeler le combat de la Csi contre les politiques libérales qui n'apportent que «*chômage, exclusion et explosion des inégalités*». Mais il n'en reste pas là. Il consacre une part importante de son intervention à donner sens à l'actualité récente : celle des attentats et des flux de réfugiés qui tentent de trouver asile en Europe. «*La France, ses citoyens, ses travailleurs ont beaucoup souffert des attaques contre des*

personnes innocentes. Les attentats terroristes sont effroyables ; et le mouvement syndical a exprimé son entière solidarité avec la population française. Mais cela ne suffit pas», prononce-t-il. «*Laisser d'importants groupes de la population sans perspective aucune continuera de susciter d'énormes frustrations.*» Refonder les politiques de l'emploi, les politiques sociales, refonder les politiques d'intégration et de migration pour changer un monde qui en vient à faire aux réfugiés un sort «*invraisemblable et honteux*» : après avoir soutenu que «*ce n'est pas le monde que nous voulons*», Jaap Wienen ne mâche pas ses mots, appelant le syndicalisme, et avec lui la Cgt, à poursuivre le combat pour soutenir les militants syndicaux qui, à travers le monde, font l'objet d'attaques permanentes. A «*utiliser les plateformes des Nations unies, du G20, des institutions financières internationales, de l'Ocde et, bien sûr de l'Oit pour continuer à combattre l'injustice, les inégalités et l'absence de politiques économique et sociale réellement respectueuse de tous ces hommes et femmes qui consacrent leur vie à une meilleure société*». M.H.

fière que «*la Cgt soit force de proposition, quand d'autres collaborent avec le capitalisme mondialisé*».

David Lecocq, Ugff Aisne : «*Il semble que le rapport d'activité ne définisse pas assez clairement ce qu'est concrètement le service public. Pour nous, il est financé grâce à l'impôt. Nous lançons une alerte en ce qui concerne l'administration territoriale d'Etat. Désormais, les régions sont en concurrence et, nous, les agents, nous subissons l'autoritarisme d'Etat!*» Pour **Charlotte Vanbesien, Ferc Seine-Saint-**

Denis, de la Cgt Educ'action, les élections professionnelles de 2014 «*ont été compliquées dans la fonction publique avec l'affaire qu'on a appelée Lepaon*». Elle témoigne : «*La Cgt Educ'action a reculé dans certains secteurs. Or l'Education nationale, c'est quasiment un million d'agents. On ne peut pas se passer d'une réflexion sur la responsabilité dans ce domaine.*» Elle insiste sur le fait que «*la Cgt porte un projet d'école émancipatrice. Cela concerne la formation des jeunes, la formation professionnelle...* Ce n'est pas

une petite question.» **Pascal Pouliquen, cheminots Finistère**, se réjouit de la mobilisation qui grandit depuis février et appelle à poursuivre, selon «*les méthodes qui ont fait la réussite du syndicat depuis 120 ans*», à savoir la prise en compte de la parole des syndiqués, partir des besoins pour trouver des solutions, aller à la rencontre des salariés pour les convaincre de se syndiquer. Il appelle à la reprise de la vie syndicale : «*Dynamisons-la pour nous renforcer!*»

P. T.

DÉMARCHE SYNDICALE ÉCOUTER, ENTENDRE ET CONSTRUIRE

DE QUELLE MANIÈRE LA CGT PEUT-ELLE ACCROÎTRE SON IMPLANTATION POUR RENFORCER SA PRÉSENCE AUPRÈS DE TOUS LES SALARIÉS? CETTE QUESTION EST AU CŒUR DU DÉBAT SUR LE PRÉAMBULE ET LE PREMIER THÈME DU DOCUMENT D'ORIENTATION.

Marie Saavedra, membre de la commission exécutive confédérale sortante, introduit les enjeux du débat sur le document d'orientation. «*Notre organisation a choisi d'être confédérale pour rassembler les salariés, qu'ils soient actifs, privés d'emploi ou retraités, quels que soient leurs métiers, leurs catégories professionnelles, leurs lieux de vie et leurs opinions philosophiques, religieuses ou politiques. Elle a choisi d'être confédérée pour faire converger les revendications et les luttes, parce qu'on est plus fort et plus efficace ensemble. A l'inverse d'un syndicalisme institutionnel ou d'expert, la Cgt ambitionne de développer un syndicalisme de syndiqués, auteurs, acteurs et décideurs. Un syndicalisme proche des salariés.*» Concrètement, poursuit Marie Saavedra, «*cela suppose de placer le syndiqué au centre de la vie syndicale*». De lui reconnaître le droit à participer à la vie démocratique et collective des organisations auxquelles il devient affilié. Cela suppose également que ces dernières mettent tout en œuvre «*pour lui donner la possibilité de prendre toute sa place dans la vie de la Cgt*», condition sine qua non «*pour défendre les acquis et en conquérir d'autres, pour améliorer la vie au travail et hors du travail mais aussi pour participer à la transformation sociale que nous visons*». «*Nous sommes une organisation syndicale de transformation sociale*», insiste l'ancienne secrétaire générale de l'UD-Cgt du Vaucluse. Une organisation «*qui n'est pas seulement de contestation, mais aussi de proposition, de rassemble-*

ment, d'action et de négociation afin de faire aboutir les revendications des salariés», précise-t-elle.

Des outils syndicaux nouveaux pour des situations nouvelles

Mais, derrière les mots, comment avancer? Comment aider les salariés à se réapproprier le travail, son sens et son contenu? Comment améliorer la qualité de vie syndicale, parfaire les outils de formation pour mieux armer les syndiqués dans leur vie quotidienne en entreprise et dans l'organisation? De quelle manière s'ouvrir au plus grand nombre, quel que soit le statut de chacun? Comment bâtir, avec les salariés et à partir des propositions de la Cgt, leurs revendications? Ces questions sont au cœur de celles que se posent, sur le terrain, les syndicats. Le premier chapitre du document d'orientation intitulé «*Notre démarche syndicale*» leur est consacré. Bien sûr, d'autres sujets vont retenir les travaux du congrès, informe Marie Saavedra. Quatre autres thèmes sont inscrits au sommaire du document d'orientation: «*Notre conception de la construction des luttes*», «*Notre rapport au politique, aux organisations syndicales et au monde associatif*», «*Notre place dans le syndicalisme européen et mondial*» et, enfin, «*La démocratie dans la Cgt*». Le débat s'annonce riche. Sur l'ensemble de ce texte, 3 159 amendements ont été déposés, provenant de 279 syndicats affiliés à 25 fédérations et 70 unions départementales...

Pour commencer, place au débat sur le premier thème: 82 paragraphes lui sont

consacrés sur les moyens de mettre le travail et les salariés au cœur de l'activité revendicative. La Cgt ne rayonne que sur 25% du salariat, un salariat aujourd'hui plus que jamais éclaté. La majorité de ses membres travaillent dans des entreprises de plus de 500 salariés. Or, peut-on lire au paragraphe 74 du document, en France, aujourd'hui, 90% des entreprises sont des petites structures ou organisées sous forme d'établissements de petite taille. Ces dernières années, la part des salariés travaillant dans des établissements de moins de 20 salariés a même connu une forte augmentation. «*Comment être une organisation de masse et de classe dans ce contexte-là?*», demande simplement Fabrice Angéi, lui aussi membre sortant de la commission exécutive, chargé d'introduire le débat.

Avant de céder la parole aux congressistes, le responsable syndical, militant de l'UD du Var, précise que la commission des amendements s'est accordée, sur ce thème, sur la quasi-totalité du texte. «*Cinq questions pourtant continuent de faire débat*», dit-il: les priorités assignées à la formation syndicale; la place et le rôle à l'avenir des comités régionaux; la manière possible pour la Cgt, sans y perdre son âme, de syndiquer les travailleurs indépendants-travailleurs en portage salarial, auto-entrepreneurs, etc. -; la façon de s'ouvrir aux jeunes - aux jeunes travailleurs, aux stagiaires, voire aux étudiants et lycéens -; enfin, la pertinence ou non de développer une «*carte syndicale*».

Une fois la parole donnée à la salle, une série d'interventions vont, chacune à leur



façon, préciser les problèmes soulevés par ces cinq points. Sur la place et le rôle que pourraient tenir à l'avenir les comités régionaux, deux approches se font jour : une qui s'inquiète d'une plus grande importance qui pourrait être donnée à l'avenir à ces structures régionales sur les autres structures interprofessionnelles, aux UD notamment. Une autre, portée notamment par les fonctionnaires territoriaux de la Seine-Saint-Denis, qui, sans remettre en cause les structures existantes, souligne la nécessité pour la Cgt d'adapter ses structures à la transformation administrative de la délimitation des territoires.

Sur la carte syndicale, le débat est plus vif. Dans son paragraphe 105, le document d'orientation suggère la mise en place de cet outil « pour assurer la continuité syndicale au regard des transitions professionnelles de plus en plus marquées, des mobilités professionnelles et géographiques », pour assurer aussi « le passage d'actif à retraité ». Si des délégués chômeurs et retraités – beaucoup – prennent le micro pour dire toute l'importance du développement de leur syndicalisation, les risques d'isolement, voire d'une « individualisation » des syndiqués que soulève la mise en place d'un système de « carte syndicale permanente », sont plusieurs fois soulevés dans la salle. Ainsi cette

intervention d'un délégué de la fédération Cgt du bâtiment : « *Le lien de chacun avec un syndicat de base est indispensable, au risque que certains syndiqués n'aient plus de lien qu'avec la confédération. Cette proposition est une fausse piste. Elle porte en germe le danger de transformer l'engagement syndical en un acte de banale adhésion, comme on pourrait le faire pour une mutuelle, rien de plus* », assure-t-il.

Mieux faire face à la complexité croissante des entreprises

Enfin, sur le renforcement de la syndicalisation des jeunes et des travailleurs indépendants, les prises de parole laissent apparaître les réticences dont a parlé Fabrice Angéi. Si aucun délégué ne nie « toute l'importance de se battre aux côtés des jeunes pour la défense des droits du travail et les droits à l'emploi », notée par un délégué de Haute-Garonne, certains aimeraient aller plus loin que

la syndicalisation des salariés-étudiants ou des apprentis et défendent l'idée de syndiquer lycéens et étudiants, salariés en herbe. Ce avant même qu'ils fréquentent l'entreprise, tandis que d'autres laissent entendre que la Cgt ne doit pas se substituer aux organisations existant pour cela... De même, les propos qui remontent de la salle confirment que la pertinence – ou pas – de donner place au sein de la Cgt aux auto-entrepreneurs fait débat. Non en soi et sur le principe, mais sur les risques qu'une telle démarche pourrait avoir si elle ne se conjugue pas avec une bataille pour un retour des travailleurs indépendants au statut « *salarié ou fonctionnaire* », dit une militante de la fédération Cgt santé-action sociale du département du Nord.

Syndicalisation, solidarité, déploiement : d'une manière ou d'une autre, ces interventions en alimentent d'autres qui, chacune à leur manière, illustrent la nécessité pour la Cgt de trouver les façons de mieux faire face à la complexité croissante des entreprises et des groupes dans laquelle les salariés évoluent. Le témoignage d'une syndicaliste de Sfr en est un exemple. « *Dans mon entreprise, indique-t-elle, nous sommes 16 000 salariés Sfr, 20 000 employés dans des entreprises sous-traitantes. Certains travaillent en France, d'autres au Maroc, d'autres encore en ...*

Le vote

Les délégués ayant participé au vote représentent 581 358 voix ; 9,1 % se sont abstenus ; parmi les 528 218 suffrages exprimés, 69,5 % ont voté pour, 30,5 % ont voté contre.



... Tunisie, à Madagascar ou ailleurs. » Et cette multitude d'horizons et de statuts, explique-t-elle, est celle sur laquelle l'opérateur joue pour mieux « faire pression sur les conditions de travail et d'emploi ». Lutter contre les délocalisations, imposer la réinternalisation des emplois, l'égalité des droits : « Nous n'avons pas d'autres possibilités que celles-là pour avancer », assure-t-elle.

Un peu plus tard, une autre déléguée de la Fapt, salariée cette fois de Mediapost, décline autrement le défi lancé au syndicalisme par des sociétés et des groupes pluriactivités qui brouillent les repères traditionnels ; où, dans un même groupe, certains salariés relèvent des activités de téléphonie, d'autres d'activités de médias, d'autres enfin des télécommunications... Autant que de nouvelles solidarités, assure-t-elle, « nous avons besoin dès lors d'adapter nos organisations ».

Le besoin croissant d'une évolution des structures syndicales

Une syndicaliste du site commercial de Lyon Part-Dieu en atteste, exposant comment, là-bas, où cohabitent 3 800 salariés employés par 167 enseignes relevant de 80 conventions collectives, la Cgt, malgré le peu de moyens à sa disposition, bâtit des solidarités et se démène pour des droits nouveaux capables de s'adapter aux réalités. « Incontestablement, confirme un syndicaliste d'Airbus, nous avons besoin d'une évolution de nos organisations, d'une plus grande perméabilité entre nos fédérations pour disposer

d'outils mieux adaptés à la réalité des entreprises. Pourquoi ne pas créer une grande fédération Cgt de l'industrie ? » Un délégué de l'intérim intervient encore pour souligner toute l'importance de monter des coopérations entre donneurs d'ordres et sous-traitants pour « briser le modèle patronal de la précarité », pour gagner des droits et tisser des solidarités. Puis vient le tour d'une syndicaliste d'Edf-La Défense.

Jusque-là, la nécessité pour la Cgt de se développer auprès des ingénieurs, cadres et techniciens n'a fait l'objet que d'une intervention. Mais la suivante rattrape le temps perdu. Elle est claire, nette, explicite sur les enjeux qu'affronte le syndicalisme en la matière : « A ne pas s'ouvrir aux nouvelles catégories de salariés qui émergent, salariés du tertiaire, de l'ingénierie, personnels d'encadrement et jeunes diplômés, la Cgt ne limite pas seulement son déploiement », explique la militante. Elle réduit aussi sa réflexion sur le travail tel qu'il se réinvente, sur les revendications et exigences nouvelles qu'elle pourrait porter. Elle flatte « une logique de raccourcis qui n'offre malheureusement aucune perspective positive aux actions que nous engageons ». « Si nous voulons nous développer, dit-elle encore, nous devons nous installer dans le quotidien des salariés, les écouter nous dire leur travail plutôt que de leur raconter ce que nous croyons en savoir. Cela impose de déployer une démarche de coconstruction des solutions aux situations qu'ils rencontrent, des formes d'action pour les

faire aboutir plutôt que d'arriver avec des solutions toutes faites. Aussi, je me félicite que le texte d'orientation réaffirme l'importance de se tourner vers les Ict et, pour cela, le besoin d'avoir des structures et des outils spécifiques comme l'Ugict et les Ufict. »

Le débat n'est pas clos. Beaucoup de délégués encore ont la parole. Pour alimenter le débat sur cette partie, certains interviennent sur la nécessité pour la Cgt de faire siennes les revendications des salariés handicapés, de défendre les travailleurs sans papiers ou encore de renforcer ses moyens juridiques d'aide et de conseil aux syndicats. L'impérieuse nécessité pour la confédération de défendre les services publics, qu'ils relèvent de l'Etat, de la santé ou des collectivités territoriales est plusieurs fois soulignée. Une déléguée de la fédération Cgt santé-action sociale du département du Nord souligne toute l'importance de cette bataille pour combattre la montée du Front national. A la promotion de l'éducation populaire, une prise de parole est encore consacrée. Aux demandes réitérées faites dans la salle que le congrès rédige une motion appelant à amplifier la mobilisation contre la loi El Khomri, jusqu'à la « grève reconductible » demandent certains, la tribune réclame patience, proposant d'en discuter le jeudi matin. Après de six heures d'échanges et de débats, la séance est levée. Place à la discussion sur le thème 2 du document d'orientation : « La construction des luttes ». ▶

Martine HASSOUN

STRATÉGIE

CONSTRUIRE LES LUTTES: COMMENT ET POUR QUEL OBJECTIF?

DÉPLOIEMENT,
DÉVELOPPEMENT DU RAPPORT
DE FORCES ET DÉMARCHE
REVENDICATIVE SONT
AU COEUR DE LA RÉSOLUTION.
LE TEXTE PRÉCISE QU'AUCUNE
FORME DE LUTTE NE SE
DÉCRÈTE MAIS S'ORGANISE
ET SE DÉCIDE
COLLECTIVEMENT.

Aider les salariés à s'emparer de la stratégie de l'entreprise, de l'administration pour leur donner les moyens d'agir et d'améliorer les conditions de vie et de travail: dans ce processus de construction des luttes, responsabilité de toute la Cgt depuis les syndicats jusqu'à la confédération, les délégués s'interrogent sur les moyens à mettre en œuvre pour, en particulier, accroître le rapport de forces. Au nom de la commission du document d'orientation, Marie-Jo Kotlicki replace, en introduction, ce thème dans le cadre de la mise en œuvre de la démarche syndicale, tout en mettant en évidence les enjeux liés à ce processus: quels sont les ressorts de mobilisation du monde du travail? comment rassembler le plus grand nombre? avec qui se rassembler? comment lutter tous ensemble? avec qui et comment se décident les formes, la poursuite ou la fin d'une lutte?

Elle explique: «*Au moment où le retrait du projet de loi El Khomri requiert tous nos efforts dans le mouvement social en cours, ce thème est aussi au cœur de l'actualité sociale portant l'exigence d'élever le rapport de forces en rassemblant le plus grand nombre de salariés pour une dynamique offensive des luttes et un mouvement victorieux.*» Plusieurs sujets sont ainsi abordés: l'objectif des luttes et leur finalité avec l'exigence de transformation sociale visant l'obtention de nouveaux droits;



l'animation de la bataille des idées articulée avec le vécu quotidien des salariés et le lieu de travail; le rôle des syndiqués et le lien avec les salariés dans le processus de construction des luttes; l'enjeu du taux de syndicalisation et du déploiement de la Cgt dans toutes les composantes du salariat, de sa représentativité pour l'élévation du rapport de forces. Mais aussi: la prise en compte des enjeux sociaux comme les services publics ou la protection sociale; le lien entre luttes et négociations pour redonner la main aux salariés sur leurs contenus; le rôle de la confédération dans la confédéralisation des luttes; enfin, le rassemblement avec d'autres forces progressistes, notamment les associations, en respectant l'indépendance et l'identité de la Cgt.

Les grands axes de propositions

La résolution 2 traite ainsi de trois grands axes de propositions: le déploiement de la Cgt, la construction d'un rapport de forces favorable aux salariés et la mise en œuvre de la démarche revendicative

pour toutes et tous. Au total, le thème 2 a fait l'objet de 410 propositions. La commission du document d'orientation propose d'en retenir 58, dont 25 en l'état et 33 avec des modifications. Parmi les amendements qui n'ont pas été retenus, citons ceux «*contraires à la démarche de la Cgt, et notamment ceux qui percutent le thème 1*». C'est le cas, par exemple, des amendements qui rejettent la consultation des salariés sur le contenu et les formes de lutte ou qui restreignent la diversité des formes d'action à la grève reconductible ou générale. Marie-Jo Kotlicki précise: «*Si la Cgt ne s'interdit aucune forme d'action, y compris la grève reconductible, le texte précise qu'aucune lutte et forme d'action ne se décrète, mais qu'elles s'organisent et se décident collectivement. Ceci suppose des syndicats acteurs du mouvement social une consultation des salariés sur les journées d'action pour rassembler le plus grand nombre. Cela implique une plus forte articulation des luttes locales, professionnelles et des enjeux interprofessionnels. Cela nécessite la capacité de la Cgt à se déployer là où ...*

... elle n'est pas, pour accroître le rapport de forces, la capacité propositionnelle et d'ouverture de perspectives de victoire, gage de confiance pour l'engagement des salariés dans un processus d'action.»

Les amendements retenus enrichissent et précisent le texte sur plusieurs points. D'abord, sur l'objet de la consultation des salariés, à la fois sur le contenu et les formes d'action à mener, ainsi que sur le lien entre la consultation de masse des salariés, les capacités de rayonnement de la Cgt et sa représentativité. Ensuite, des amendements précisent la notion de salarié, regroupant les actifs, les retraités et les privés d'emploi, permettant d'appréhender la convergence des luttes au sein du monde du travail. D'autres propositions apportent un éclairage sur le rôle de la confédération pour donner, mais aussi relayer, la portée d'ensemble d'une lutte et un renforcement nécessaire de la confédéralisation des luttes. Des ajouts ont en outre été retenus pour la prise en compte d'enjeux de société, comme la protection sociale ou la pénibilité, et l'élargissement de la bataille des idées là où la Cgt n'est pas organisée. Enfin, d'autres amendements préconisent d'intégrer les perspectives de victoire, plaçant de fait les luttes dans une volonté de conquête sociale.

C'est sur la lutte menée par les ex-Fralib, aujourd'hui Scop-TI, que s'ouvrent les interventions des délégués. Rim Hidri (fédération de l'agroalimentaire, département des Bouches-du-Rhône) témoigne d'une lutte de 1 336 jours «juste, légitime, inégale mais que nous avons menée et gagnée», avec notamment l'appui de l'UL d'Aubagne et de l'UD des Bouches-du-Rhône. Elle fait le lien entre ce combat et celui qu'il faut aujourd'hui mener contre la loi El Khomri, nouvelle charge contre le code du travail, et elle appelle la Cgt à



«aller à l'offensive» et insiste sur le nécessaire soutien à apporter à la semaine des 32 heures. «Nous avons montré que nous sommes capables de mettre en place des projets alternatifs», lance Rim Hidri, tout en situant son intervention dans un autre combat: «La pérennité de notre coopérative.» De son côté, Sébastien Pollaert (fédération de la métallurgie, département de l'Ariège) témoigne lui aussi d'une lutte gagnante d'une année, grâce à la mobilisation des militants de l'Ariège, qui a opposé la mairie de Foix et l'union locale sur les locaux du syndicat. De son côté, Jean-François Gabala (Filpac, département de Seine-Maritime), relatant les différentes luttes qui ont été menées dans sa région, relate «la difficulté à rassembler, à construire et ressentir la solidarité».

Dans ce processus de construction, plusieurs délégués insistent sur la répression syndicale comme un frein puissant à sa mise en œuvre. C'est le cas notamment dans les services publics. Mireille Elorri (services publics, département de la Gironde) en décrit les conséquences: refus de formation ou de mobilité, mutations arbitraires... autant de réalités vécues sur le terrain par les militants, en particulier par les femmes. «C'est une question cruciale, soutient-elle. La Cgt doit s'attaquer à ces pratiques, prendre en compte cette réalité pour défendre tous les syndiqués.» Dans le Nord, «c'est la peur qui domine», témoigne Pascale Montel

(métallurgie) pour qui plusieurs entreprises de la région, de différentes tailles, sont déjà le laboratoire de la loi El Khomri, citant en particulier l'accord de compétitivité signé à Renault Douai. Elle veut alerter sur le cas de salariés des Fonderies du Nord à Hazebrouck, menacés de licenciement en raison de leur participation à la grève du 31 mars pour le retrait de la loi. Si certains ont été mis à pied, l'action a permis leur réintégration.

La Cgt à l'écoute de tous les salariés

La lutte contre la discrimination syndicale? «Elle doit être, pour la Cgt, un combat de premier plan», souligne José Rivas (verre et céramique, département de l'Oise). Au niveau national, comme pour Goodyear ou Air France, mais aussi local, où les atteintes sont quotidiennes, insiste-t-il, témoignant du combat mené pour qu'aboutisse, fin 2014, la reconnaissance, pour un militant, de son statut d'agent de maîtrise, comme l'exigeaient d'ailleurs différents jugements de justice. José Rivas poursuit: «Cette action a donné naissance à un accord de droit syndical, à la création d'une section Ugict, et à la possibilité, pour les agents de maîtrise, cadres et techniciens, de voir leurs revendications portées et reconnues par des élus Ugict-Cgt.» Il veut ainsi faire passer ce message: «Un salarié sur deux est aujourd'hui agent de maîtrise, cadre ou technicien.

Le vote

Les délégués ayant participé au vote représentent 582 085 voix; 6,7% se sont abstenus; parmi les 543 352 suffrages exprimés, 78,8% ont voté pour, 21,2% ont voté contre.



Nous avons donc besoin de renforcer notre action envers ces salariés pour développer le rapport de forces. De ce point de vue, l'outil Ugict est indispensable et permet de renforcer l'écoute de la Cgt.»

Décrivant des services publics en grande difficulté car «soumis à des cures d'austérité», Christophe Hégot (équipement, département de Seine-Maritime) pointe, parmi les freins au développement du rapport de forces, «les réorganisations et les restructurations permanentes qui conduisent à un éclatement des services et des collectifs de travail, sur de multiples sites» et leur corollaire: la difficulté à renforcer et renouveler les bases militantes. Tout en s'interrogeant sur le lien entre journées nationales de mobilisation et enjeux locaux, il poursuit: «Il faut arriver à faire de chaque sympathisant, de chaque électeur Cgt, un syndiqué.»

Luttes et «stratégies gagnantes»

Pour sa part, Jérôme Donore (construction, département du Cantal) met en lumière un travail interprofessionnel entrepris dans un département touché par l'exode rural, sur le thème de la dégradation du service public et des services rendus aux usagers, sur la base de huit services répertoriés (La Poste, la Sncf, l'hôpital public...), un travail qui trouve son prolongement dans le combat pour le retrait de la loi El Khomri.

De nombreuses interventions ont enfin posé la question des formes d'action, en demandant en particulier un débat sur les suites à donner à la journée du 28 avril et en proposant une grève générale reconductible. Cette demande s'inscrit notamment dans le cadre d'un bilan des luttes menées au cours des trois dernières années, depuis l'accord national interprofessionnel de 2013, «afin de ne pas reproduire les mêmes erreurs», explique Rémy Frey (commerce, Paris), regrettant au passage d'avoir été «un peu seul» dans le combat contre la loi Macron. Tout en dénonçant l'abandon de la jeunesse par le gouvernement, Dounia Bachir-Zaouche (Ugff, département des Alpes-Maritimes), se dit «convaincue que la convergence des luttes entre le public, le privé et les jeunes fera plier le gouvernement pour le retrait de la loi El Khomri».

Mouvement reconductible, manifestation, grèves de 24 heures? Sur la forme des luttes, l'intervention de Laurent Brun (cheminots, département du Rhône) s'appuie sur l'expérience: «la» bonne solution

EMPLOI DES PRODUCTIONS GAGNÉES DE HAUTE LUTTE

Jeannette, 1336, Pilpa: depuis le 50^e congrès, ces trois entreprises auraient pu disparaître. A Marseille, elles s'exposent, tenant toutes trois un stand dans l'espace partenaires pour témoigner de leur combat contre cette logique financière qui se moque comme d'une guigne des savoir-faire et des outils industriels, de l'emploi et des territoires. Pour attester qu'il est possible de se battre et de gagner.

Militants syndicaux de 1336 et de Pilpa ou représentants de l'UL de Caen qui, depuis décembre 2013, soutient sans relâche les Jeannette, ils sont là pour raconter ce que, dans le Calvados, les Bouches-du-Rhône ou l'Aude, la Cgt est parvenue à obtenir, même si, dans ces trois entreprises, avec les salariés, elle a dû s'affronter à gros: à la multinationale Unilever; au fonds de pension américain Oaktree, qui pèse la bagatelle de 100 milliards de dollars; aux établissements bancaires français incapables de jouer leur rôle, de prendre le risque d'investir. Dans tous les cas, racontent-ils, il leur a fallu des semaines et des mois pour gagner la reprise d'activité; des semaines et des mois pour entretenir l'espoir d'une victoire auprès des salariés, démontrer aux acteurs économiques et aux élus locaux la viabilité de leur activité. Pour inventer des solidarités interprofessionnelles et de territoires.

Mais le résultat est là. Et il se présente aux délégués du 51^e congrès. Aujourd'hui, sous forme de Scop ou de société par actions simplifiée, Jeannette, 1336, Pilpa développent et imaginent de nouveaux savoir-faire... Et même embauchent. Aux délégués, aux militants ou aux élus des comités d'entreprise présents, leurs stands proposent de faire un geste militant: les soutenir autrement, en découvrant et achetant leurs productions, glaces, thés et infusions, madeleines qui portent leurs revendications. Des produits gagnés de haute lutte. M.H.

n'existe pas, estime-t-il en substance, en expliquant que «ce qui compte, ce n'est pas la forme de la mobilisation mais le nombre de salariés qui y participent», sur la base des convergences construites à partir de l'échelon local. Faisant le lien avec l'actualité, il souligne comment les cheminots y travaillent avec le contre-projet Cgt sur la convention collective des personnels du secteur ferroviaire. Pour lui, une stratégie gagnante ne peut faire l'impasse sur l'analyse des difficultés; elle doit prendre appui sur une vision réelle des forces. Dans sa réponse aux délégués, la commission du document d'orientation explique que l'objectif poursuivi est une réappropriation, par les salariés, de l'outil de travail et de la finalité du travail. Il poursuit: «Nous luttons pour l'intérêt immédiat mais aussi pour la transformation sociale. Cela passe par notre ancrage sur le lieu de travail pour construire les revendications avec les salariés. Les luttes ne se décident pas. La forme la plus pertinente est celle qui rassemble le plus grand nombre.»

Christine LABBE

TÉMOIGNAGES LIBERTÉS SYNDICALES POUR LE PROGRÈS SOCIAL

AU LENDEMAIN
DE LA PROROGATION
DE L'ÉTAT D'URGENCE
JUSQU'AU 26 MAI,
LE CONGRÈS A ENTENDU
UNE SÉRIE DE TÉMOIGNAGES
ÉDIFIANTS, PRÉSENTÉS
SOUS FORME THÉÂTRALE
ET INSCRITS DANS
LA PRÉPARATION DE DEUX
RENDEZ-VOUS D'ACTION.

La France va donc continuer à vivre et travailler sous tutelle. Certes, grèves, manifestations et rassemblements se tiennent et la tentation est grande de considérer qu'au regard du contexte social et économique dégradé que l'on connaît et des mobilisations que cela appelle, l'enjeu des droits et libertés deviendrait secondaire. C'est bien parce que ces deux idées sont fausses que la Cgt entend ne rien céder sur la défense des libertés. De fait, toute restriction en ce domaine, qu'elle se drape du drapeau de la sécurité ou d'intérêts prétendument patriotiques, se retourne toujours contre la sûreté des citoyens, contre le mouvement social, contre ses expressions organisées. On a pu le voir et le mesurer à Air France comme chez Casino, chez Goodyear comme chez McDo, à la pénitentiaire comme dans un florilège d'entreprises ou la rétraction des droits s'accompagne de pressions sur les conditions de travail et les salaires. Il y a bien un rapport – et il est étroit – entre des normes publiques toujours plus étroitement sécu-

ritaires et les chantages à l'emploi tels ceux qu'on a vus fleurir chez Smart ou au Bhv sous forme référendaire.

On le mesure également autour de l'utilisation des forces de police par l'exécutif à l'occasion des manifestations et rassemblements. Celle-ci n'est pas exempte de jeux troubles, comme c'est souvent le cas lorsque la situation politique s'avère instable et que la peur change de camp. La tentation du chaos chemine alors souvent aux côtés de la tentation autoritaire et elle est d'autant plus forte que les enjeux sont cruciaux. D'où l'importance de s'opposer fermement à la répression, l'intimidation, voire la criminalisation de l'action syndicale. C'est le sens de la campagne lancée par le Cgt en septembre et sur les raisons de laquelle revient Gisèle Vidallet devant les délégués : *« C'est parce qu'ils contestent, revendent pour vivre mieux, pour la reconnaissance de leur dignité, que les salariés sont discriminés. C'est parce qu'ils relèvent la tête, prennent leurs affaires en main que ces femmes et ces hommes*

MODIFICATION STATUTAIRE CONCERNANT LES PAYS D'OUTRE-MER

Cette démarche de modification s'inscrit dans la nécessité de ratifier une nouvelle convention de coopération adaptée au contexte politique entre la Cgt et les trois confédérations des Dom. Depuis la fin des années 1960 ces organisations ont fait le choix d'une reconnaissance mutuelle de l'autonomie de leur structure et d'organisation, ainsi que de leur souveraineté dans leurs périmètres d'activité. C'est ainsi que les organisations d'outre-mer se sont vu reconnaître le statut de confédérations indépendantes. Cette souveraineté n'était pas exclusive de coopérations qui se sont formalisées à travers des conventions marquées d'une double préoccupation : assurer l'indépendance, assurer la solidarité. Philippe Lattaud rappelle que la mise en œuvre des lois de 2008 pour le secteur privé et les accords de Bercy pour la fonction publique ont fourni l'occasion de contester la notion de continuité et de représentation réciproque, ouvrant la porte à des dénis par le ministère du Travail, notamment de la reconnaissance des confédérations des Dom comme participant de la représentativité de la Cgt. Avec pour conséquence le fait

que les confédérations ne se voient plus reconnues comme représentatives dans toutes les conventions collectives nationales et au niveau interprofessionnel. Un travail a donc été commencé, dès 2014, pour sécuriser juridiquement la représentativité de toutes les parties prenantes, tout en sauvegardant la souveraineté des organisations des Dom. Il est apparu que la forme de l'affiliation était incontournable du point de vue légal ; la nouvelle convention qui est issue de ce travail est signée par la Cgt, la Cgt Martinique, la Cgt Mayotte et la Cgt La Réunion. Afin de faire vivre politiquement ce qui ne saurait rester un simple acte administratif, la convention prévoit la mise en place d'organismes tels qu'un comité interrégional et un comité syndical interliaisons, permettant des rencontres régulières et un suivi de la mise en œuvre des décisions. Les trois confédérations se feront représenter par un délégué unique, à tour de rôle, au comité confédéral national de la Cgt.

Cette modification est adoptée par un vote par mandat à 94,2 % des suffrages.



sont traités comme des voyous. C'est parce qu'ils résistent, s'organisent, proposent et entraînent les autres salariés dans la lutte et l'action que ces femmes et ces hommes deviennent des cibles. C'est parce que les locaux syndicaux sont souvent le lieu du premier contact des salariés avec le syndicat, c'est parce qu'ils permettent que le syndicat se structure que ces locaux sont remis en cause. Ce qui est visé par Casino, par McDo, par Air France, par le patronat et les pouvoirs publics, c'est faire peur aux salariés et tuer toute velléité de contestation.» Elle s'insurge d'autant plus de l'instrumentalisation politique de ces attaques antisociales : «Quand ce n'est pas le Premier ministre qui traite les salariés en lutte de voyous, c'est le FN qui demande l'interdiction de la Cgt et le Medef qui explique que la Cgt ne sert qu'à tromper les salariés. Ce qui est visé, c'est la décrédibilisation de l'action syndicale!» Après les interventions des délégués des entreprises L'Harmattan, Air France, Casino et McDo, de l'union locale Cgt d'Aubagne, des services insertion et probation de la pénitentiaire, Céline Verzeletti en appelle à l'action avec deux rendez-vous, dont l'un concerne les Goodyear. A ce pro-

pos, elle regrette que «les camarades de Goodyear n'aient pas répondu favorablement à notre invitation de participer à cette initiative pour les libertés dans le cadre de notre congrès. Leur affaire est emblématique. Emblématique en premier lieu pour leur engagement à préserver l'emploi et les capacités industrielles dans leur région. Emblématique par la solidarité qui s'est exprimée, s'exprime et s'exprimera encore jusqu'à ce qu'ils soient relaxés. Emblématique encore dans la collusion entre le patronat et les gouvernements successifs pour les faire taire – eux qui osent se défendre, revendiquer et contester les choix patronaux – avec l'aide d'un procureur qui décide de les poursuivre en justice et qui finira par les condamner à vingt-quatre mois de prison dont neuf fermes.» C'est pourquoi elle appelle les délégués à «faire très fort» le 27 mai prochain, jour du passage de seize salariés d'Air France au tribunal, suite à l'affaire dite de la «chemise déchirée» et à se mobiliser en grand lors de la journée du 19 octobre, date de la comparution en appel des salariés de Goodyear contre leur condamnation. ▶

Pierre TARTAKOWSKY

MODIFICATION STATUTAIRE CONCERNANT LES RETRAITES

Chargée de présenter la réflexion confédérale sur la question de la place et du rôle des syndiqués retraités, Samantha Dumousseau retrace les étapes d'un processus de réflexion et de consultation qui remonte au dernier congrès. Elle souligne que l'enjeu est bien de poursuivre la construction d'un syndicalisme retraité qui aborde de façon spécifique les enjeux, entre autres, de santé, de perte d'autonomie, en même temps que de couverture sociale et de revenus. Cette réflexion tend à créer les conditions pour que les syndiqués retraités bénéficient des mêmes droits et mêmes responsabilités que les autres syndiqués. Sur ces bases, elle présente aux congressistes deux propositions de modifications statutaires. La première concerne le taux de cotisation et la seconde les règles de représentation dans les congrès et les structures de la Cgt. A propos du taux de cotisation, la commission a repoussé la proposition de formulation qui était de «tendre» au 1% de cotisation, considérant que cela ouvrirait la porte à un traitement différencié. Elle a donc proposé au congrès de permettre le passage à 1% pour les retraités, conformément à ce que préconisait le 9^e congrès de l'Union confédérale des retraités, tenu à La Rochelle. Compte tenu des disparités professionnelles dans ce champ, les propositions de modifications statutaires sont accompagnées d'un texte précisant un certain nombre de points. C'est le cas, par exemple, des champs sur lesquels doivent s'exercer les votes des retraités, votes qui ne peuvent se substituer aux décisions des actifs en ce qui concerne, notamment, leurs propres initiatives et leurs modalités de lutte.

Cette modification est adoptée par un vote par mandat à 79,4 % des suffrages.

RASSEMBLEMENT ÉLARGIR ENCORE LE

LA MULTIPLICITÉ DES ACTEURS DU MOUVEMENT SOCIAL AMÈNE LA CGT À RÉAFFIRMER LES TERMES DE SON ENGAGEMENT. LA RÉSOLUTION 3, "NOTRE RAPPORT AVEC LES AUTRES ORGANISATIONS SYNDICALES, LE POLITIQUE ET LE MONDE ASSOCIATIF" RAPPELLE QUE FAIRE "CAUSE COMMUNE", SUR LA FORME COMME SUR LE FOND, RESTE UNE PRIORITÉ.

La Cgt veut être un moteur du rassemblement et de l'unité d'action au sein des entreprises, sur des thématiques qui touchent directement le travail, mais cela implique aussi d'être un acteur du mouvement social dans son ensemble, de travailler à construire et à maintenir des liens avec un éventail le plus large possible d'acteurs sociaux. Dans une période où la citoyenneté et les forces sociales s'expriment et se manifestent sous des formes multiples et inédites, il était donc important pour l'organisation syndicale de remettre à plat l'ensemble des problématiques liées à ses modalités d'action. Le rapport d'activité a rappelé à quel point, depuis le 50^e congrès et encore ces dernières semaines, les mobilisations ont pu gagner en ampleur, en force et en crédibilité dès lors qu'elles agrégeaient des associations, mouvements citoyens lancés pour l'occasion grâce aux réseaux sociaux, organisations syndicales ou autres. A condition bien sûr d'être fondées sur des revendications convergentes, de nombreux délégués au congrès ayant, à l'instar du document d'orientation, déploré que le manque d'unité ou le choix d'une ou plusieurs organisations syndicales de se désolidariser de certaines actions avait compromis la réussite d'une partie de la mobilisation.

La résolution 3 rappelle donc que compte tenu de la faiblesse et de la dispersion – voire la désunion – du syndicalisme en France, la Cgt réaffirme que la démarche de rassemblement avec toutes les forces vives engagées dans l'action est toujours souhaitable car c'est la condition pour impliquer le plus de salariés et de citoyens dans les mobilisations. C'est même un gage de crédibilité et de confiance pour la Cgt que d'œuvrer à rassembler: *«Il nous a semblé nécessaire d'aborder ces thèmes en les plaçant dans notre période, en intégrant les mutations des formes relationnelles issues de la révolution numérique et des formes nouvelles de communication organisées en réseau, qui modifient en profondeur le rapport aux autres*, rappelle en introduction du débat le rapporteur de la commission des amendements sur cette résolution,

Gilbert Garrel. *Cette transformation de l'environnement sociétal ne peut être ignorée, d'autant qu'il est important d'en avoir la maîtrise pour ne pas être dépossédés de notre démarche et mettre en danger la démocratie syndicale.*» La résolution aborde trois formes organisationnelles majeures avec lesquelles la Cgt interroge ses liens: les autres organisations syndicales, le politique et le monde associatif. Gilbert Garrel signale qu'elle a fait l'objet de 744 amendements, provenant de 182 syndicats, et que chacun d'entre eux a été examiné avec attention, 130 ayant été repris dans le texte définitif pour l'enrichir – dont 30 dans leur intégralité, les autres ayant permis de modifier et d'améliorer des articles existant.

«Syndicalisme rassemblé», une expression connotée?

Le rapport avec les autres organisations syndicales et en particulier la remise en cause du terme «syndicalisme rassemblé», plusieurs fois utilisé dans la résolution finale – le point 225 notamment – font l'objet du plus grand nombre de réactions. Les amendements demandent l'abandon de cette expression mais parfois aussi de la démarche. Aux yeux de ses pourfendeurs, l'expression fait directement référence à la recherche d'unité d'action et donc de compromis avec certaines organisations syndicales jugées trop conciliantes avec les directions d'entreprise ou le gouvernement... la Cfdt en premier lieu, dont les orientations et les stratégies leur apparaissent de plus en plus incompatibles avec celles de la Cgt. Une déléguée raconte par exemple comment un accord récemment signé par la Cfdt et la Cftc va contribuer à la dégradation des conditions sociales et de travail dans la future chaîne audiovisuelle publique d'information continue. Des intervenants assurent cependant qu'à l'échelle des entreprises et quand un conflit se déclenche, ce ne sont pas toujours les mêmes organisations syndicales qui leur paraissent moins fréquentables que d'autres. Afin de dissiper les ambiguïtés, plusieurs amendements ont été retenus, précisant que l'expression «syndicalisme rassemblé» n'implique pas qu'il faille

“TOUS ENSEMBLE”



NICOLAS MARQUES / KR IMAGES PRESSE

abandonner ses revendications ou ses convictions au nom de l'unité (point 188). Ainsi, le point 186 affirme qu'il s'agit de « *créer les conditions du rassemblement des salariés en construisant l'unité syndicale sur la base de leurs revendications dès qu'elle est possible, afin d'élever le rapport de forces* ».

Face à la violence des attaques subies par le salariat, de nombreux intervenants confirment que la recherche d'unité et de convergences reste en effet un atout indispensable pour rassembler le plus grand nombre des salariés et des acteurs sociaux et les engager dans l'action. Ils rappellent notamment qu'à l'échelle des entreprises, la question du rassemblement se pose toujours avec acuité et détermine parfois la réussite d'une mobilisation. Plusieurs délégués font état de luttes d'entreprise où des syndicats qui ne voulaient pas s'engager ont dû se joindre aux actions sous la pression des

salariés, dans le feu de l'action, parce que c'était la bonne solution pour peser sur le rapport de forces et faire gagner les salariés – dans un conflit mené par les cheminots de Villeneuve-Saint-Georges par exemple. La commission des amendements réaffirme en tout état de cause que « *le rassemblement des salariés doit être une priorité pour mener et gagner les combats* ». Prenant l'actualité à témoin, elle se félicite que le mouvement contre la loi travail ait pu rassembler au-delà des organisations de salariés, en particulier en agissant en convergence avec les organisations de jeunesse.

Toutes les coopérations sont constructives dès lors qu'elles font avancer le rapport de forces. Ainsi, si des intervenants mandatés par la Ferc (Fédération de l'éducation, de la recherche et de la culture) ou l'Unsen (Union nationale des syndicats de l'Education nationale) ne comprennent pas pourquoi la confédération développe

son travail en commun avec une organisation telle que la Fsu (Fédération syndicale unitaire) dont une partie du champ d'activité et de syndicalisation est commune avec la leur, la commission tient justement à préciser dans les points conclusifs de la résolution 3 qu'il ne s'agit en rien d'empiéter sur des champs d'activité déjà existants. Ce travail (point 226), en l'occurrence sur les questions de fiscalité et de financement public, se définit comme un projet ambitieux, porteur et inédit sur des thèmes revendicatifs communs et d'intérêt général.

La « transformation sociale » relève aussi du champ politique et citoyen...

Sur la question du rapport au politique, la commission rappelle que la Cgt s'interroge quasiment depuis sa création sur son implication dans le champ politique, qui se décline en trois niveaux : le rapport à la politique, constitutif ...



... d'une organisation qui a pour objectif la transformation sociale; celui aux partis politiques; celui aux élus politiques. De fait, les élus comme les partis politiques sont des acteurs sociaux qui, à certains moments, s'avèrent être des interlocuteurs, et parfois même des alliés ou des soutiens, cela n'impliquant pas pour autant la moindre confusion sur les rôles distincts du syndicalisme et de l'action politique. La commission souligne cependant une exception à sa «neutralité», la Cgt estimant indispensable de se prononcer et de lutter contre la propagation et la banalisation des idées diffusées par le Front national, totalement contraires aux valeurs qu'elle porte. Pour le reste, «la Cgt et ses militants ont des rapports avec les partis politiques démocratiques et républicains, c'est même une reconnaissance de sa légitimité que d'avoir ces relations, qui peuvent se traduire par des convergences ou de la conflictualité, mais en toute indépendance vis-à-vis de ces forces politiques». Dans le même esprit, les relations avec les élus s'inscrivent logi-

quement dans la démarche revendicative, dès lors qu'il s'agit de peser sur les décisions qui impacteront l'emploi, les services publics ou tout projet ou décision favorable à l'intérêt général ou susceptible de le remettre en cause.

Agir en commun avec le monde associatif et les membres de la société civile, dès que cela est possible, ne pose guère de problèmes aux congressistes. Certains intervenants rappellent que si cette question n'a jamais fait l'objet d'un développement spécifique dans les documents d'orientation de la Cgt, dans la pratique, sur le terrain et sur des thèmes ou mobilisations précises, les syndicalistes n'ont jamais hésité à travailler avec des associations dès lors que l'intérêt général était en jeu (sur les questions de santé, d'environnement, de fiscalité et sur les paradis fiscaux), les militants Cgt étant d'ailleurs souvent eux-mêmes actifs dans le monde associatif. La commission note que la Cgt elle-même a créé des associations, afin de s'engager plus activement sur certains sujets: par exemple, l'Indecosa pour la défense des droits des consommateurs, l'Avenir social pour développer des actions de solidarité au plan national et international, Prudis pour former les élus et mandatés aux prud'hommes, ou encore l'Institut d'histoire sociale, l'ensemble de ces associations faisant l'objet d'un ajout substantiel au point 216. «Le mouvement associatif a pris une dimension importante, c'est une com-

posante de la société pour laquelle nos documents n'ont jamais formulé d'orientation concernant les relations que nous pouvons être amenés à avoir. Les relations se traduisent par des convergences sur les sujets sociaux et environnementaux notamment, mais il est important, dans ce domaine aussi, d'affirmer notre indépendance, donc de déterminer démocratiquement les limites et la nature de ces relations et de garder la maîtrise décisionnelle de l'engagement de nos organisations dans les actions ou démarches menées conjointement», rappelle la commission des amendements.

«Les échanges en commission, onze heures de débats passionnés et passionnants, ont permis de nous mettre d'accord sur la quasi-totalité des choix, seulement quatre amendements ayant fait l'objet d'un vote», rappelle Gilbert Garrel. A l'issue des échanges avec les congressistes, la commission des amendements ne propose aucune nouvelle modification au texte amendé présenté au congrès. Pour la commission, les amendements permettent de présenter un texte sans équivoque, qui définit les responsabilités de la Cgt quant à la recherche d'unité, sans pour autant remettre en cause ses ambitions revendicatives et son attachement à un syndicalisme de «conquête sociale»: l'unité doit se construire à la fois sur un contenu et pour peser sur le rapport de forces.

Valérie GÉRAUD

Le vote

Les délégués ayant participé au vote représentent 578 339 voix ; 9,4 % se sont abstenus ; parmi les 523 892 suffrages exprimés, 63,7 % ont voté pour, 36,3 % ont voté contre.

SOLIDARITÉ RIPOSTES GLOBALES, SUR LE TERRAIN...

LA MONDIALISATION EST UNE RÉALITÉ CONCRÈTE, AYANT DES RÉPERCUSSIONS DANS LE QUOTIDIEN DES SALARIÉS, PARTOUT : ILS DOIVENT L'INTÉGRER À LEURS PRATIQUES SYNDICALES ET RENFORCER ÉCHANGES, COOPÉRATIONS, SOLIDARITÉS. ÉCHOS DU THÈME 4, "NOTRE PLACE DANS LE SYNDICALISME MONDIAL ET EUROPÉEN".

La place de la Cgt dans le syndicalisme européen et mondial, thème 4 du document d'orientation, n'est pas toujours perçue comme une priorité, c'est le rapporteur pour la commission des amendements, Boris Plazzi, qui le souligne. Une réalité paradoxale alors que, plus que jamais, les décisions des entreprises résultent de réorganisations dues à la mondialisation et à la concurrence entre sites du même groupe, au dumping social, aux délocalisations, etc. : « *La nécessité d'échanger des informations au-delà des frontières, entre syndicalistes de la même entreprise, du même groupe ou du même secteur reste rarement évoquée dans les syndicats, les élus perçoivent les comités d'entreprise ou les comités de groupe Europe ou Monde comme des institutions lointaines et dont ils ne connaissent pas le fonctionnement ou l'utilité, il y a une certaine méconnaissance aussi du syndicalisme européen et international, d'organisations telles que la Ces ou la Csi. Et pourtant il nous faudra bien dépasser ce constat ou une certaine frilosité pour construire des luttes solidaires qui fassent avancer le droit de tous, pour développer ces activités et ces échanges au-delà des initiales.* »

Développer la dimension européenne et internationale du syndicalisme Cgt, cet objectif est détaillé dans la résolution en neuf parties, qui reviennent sur une situation mondiale marquée par les inégalités, l'imbrication de l'activité économique au sein d'un grand système capitaliste mondialisé, mais aussi sur les termes des ripostes possibles, les outils dont disposent les salariés dès lors qu'ils s'organisent. Le document revient notamment sur le choix de la Cgt d'être partie prenante d'organisations telles que la Ces, la Csi, l'Oit et, au-delà, de s'engager sur des questions d'actualité comme le sort fait aux migrants (point 322 bis), les

sans-papiers (point 322), la paix dans le monde... La commission se félicite que de nombreux débats et initiatives aient eu lieu sur ces thèmes lors de la préparation du congrès, et de la participation active des syndicats à la finalisation du document d'orientation. La résolution 4 a fait l'objet de 384 amendements : 33 ont été adoptés tels quels, 57 ont permis de modifier certains points en les améliorant. « *Les amendements refusés étaient pour la plupart hors sujet ou ne correspondaient pas à la démarche de la Cgt, soit redondant par rapport à des sujets déjà traités. Ceux qui ont été retenus ont en revanche enrichi le propos, apporté une idée nouvelle ou précisé la démarche Cgt, rendant le texte plus clair et plus lisible.* » Par exemple, concernant le refus de l'accord de libre-échange entre l'Europe et les Etats-Unis (point 272), le Tafta, qui

fait l'objet d'une nouvelle rencontre des chefs d'Etat concernés en cette fin avril en Allemagne.

L'activité de la Cgt à l'international est trop mal connue

Boris Plazzi tient par ailleurs à insister sur le fait que la commission a été soucieuse de réaffirmer que si la Cgt est un syndicat de contestation et de lutte, c'est également une organisation capable de propositions et soucieuse de les expliquer. Elle prend également position, dénonçant le capitalisme financier, affirmant sa solidarité avec les sans-papiers et les migrants, défendant la paix dans le monde, « *même si cela nous place parfois dans une position paradoxale, car nous défendons aussi les travailleurs des industries d'armement, mais en nous mobilisant pour que les armes ne soient pas considé- ...*



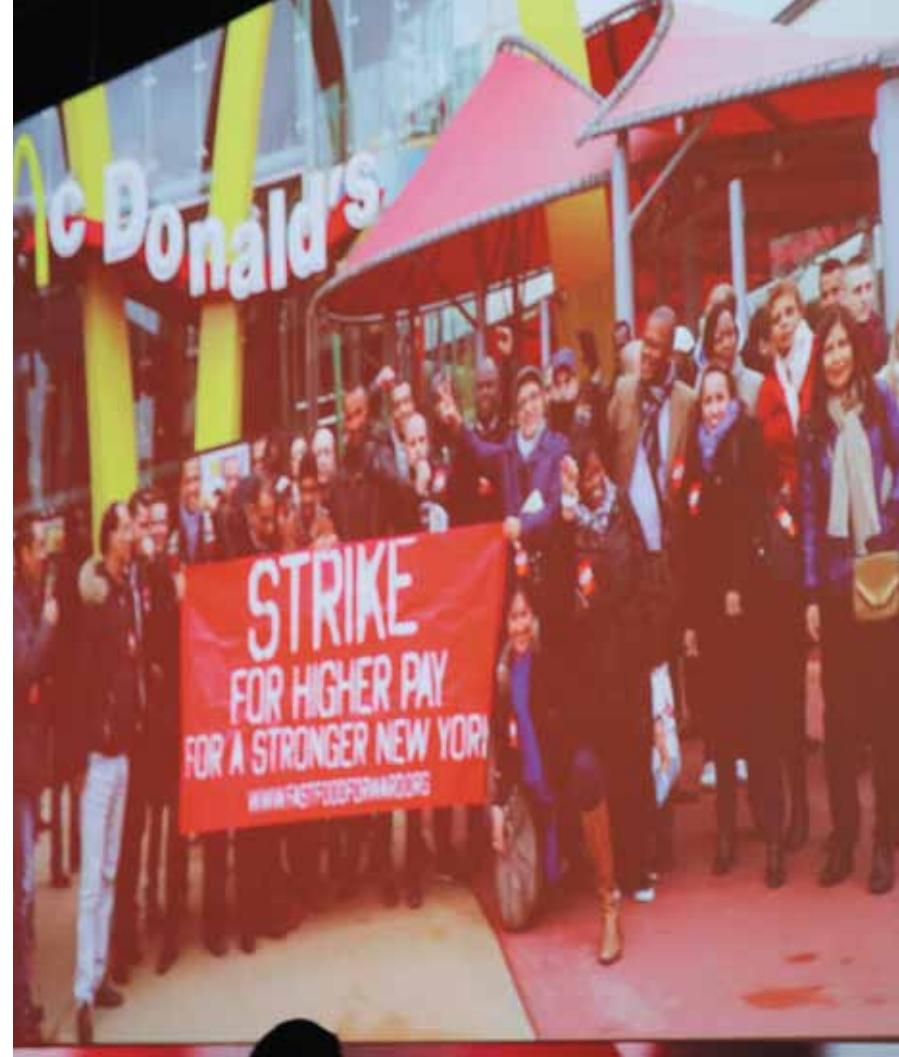
... rés comme des marchandises comme les autres» (point 283 bis).

Le débat en plénière est l'occasion pour plusieurs intervenants, à défaut de revenir sur des points précis, de livrer leurs points de vue ou leurs expériences. Par exemple, de critiquer les orientations de la Confédération européenne des syndicats, jugée trop conciliante avec les gouvernements et idéologiquement acquise au libéralisme, et de s'interroger sur l'efficacité et la visibilité de la jeune Confédération syndicale internationale, certains jugeant la Fédération syndicale mondiale – dont la Cgt ne fait plus partie – plus combative, d'autres se félicitant à l'inverse que la Cgt ne soit plus membre d'une organisation compromise avec des dictatures. De nombreux délégués sont par ailleurs demandeurs de plus d'informations et de transparence sur l'action de la Cgt au sein de ces instances, et affirment leur préférence pour une action syndicale plus directe, pour des coopérations sur le terrain.

D'autres rappellent tout de même que les échanges sont déjà un pas vers l'action. «Il suffit de regarder comment nos voisins européens qui ont fait le choix de l'austérité budgétaire ont sacrifié les services publics pour deviner ce qui nous menace», souligne un délégué de la fonction publique territoriale. «C'est toujours intéressant de regarder ce qui se passe hors de nos frontières et de parfois s'en inspirer, ajoute un délégué de la fédération des transports. Des combats contre des injonctions de l'Union européenne ont été gagnés, notamment par les dockers, grâce à des coopérations au sein des fédérations européenne et mondiale des transports. Les transporteurs routiers, quant à eux, pourraient s'inspirer des luttes menées par leurs collègues australiens pour de meilleures conditions de travail.»

Les coopérations se multiplient face aux multinationales

D'autres intervenants témoignent que des coopérations et des luttes solidaires menées dans les branches ou les entreprises ont permis de lutter contre la mise en concurrence des sites par le dumping social ou le chantage à la délocalisation, de faire gagner de nouveaux droits à des



salariés du même groupe dans certains pays (chez Airbus, Renault, Sodexo, avec leurs collègues aux Etats-Unis), pour des niveaux de salaires ou de conditions de travail équivalentes, ou parfois même de sauver des emplois. Un délégué du Nord raconte aussi comment a été constitué le Reder (Réseau européen pour un détachement européen responsable) avec la Cgil italienne et des syndicats belges, pour garantir de meilleurs salaires et une protection sociale et des conditions de travail dignes aux travailleurs détachés employés, notamment, dans la construction et le Btp, par exemple sur le chantier du terminal méthanier de Dunkerque, où ils représentaient 75 % des salariés.

De la théorie à la pratique, le débat se termine par une série d'interventions témoignant qu'il y a lieu d'être optimiste, que face aux attaques dont sont victimes les salariés, ou à la dégradation de leur situation, ils trouvent de la ressource grâce à la solidarité. Le congrès a invité des syndicalistes sénégalais et américains pour qu'ils en témoignent. Au Sénégal, c'est grâce à UniNetwork International et à la coopération avec la Cgt d'Orange que les syndicats de la Sonatel, compagnie nationale des télécoms privatisée en 1997 et détenue à 42 % par Orange, ont pu obtenir de meilleures conditions d'emploi et de travail, de meilleurs salaires et des droits syndi-

caux qui se rapprochent de ceux existant en France. Même si, comme le rappelle le représentant du syndicat sénégalais des postes et télécommunications, l'entreprise était en bonne santé économique avant de subir la participation d'Orange et les revirements de sa stratégie, son démantèlement et l'exclusion des salariés du partage des richesses créées. Egalement venus témoigner de leurs luttes en présence de leurs partenaires des syndicats Cgt français, des syndicalistes américains de McDonald's, représentant l'ensemble du secteur des services et du commerce, ont raconté leur lutte (lire page suivante) pour un salaire minimum horaire de 15 dollars, qui est en voie d'être acquis pour près de 17 millions de salariés, et celle, qui se poursuit, pour des droits syndicaux. Ils insistent sur l'importance qu'il y a à développer les échanges d'informations et à se mobiliser ensemble, une évidence dans le cas de McDonald's, deuxième employeur privé dans le monde, qui réalise 40 % de son chiffre d'affaires en Europe, la France étant son plus gros marché européen, et qui ne peut pas se permettre de voir son image ternie. Emus autant que l'assistance, les syndicalistes américains ont déclaré leur admiration pour les luttes et les acquis sociaux de notre pays, et n'ont qu'un cri du cœur à adresser aux militants français: ne lâchez rien! Olivier Vadebout, secrétaire général



McDONALD'S DES "FIFTEEN DOLLARS" AUX 300 MILLIONS D'EUROS!

Aux Etats-Unis, le mouvement des 15 dollars, parti de McDo, fait tache d'huile. En France, le groupe écopera d'un redressement fiscal de 300 millions d'euros.

La mondialisation entraîne parfois des répliques sociales réjouissantes, quand les salariés de la même multinationale font front commun au-delà des frontières pour gagner des droits ou imposer à leur employeur le respect de la loi. Ainsi, des syndicalistes américains de McDonald's et du syndicat du commerce et des services des Etats-Unis ont témoigné devant le congrès de leur lutte historique pour des salaires décents, et de celle, qui se poursuit, pour le droit de se syndiquer. Ils ne doivent leur victoire sur les salaires qu'à une mobilisation courageuse et historique, commencée à quelques-uns il y a deux ans et qui a fini par s'étendre. «Aux Etats-Unis, il n'y a ni contrat de travail, ni droit de grève, nous n'avons que le rapport de forces pour gagner», rappelle Nicholas Allen, responsable du Service Employees International Union (Seiu, 2,2 millions d'adhérents), fin connaisseur de l'histoire sociale et syndicale de son pays mais aussi de la nôtre. «De nombreuses municipalités, suivies par certains Etats, ont désormais instauré la référence de salaire horaire minimum à 15 dollars, plus du double d'il y a cinq ans! Désormais, tout en restant vigilants et combatifs, nous exigeons des droits syndicaux reconnus. Nous partons de rien, mais dans des groupes tels que McDonald's, soucieux de son image, nous comptons sur la Cgt pour nous aider.»

Les contacts sont pris depuis un moment, d'autant que les salariés de McDo France sont également en lutte. Ces dernières semaines, ils ont notamment envahi le plus grand restaurant européen de la chaîne, à Disneyland, et celui de la gare du Nord. «Nous sommes mobilisés pour nos salaires et nos conditions de travail, explique Amel Ketfi, responsable syndicale chez McDo et à la fédération Cgt du commerce et des services. Nous demandons également que l'enseigne paie ses impôts où elle fait ses bénéfices.» Selon le journal *les Echos*, McDonald's vient de se faire réclamer 300 millions de redressement fiscal par l'administration française. «Les 90 000 salariés de McDo France ne bénéficient pas plus de la redistribution des milliards de bénéfices du groupe. Ils sont également victimes des pratiques abusives générées par le système des franchises, qui permet de contourner le droit du travail et de priver les salariés de certains dispositifs-comités d'entreprise, élections du personnel, etc.»

Le scandale des Panama Papers a sans doute accentué la pression, y compris sur les Etats, soupçonnés de fermer les yeux face au chantage à l'emploi des grands groupes, et d'après Olivier Vadebout, secrétaire général du syndicat Cgt des finances publiques, dont certains des membres experts en fiscalité coopèrent avec les syndicats de McDo, il est fort probable que ce redressement fiscal soit négocié avec Bercy et au moins trois fois inférieur à l'impôt dont la multinationale aurait dû s'acquitter: «C'est une somme importante qui revient dans les finances publiques, et peut-être le signe d'un retour à la légalité d'autres grands groupes. Nous devons poursuivre nos actions nationales et internationales pour les contraindre à plus de responsabilité.» V.G.

du syndicat des finances publiques et particulièrement concerné par les services de l'inspection fiscale, signale que des militants des impôts ont été sollicités par les syndicats de McDonald's, qui ont porté plainte contre leur entreprise pour évasion fiscale, informe les délégués qu'ils sont disponibles si d'autres syndicats d'entreprise – c'est déjà le cas – ou fédérations ont besoin de l'expertise du syndicat des impôts.

Le débat fournit la preuve que l'activité internationale de la Cgt ne se limite pas à siéger dans les organisations institutionnelles : «Nous pouvons mieux faire connaître nos actions, nos expériences, développer nos coopérations, conclut Boris Pazzini. Valoriser nos luttes et celles qui se déroulent avec succès dans le monde. Elles concernent souvent les mêmes revendications : la justice sociale, la répartition des richesses. S'organiser pour les faire converger est un objectif majeur.»

Valérie GÉRAUD

Le vote

Les délégués ayant participé au vote représentent 582 607 voix ; 9,3 % se sont abstenus ; parmi les 528 497 suffrages exprimés, 75,8 % ont voté pour, 24,2 % ont voté contre.

CONSTRUCTION **LA DÉMOCRATIE DANS LA CGT: POUR TOUS ET TOUTES**

ELÉMENT ESSENTIEL DE LA DÉMARCHE CGT, LA QUESTION DE LA DÉMOCRATIE
INTERPELLE EN PARTICULIER L'ORGANISATION ET SON FONCTIONNEMENT INTERNE.



Si l'exigence de démocratie dans toute la Cgt est une conviction partagée par tous, comment y parvenir? En introduction de ce thème, Dominique Gallet, au nom de la commission du document d'orientation, pose ainsi le sujet: «*Notre confédération porte fort les idées de démocratie: au travail, dans la société, mais aussi à l'interne dans nos pratiques collectives pour faire vivre nos organisations.*» Et, en effet, c'est bien l'organisation et son fonctionnement interne qui sont interpellés dans ce thème. Elle explique: «*La démocratie est un élément essentiel de notre démarche: considérer chaque syndiqué comme l'élément clef de notre construction, où cha-*

cune et chacun compte pour un dans les débats, pour décider, pour mettre en œuvre les décisions prises collectivement. C'est une dimension importante de nos statuts et de nos règles de vie.»

Mais Dominique Gallet prévient: «*La démocratie est vivante et, donc, fragile. Elle n'est jamais inscrite définitivement dans la réalité de notre vie interne. Elle doit être soignée. Il nous faut sans cesse y prêter attention, réinterroger nos pratiques, nos fonctionnements, pour qu'elle soit une réalité vécue par l'ensemble des syndiqués. La démocratie, ce n'est pas chacun dit et fait ce qu'il veut là où il est. Elle implique de s'écouter, de décider collectivement et de mettre en œuvre ce qui a été décidé.*»

Six axes constituent ce thème. Premier d'entre eux: les valeurs essentielles sur lesquelles la démocratie prend appui, valeurs qui sont «*objets de batailles et de luttes permanentes*», comme le respect d'autrui, la lutte contre toutes les discriminations, l'égalité des droits notamment entre les femmes et les hommes, la lutte contre l'homophobie. Deuxième point: c'est à tous et toutes que s'adresse la Cgt, actifs, privés d'emploi et retraités, dans le respect de leur diversité, à partir des réalités vécues au travail et dans la société. Une démarche qui, autre axe de ce thème, implique d'être informé, de se former et de communiquer. A cela, il faut ajouter la place du syndiqué: il est au cœur de

la démarche de la Cgt, acteur et décideur sur le lieu de travail, mais aussi dans l'organisation «pour rassembler les salariés, décider les revendications et l'action, lutter et proposer avec eux». Dominique Gallet souligne en outre que c'est à tous les niveaux de l'organisation que s'exerce la démocratie, «à partir du syndicat, en travaillant ensemble, notamment entre professions et territoires, entre structures professionnelles et interprofessionnelles». Dernier point enfin : dans une organisation qui rassemble près de 700 000 adhérents, il y a nécessité de règles de vie commune, décidées collectivement et effectivement mises en œuvre.

110 amendements ont été retenus

C'est autour de cinq thèmes que s'organise la cinquième résolution : la formation et l'information des syndiqués ; l'égalité femmes-hommes ; le travail croisé professions-territoires pour «faire confédération» et mettre en œuvre les décisions collectives ; l'application des règles de vie décidées collectivement ; les syndiqués acteurs et décideurs. Au total, le thème a donné lieu à 469 amendements venant de 133 syndicats. Si ces amendements concernent globalement l'ensemble du texte, ils mettent en lumière quelques points précis : les valeurs de la Cgt, la presse, le travail croisé professionnel/interprofessionnel à tous les niveaux de l'organisation, et l'égalité femmes-hommes. «Ce dernier sujet est une vraie question dans notre organisation, que notre charte Cgt sur l'égalité femmes-hommes ne suffit pas à traiter», précise Dominique Gallet.

La commission a ainsi retenu 110 amendements, ce qui représente un quart de ceux qui ont été proposés par les syndicats.

Plusieurs thèmes émergent des interventions des délégués. Premier d'entre eux : l'égalité femmes-hommes. Après avoir souligné que la démocratie syndicale devait s'appuyer sur l'ensemble de la confédération, Véronique Millet (fédération de la santé et de l'action sociale, département de la Gironde) parle sur ce sujet «d'avancées réelles», en saluant notamment le travail effectué par le collectif femmes-mixité, mais aussi de «freins qui persistent». Elle déplore ainsi que les délégués du congrès ne soient pas à parité : «Nous devons, souligne-t-elle, nous engager à porter l'égalité et à lutter contre toute forme de domination.»

Autre thème : la question des structures et, singulièrement, celle des fédérations, plusieurs interventions portant des inter-

rogations sur les articles 400 et 400 bis du document d'orientation. Pour l'article 400, «certains syndicats abordent l'idée du nombre important de fédérations qui peut brouiller la volonté d'une construction revendicative et cohérente dans la Cgt. De fait, la question posée aujourd'hui est la suivante : quels espaces communs peuvent être mis en place pour travailler des convergences et que la voix des syndiqués Cgt fasse confédération? Nos structures territoriales – UL, UD, comités régionaux – sont déjà des espaces communs qui doivent être renforcés. Ce ne sont pas les seuls.» L'article 400 bis poursuit : «Après le 48^e congrès, il était proposé de réfléchir autour de champs d'activité tels que l'industrie, le commerce, les transports, la communication, les services à la personne, les activités financières, l'agriculture, etc. (...) Il nous faut dès à présent franchir une étape décisive dans la définition des champs professionnels comme des champs fédéraux.»

Faire vivre la démocratie en interne

Tout en tirant un bilan positif du congrès, François Duchet (fédération des banques et assurances, Paris), souhaite alerter les délégués sur le risque de fusions-disparitions de certaines fédérations «qui ont une histoire». Un sujet qui, pour lui, «mérite une discussion approfondie». Un sujet «sensible, insuffisamment discuté», souligne pour sa part Françoise Martinez (fédération des finances, département du Var), qui se montre également sceptique sur l'article 399 qui aborde les syndicats de site ou multiprofessionnels, parlant d'un risque de remise en cause des conventions et des statuts.

D'autres délégués insistent sur d'autres formes de tension internes. Si certains, comme Daniel Edelin (retraités de la fédération des organismes sociaux, département de Loire-Atlantique), insistent sur la difficulté à la Cgt de «travailler ensemble» et «faire vivre la démocratie en interne» notamment au moment du congrès, d'autres, à l'instar de Hakim Lamzaouek (Fapt, département de Seine-Saint-Denis) déplore «des luttes fratricides» qui absorbent l'énergie des militants, au

lieu de «combattre le patronat». Il appelle ainsi au renforcement de l'unité «afin de continuer à être l'organisation de référence». De son côté, Renée Bonnet (Fapt, département des Bouches-du-Rhône) déplore également «des guerres intestines contre-productives», dans un contexte de multiplication des fusions-acquisitions. Elle décrit une situation où deux sections Cgt coexistent au sein du groupe Sfr, la Fapt (fédération des activités postales et de télécommunications) et le syndicat issu de Numericable, entrant en concurrence sur les sites où deux listes ont été présentées. Lors des dernières élections professionnelles, à Marseille, la Fapt a totalisé 40 % des voix, devenant le syndicat majoritaire. «Ce que nous devons porter, conclut Renée Bonnet, c'est une Cgt forte, rassemblée, solidaire dans la lutte, ce qui nous permettra notamment de nous concentrer sur la mobilisation contre le projet de loi El Khomri.»

Enfin, quelques interventions portent sur un certain nombre de dangers pesant sur la démocratie. Ainsi, Denis Perez (Snj-Cgt, département des Hauts-de-Seine) rappelle l'importance du pluralisme de la presse, toujours menacé, et alerte sur les conséquences de la directive européenne sur le secret des affaires, récemment adoptée par le Parlement européen, ouvrant notamment la voie «à une chasse aux lanceurs d'alerte», comme le dénonce Blaise-Samuel Becker (fédération des finances, département du Doubs). Enfin, Valérie Renault (Ferc, département du Calvados) inscrit le thème de la culture comme élément essentiel du renouvellement démocratique, dans un contexte marqué pourtant par le désengagement de l'Etat et d'absence de «politique budgétaire ambitieuse». La culture doit être, conclut-elle, «une priorité pour la Cgt». Dans sa réponse au nom de la commission, Corinne Versigny explique : «A un moment où le pays connaît, pour de multiples raisons, une crise de la démocratie, le fait que la Cgt se pose cette question est un signal fort envoyé au monde du travail en général.» Elle retient trois points des interventions : la nécessité de règles de vie commune qui s'imposent à tous ; la nécessité également de rendre les syndiqués «acteurs et décideurs», ce qui implique «d'informer et de se former» ; la place de l'égalité femmes-hommes, une «question revendicative essentielle» pour les droits de tous. «Pour faire vivre la démocratie, ajoute Corinne Versigny, il nous faut être exigeants vis-à-vis de nous-mêmes. Cela impose de mettre en œuvre les décisions prises collectivement par la Cgt.»

Christine LABBE

Le vote

Les délégués ayant participé au vote représentent 585 308 voix ; 12,8 % se sont abstenus ; parmi les 510 486 suffrages exprimés, 75,1 % ont voté pour, 24,9 % ont voté contre.

COMMISSION EXÉCUTIVE CONFÉDÉRALE

COMMISSION EXÉCUTIVE CONFÉDÉRALE ÉLUE

Voix exprimées : 573 172

Angéi Fabrice	542970	94,7%
Aubin Eric	525395	91,7%
Begin Lamia	555089	96,8%
Binet Sophie	524921	91,6%
Blanco Manuel	551800	96,3%
Bonamy Sylvie	554639	96,8%
Bouvier Pascal	525706	91,7%
Buaillon Sandra	556248	97,0%
Cailletaud Marie-Claire	548288	95,7%
Canet Fabrice	540611	94,3%
Carlier Christine	538360	93,9%
Carrot Mireille	554511	96,7%
Cru Fabienne	537205	93,7%
Debay Pascal	522681	91,2%
Dugue David	552950	96,5%
Eliez Jacques	540882	94,4%
Fournel Gilles	528419	92,2%
Fournet Pascal	523483	91,3%
Gensel-Imbrecht Virginie	514802	89,8%
Gévaudan Simon	549187	95,8%
Gistau David	554685	96,8%
Grandchamps Diane	549450	95,9%
Gravouil Denis	528202	92,2%
Imbrecht Frédéric	485329	84,7%
Jouchter Olivier	554165	96,7%
Kotlicki Marie-Jo	547103	95,5%
Lagha Amar	546572	95,4%
Langlais Brigitte	553208	96,5%
Le Nezet Bruno	555278	96,9%
Lefebvre-Haussmann Valérie	551788	96,3%
Lerogeron Lionel	532716	92,9%
Lesage Valérie	550448	96,0%
Martin Véronique	549901	95,9%
Martinez Philippe	547080	95,4%
Metche Nickles-Nathalie	545923	95,2%
Meynard Alexandra	545408	95,2%
Ossant Hervé	554541	96,7%
Oussedik Mohammed	523450	91,3%
Perret Catherine	526198	91,8%
Plazzi Boris	553744	96,6%
Rambault David	538249	93,9%
Revault Servane	539780	94,2%
Roux Grégory	519019	90,6%
Saavedra Marie	528803	92,3%
Salhi Nadia	555349	96,9%
Verdeil Nathalie	549617	95,9%
Versigny Corinne	530004	92,5%
Verzeletti Céline	552169	96,3%
Vidallet Gisèle	513401	89,6%
Vivenza Jérôme	531533	92,7%

CANDIDATS À LA CE NON ÉLUS

Amar Benjamin	21162
Birobent Frédéric	26658
Bonnet François	555
Crépel Philippe	46254
Dubelloy David	3 690
Farou Gaël	555
Godard Christophe	1 584
Gache Fabien	555
Guidou Jean-Albert	11 899
Lalys Denis	50299
Leblanc Denis	555
Marcel Jérôme	555
Pagnoncelli Damien	555
Pettavino Thierry	9458
Rabhi Maurad	555
Ragazzacci Serge	15 499
Sanchez Frédéric	555
Souty Daniel	555
Vacheron Thomas	8 736
Vadebout Olivier	14 678
Vérité Jérôme	555
Yazid Aamar	15 677

Vote du document d'orientation

Les délégués ayant participé
au vote représentent 580 266 voix;
10,7 % se sont abstenus;
parmi les 518128 suffrages exprimés,
70,3 % ont voté pour,
29,7 % ont voté contre.

COMMISSION FINANCIÈRE DE CONTRÔLE ÉLUE

Bossart Patrice	537 221	93,7%
Gautheron Vincent	554 157	96,7%
Godard Isabelle	554 157	96,7%
Godec Laura	548 087	95,6%
Guidou Bernard	551 553	96,2%
Tejas Patricia	554 714	96,8%
Yalcin Nail	554 157	96,7%

CFC : NON ÉLUS

Bourneuf Alain	2 538
Cheboult Hamid	10 462
Picard Patrick	4 070
Têtevuide Ludovic	1 599

COMITÉ COGÉTISE ÉLU

Aït Idir Jamil	544 741	97,65%
Baranski Jean-Claude	544 741	97,65%
Cagnard Léocadie	544 741	97,65%
Cornu Cindy	543 419	97,41%
Dubois Bernard	544 741	97,65%
Fassier Dominique	544 741	97,65%
Fouré Eric	544 209	97,56%
Garin Monique	544 741	97,65%
Guisti Dominique	544 741	97,65%
Larquier Michel	544 741	97,65%
Lecomte Maurice	544 741	97,65%
Léveillé Christine	544 741	97,65%
Marichal Caroline	544 741	97,65%
Mendola Giovanni	544 047	97,53%
Mouhat Monique	544 741	97,65%
Ringot Jérémie	544 741	97,65%
Rodillat Françoise	544 741	97,65%
Zachayus Robert	544 741	97,65%

Désignation du délégué syndical Des règles à connaître

Depuis la loi du 20 août 2008, modifiée par celle du 5 mars 2014, la jurisprudence précise régulièrement des points sur la désignation du délégué syndical, à prendre en compte pour éviter des annulations.

Michel CHAPUIS

Désignation du délégué syndical – dispositions supplétives

Faits et procédure

La société Pages Jaunes a organisé l'élection des membres du comité d'entreprise et celle des délégués du personnel au sein des différents établissements composant l'entreprise, également périmètres de désignation des délégués syndicaux en vertu d'un accord d'entreprise sur l'exercice du droit syndical. A l'issue de ces élections, le syndicat national presse-édition-publicité FO a désigné M^{me} X., le 15 juillet 2014, en qualité de déléguée syndicale de l'établissement de Rouen, puis, le 3 septembre 2014, en qualité de représentante de la section syndicale pour le même établissement.

La société Pages Jaunes a saisi le tribunal d'instance en annulation de ces désignations.

La Fédération des employés et cadres (Fec) FO fait grief au jugement d'annuler la désignation de M^{me} X. du 15 juillet 2014 en qualité de déléguée syndicale au sein de l'établissement de Rouen de la société Pages Jaunes.

Solution de la Cour de cassation

L'article L. 2143-3 du code du travail fait obligation au syndicat représentatif qui désigne un délégué syndical de le choisir :

– parmi les candidats aux élections professionnelles qui ont recueilli, à titre personnel et dans leur collège, au moins 10 % des suffrages exprimés au premier tour des dernières élections au comité d'entreprise ou de la délégation unique

du personnel ou des délégués du personnel (article L. 2143-3, alinéa 1) ;

– et ce n'est que si aucun des candidats présentés par le syndicat aux élections professionnelles ne remplit ces conditions ou si le syndicat ne dispose plus dans l'entreprise ou l'établissement d'aucun candidat remplissant ces conditions qu'il peut désigner un délégué syndical parmi les autres candidats ou, à défaut, parmi ses adhérents au sein de l'entreprise (article L. 2143-3, alinéa 2). Par conséquent, le syndicat qui n'a présenté dans le périmètre de désignation lors des élections professionnelles aucun candidat susceptible d'être désigné délégué syndical ne peut invoquer ces dispositions de l'article L. 2143-3, alinéa 2.

Ainsi, «*ayant constaté que le syndicat FO n'a présenté aucun candidat aux élections des délégués du personnel au sein de l'établissement de Rouen de la société Pages Jaunes, sans établir une situation particulière de nature à justifier cette carence, c'est à bon droit que le tribunal a annulé la désignation au sein de cet établissement d'une salariée simple adhérente du syndicat*» (Cassation sociale, 14 décembre 2015, Fec FO C/ société Pages Jaunes).

Désignation du délégué syndical central

Faits et procédure

Le syndicat Cfdt de la métallurgie du Bas-Rhin a désigné M. X. en qualité de délégué syndical central et M^{me} Y. en qualité de représentante syndicale au comité d'entreprise, au sein de la société Cdh Group qui emploie 291 sala-

riés et comporte trois établissements de plus de 50 salariés.

L'employeur, contestant que ce syndicat soit représentatif au niveau de l'entreprise, a saisi le tribunal d'une demande d'annulation de ces deux désignations. Le syndicat, M. X. et M^{me} Y. font grief aux jugements d'accueillir cette demande.

Solution de la Cour de cassation

La Cour de cassation rejette le pourvoi :

– «*la représentativité d'un syndicat pour la désignation d'un délégué syndical central d'entreprise doit s'apprécier par rapport à l'ensemble du personnel de l'entreprise*» ;

– «*le tribunal, qui a constaté que le syndicat n'avait d'adhérents que dans un seul des trois établissements de la société, n'avait présenté aucun candidat lors des dernières élections professionnelles au sein des deux autres établissements, ne justifiait que de seize adhérents dans la société, acquittant une cotisation de 8 euros, a, procédant à une appréciation globale des critères tenant à l'influence prioritairement caractérisée par l'activité et l'expérience, aux effectifs d'adhérents et aux cotisations, à l'ancienneté et à l'audience électorale et sans méconnaître les termes du litige, souverainement estimé que le syndicat n'était pas représentatif au niveau de l'entreprise*» (Cassation sociale, 14 décembre 2015, le syndicat Cfdt de la métallurgie du Bas-Rhin). ▲

Bibliographie

Michel Miné et Daniel Marchand, *le Droit du travail en pratique*, 2016, 28^e édition, Eyrolles.

droits Fonction publique Exclusion temporaire

L'exclusion temporaire d'un fonctionnaire ne peut avoir pour effet de le démettre de ses mandats syndicaux.

Edoardo MARQUÈS

Le Conseil d'Etat⁽¹⁾, saisi par voie de référé par un fonctionnaire territorial contre la décision de son employeur, l'office public de l'habitat (Oph) d'Aulnay-sous-Bois, visant à le priver de l'exercice de ses mandats syndicaux, a confirmé avec force que l'exclusion temporaire d'un fonctionnaire ne peut avoir pour effet de le démettre de ses mandats syndicaux.

Une atteinte grave et manifestement illégale à une liberté fondamentale

Les faits sont les suivants : M^{me} B., agent titulaire de la fonction publique territoriale, employée au sein de l'Oph d'Aulnay-sous-Bois où elle exerce les mandats de déléguée syndicale, secrétaire du comité d'entreprise et déléguée unique du personnel, a fait l'objet d'une suspension temporaire de ses fonctions à compter du 22 mai 2015, au motif que lui étaient reprochés des faits d'une certaine gravité constituant un comportement incompatible avec la continuité du service public. Par une décision du 18 septembre 2015, la directrice générale de l'office a prononcé à son encontre une sanction d'exclusion temporaire des fonctions pour une durée de deux ans. Cependant, l'exécution de cette sanction ayant été suspendue par ordonnance du juge des référés du tribunal administratif de Montreuil du 21 octobre 2015, qui a enjoint également à l'office de la réintégrer provisoirement, la directrice générale de l'Oph a, par une décision du 22 octobre suivant, prononcé à son encontre une sanction d'exclusion temporaire des fonctions pour une durée de dix-huit mois, dont douze avec sursis. Le juge des référés du même tribunal a, par ordonnance du 9 décembre 2015, rejeté la demande de suspension de l'exécution de cette nouvelle sanction. Conséutivement, l'office estimant que la mesure de suspension du 22 mai 2015 puis les sanctions successivement prononcées suspendent l'ensemble des mandats de M^{me} B., par un courrier du 12 juin 2015, la directrice de l'Oph lui a refusé la possibilité de se présenter sur son lieu de travail et lui a interdit notamment d'assister à la réunion du comité d'entreprise prévue le 15 juin suivant. Par un courrier du 28 décembre 2015 resté sans réponse,

M^{me} B. a, de ce fait, demandé sa réintégration dans ses mandats représentatifs et syndicaux. Puis, par une requête enregistrée le 13 janvier 2016, M^{me} B. a demandé au juge des référés du tribunal administratif de Montreuil de suspendre l'exécution de la décision du 22 octobre 2015 et d'enjoindre à l'Oph de la réintégrer dans l'ensemble de ses fonctions et mandats. C'est ainsi que l'ordonnance du 15 janvier 2016 dont M^{me} B. fait appel, le juge des référés du tribunal administratif de Montreuil a estimé que le refus persistant de l'office de l'autoriser à pénétrer dans ses locaux et l'empêchement d'exercice de ses mandats électifs, qui en sont la conséquence directe, sont dépourvus de fondement légal et de nature à porter une atteinte grave et manifestement illégale à une liberté fondamentale. Mais l'urgence n'étant pas démontrée, elle a, en conséquence, rejeté sa demande.

Pour le Conseil d'Etat, il résulte des dispositions de l'article 120 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale⁽²⁾ qu'une sanction disciplinaire d'exclusion temporaire des fonctions professionnelles d'un agent public investi de mandats représentatifs ou syndicaux n'est pas au nombre des cas dans lesquels la loi prévoit la cessation ou la suspension des mandats représentatifs et syndicaux de l'agent concerné.

Dès lors, précise le juge, si l'office soutient que l'intérêt du service justifierait la suspension de tous les mandats de M^{me} B. et l'interdiction d'accès aux locaux professionnels qui lui a été opposée, aucun des faits invoqués pour motiver la sanction du 22 octobre 2015 infligée à M^{me} B., et notamment pas celui relatif au financement d'un voyage du comité d'entreprise, n'est de nature à justifier l'interdiction d'accès aux locaux pour exercer ses mandats. Ainsi, « *il résulte de ce qui précède que M^{me} B. est fondée à soutenir qu'en décidant la suspension de ses mandats représentatifs et syndicaux et en lui interdisant, pour leur exercice, d'accéder aux locaux professionnels, l'office public de l'habitat d'Aulnay-sous-Bois a porté une atteinte grave et manifestement illégale à une liberté fondamentale* ».

(1) Conseil d'Etat, référé, 5 février 2016, M^{me} B. contre office public de l'habitat d'Aulnay-sous-Bois, requête n° 396431.

(2) Ces dispositions prévoient que les fonctionnaires et agents non titulaires des offices publics de l'habitat participent avec les salariés de l'établissement à l'organisation et au fonctionnement de leur établissement ainsi qu'à la gestion de son action sociale par l'intermédiaire des institutions représentatives prévues aux titres II et III du livre IV du code du travail pour lesquelles ils sont électeurs et éligibles.

et mandat syndical

Une urgence avérée par «les effets particulièrement graves pour la représentation des employés de l'office et la liberté syndicale»

Dans un second temps le juge des référés examine les conditions d'urgence.

En premier lieu, aux termes de l'article L. 2325-1 du code du travail, applicable aux Oph : « *Le comité d'entreprise est doté de la personnalité civile et gère son patrimoine. Il est présidé par l'employeur, assisté éventuellement de deux collaborateurs qui ont voix consultative. Le comité désigne un secrétaire et un trésorier dans des conditions déterminées par décret en Conseil d'Etat.* » En outre, il résulte des articles L. 2325-15, L. 2325-20 et L. 2326-5 du même code, également applicables à ces offices, que le secrétaire du comité d'entreprise a notamment pour attribution d'arrêter l'ordre du jour et d'établir le procès-verbal des délibérations du comité d'entreprise. Ainsi, estime le juge : « *Eu égard aux attributions du secrétaire, son absence est de nature à faire obstacle au bon fonctionnement du comité d'entreprise; et, si l'office fait valoir que des élections ont eu lieu le 28 janvier 2016, il est constant que M^{me} B. n'a pas été remplacée dans ses fonctions de secrétaire du comité d'entreprise; qu'elle ne l'a pas non plus été dans ses fonctions de délégué unique du personnel.* » En deuxième lieu, constate le juge, il ressort des échanges écrits et oraux que M^{me} B. est l'unique représentante de son syndicat au sein de l'office. Ainsi, la mesure de suspension de ce mandat syndical fait obstacle à ce que l'un des deux syndicats disposant d'un délégué soit représenté au sein de l'office alors notamment qu'il n'est pas contesté que les dispositions relatives à la protection complémentaire des salariés, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016, n'ont pas encore été mises en œuvre par l'office, en l'absence d'accord signé avec les organisations syndicales. En outre, les juges notent que les pièces du dossier relatives aux conditions dans lesquelles la direction de l'office, le 31 décembre 2015, a repris possession du bureau que, d'un commun accord, elle occupait pour l'exercice tant de ses fonctions

professionnelles que de son mandat syndical, font naître un doute sur le lieu de conservation des dossiers syndicaux qu'elle avait été autorisée à y conserver, et sur la protection dont ils sont désormais entourés. En conclusion, le juge note :

– d'une part, que l'interdiction d'accès aux locaux de l'office et l'empêchement d'exercer tant ses mandats représentatifs que syndicaux durent depuis le mois de juin 2015 ;
– et, d'autre part, que le prolongement de cette situation, dont les effets particulièrement graves pour la représentation des employés de l'office et la liberté syndicale sont exposés ci-dessus, et qui, contrairement à ce que l'office soutient en défense, n'est pas imputable à M^{me} B. qui a usé sans délai des voies de droit qui lui étaient ouvertes, dans un premier temps pour obtenir sa réintégration dans ses fonctions puis, à défaut, sa réintégration dans ses mandats, crée une situation d'urgence au sens des dispositions de l'article L. 521-2 du code de justice administrative⁽³⁾. Ainsi, le juge des référés du Conseil d'Etat décide que M^{me} B. est fondée à soutenir que c'est à tort que, par l'ordonnance attaquée, le juge des référés du tribunal administratif de Montreuil a rejeté ses conclusions au motif que n'était pas caractérisée une situation d'urgence au sens de l'article L. 521-2 du code de justice administrative, précité. En conséquence, il y a lieu d'enjoindre à l'office public de l'habitat d'Aulnay-sous-Bois, dans un délai de 72 heures à compter de la notification de la présente ordonnance, de mettre fin à la suspension de M^{me} B. de l'ensemble de ses mandats représentatifs et syndicaux, de mettre à sa disposition, en tant que de besoin jusqu'à la fin de la mesure de sanction dont elle est l'objet, un local au sein des bureaux de l'office pour lui permettre d'exercer ses mandats dans des conditions normales et de lui restituer l'ensemble de ses effets personnels et documents syndicaux. En revanche, estime le juge, il n'y a pas lieu d'assortir cette injonction d'une astreinte.

(3) Les dispositions de l'article L. 521-2 du code de justice administrative prévoient que : « *Saisi d'une demande en ce sens justifiée par l'urgence, le juge des référés peut ordonner toutes mesures nécessaires à la sauvegarde d'une liberté fondamentale à laquelle une personne morale de droit public ou un organisme de droit privé chargé de la gestion d'un service public aurait porté, dans l'exercice d'un de ses pouvoirs, une atteinte grave et manifestement illégale. Le juge des référés se prononce dans un délai de quarante-huit heures.* »

QUIMPER/EXPOSITION

L'UNIVERS SURREEL DE NICOLAS DE CRECY



« Déjeuner sur l'herbe », 2012, encre de Chine et aquarelle sur papier.

Le Quartier d'art contemporain de Quimper et le Fonds Hélène & Edouard Leclerc de Landerneau se sont unis pour une exposition consacrée à Nicolas de Crécy, né en 1966 à Lyon. Après des études en arts appliqués et aux Beaux-Arts, il publie en 1991 son premier ouvrage de bande dessinée, *Foligatto*, sur un scénario d'Alexios Tjoyas, qui obtient plusieurs prix. C'est ensuite le *Bibendum céleste*, album très novateur sur le plan graphique. Le festival d'Angoulême lui décerne, en 1998, le prix du meilleur album pour *Léon la came*. Depuis *Foligatto* jusqu'à *la République du catch*, ouvrage paru simultanément en France et au Japon l'an dernier (Casterman et Shueisha Publishing), Nicolas de Crécy – de l'illustration dans des livres pour la jeunesse et dans la presse (*Libération*, *New Yorker*...) aux carnets de voyage et aux textes personnels mis en images – ne cesse d'inventer. En 2007, par exemple, c'était *Journal d'un fantôme* (Futuropolis), où il se livrait à l'autobiographie d'un dessin. Son travail a fait l'objet de maintes manifestations en Europe, aux Etats-Unis et au Japon, avec lequel il a noué des liens étroits. Il est d'abord proposé un parcours rétrospectif de son œuvre. Est mise en jeu, en second lieu, une tête en trois dimensions scrutant le visiteur. L'œuvre soudain vous regarde ! Esprit caustique, cultivé, grand manieur d'humour, Nicolas de Crécy frôle toujours le surréel. Il a retracé avec passion, sous le titre *le Manchot mélomane*, la vie de Paul Wittgenstein (1887-1961), frère du célèbre philosophe viennois auteur du *Tractatus logico-philosophicus*. Paul, amputé de la dextre pendant la guerre 14-18, commanda à Ravel son fameux *Concerto pour la main gauche*. Histoire d'une main fantôme.

Stéphane HARCOURT

• JUSQU'AU 18 SEPTEMBRE, AU QUARTIER, 10, ESPLANADE FRANÇOIS-MITTERRAND, 29000 QUIMPER, TÉL. : 02 98 55 55 77, <WWW.LE-QUARTIER.NET>.

CHALON/THÉÂTRE EN CHEMIN VERS LA LUCIDITÉ

A partir de *la Lucidité*, récit écrit par l'écrivain portugais José Saramago (1922-2010), prix Nobel de littérature en 1998, Maëlle Poésy (compagnie Drôle de bizarre) et Kevin Keiss ont conçu un spectacle intitulé *Ceux qui errent ne se trompent pas*. On nous annonce ceci : « *Menée tambour battant, cette fable politique et policière est un chemin vers la lucidité, une tragicomédie où l'humour côtoie la peur et où la conscience et le libre arbitre se heurtent aux manipulations et aux égarements d'un Etat tenté par le désir totalitaire de tout savoir et contrôler.* » Maëlle Poésy est artiste associée à l'Espace des arts de Chalon-sur-Saône (scène nationale) depuis janvier 2012 et pour quatre ans. Elle y a déjà présenté avec succès deux créations : *Purgatoire à Ingolstadt* de Marieluise Fleisser (1901-1974) et *Candide – Si c'est ça le meilleur des mondes*.

• DU 10 AU 12 MAI, À L'ESPACE DES ARTS DE CHALON-SUR-SAÔNE, PUIS DU 21 AU 23 MAI AU THÉÂTRE DIJON-BOURGOGNE DANS LE CADRE DU FESTIVAL THÉÂTRE EN MAI.

SORTIES FILMS

Truth

JAMES VANDERBILT (ÉTATS-UNIS)

Septembre 2004. Le présentateur vedette du journal télévisé de Cbs, Dan Rather (Robert Redford) et sa productrice Mary Mapes (Cate Blanchett) sont au cœur d'une violente polémique née de faux documents attestant que George W. Bush, pas encore Président, aurait fait des pieds et des mains pour ne pas partir combattre au Vietnam... Du cinéma sociopolitique parfaitement conçu et réalisé.

Quand on a 17 ans

ANDRÉ TECHINÉ (FRANCE)

Beau retour de l'auteur des *Roseaux sauvages*. Deux jeunes garçons qui se détestent, au fond par amour non dit, vont peu à peu se rapprocher... Téchiné sait s'approcher au plus près, avec tact, des secrets de la jeunesse.

Mékong Stories

PHAN DANG DI (VIETNAM-FRANCE)

Un film d'apprentissage, inspiré par la propre jeunesse du réalisateur. Un adolescent, Thang, rêve de devenir photographe. Il s'affranchit de la tutelle paternelle et de sa bande d'amis, découvre son homosexualité tout en nouant une relation de complicité avec la très belle Van (interprétée par la star vietnamienne Dô Thi Hai Yen).

LYON/AUTOPORTRAITS 500 ANS D'HISTOIRE DU VISAGE SOUS TOUTES SES FACES



LYON MBA - PHOTO ALAIN BASSET

Louis Janmot, «Autoportrait», 1832, huile sur toile, Lyon, musée des Beaux-Arts (détail).

Le musée des Beaux-Arts de Lyon, associé à la Kunsthalle de Karlsruhe et aux National Galleries of Scotland d'Edimbourg, propose une manifestation intitulée « Autoportraits », avec l'éloquent sous-titre « De Rembrandt au selfie ». Quelque 150 œuvres balaiant ainsi cinq cents ans d'histoire du genre, qui a bien sûr à voir avec l'histoire du visage à travers les âges comme avec l'art de peindre, de se peindre ou de se prendre en photo ou en vidéo. Histoire des mentalités aussi, riche d'une infinité de conceptions sur l'image de soi renvoyée par l'artiste au fil des temps et des styles et, dans tous les cas, du narcissisme, qu'il soit positif ou négatif, comme disent les psychiatres.

Antoine SARRAZIN

• JUSQU'AU 26 JUIN, MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE LYON, 20, PLACE DES TERREAUX, 69001 LYON, TÉL. : 04 72 10 17 40, WWW.MBA-LYON.FR.



Stephen Marsden, « Objets divers devant un temple bouddhiste au Japon », 1991.

LIMOGES/SCULPTURE LES ÉTATS DÉLIÉS DE MARSDEN

Sous le titre « Untied States » (Etats déliés), l'œuvre du sculpteur britannique Stephen Marsden (né à Sheffield en 1962, installé en France au début des années 1990) fait l'objet d'une importante rétrospective qui couvre ses vingt-cinq dernières années de création.

• JUSQU'AU 2 JUIN, AU FONDS RÉGIONAL D'ART CONTEMPORAIN-ARTHOOTHÈQUE DU LIMOUSIN, SITE COOPÉRATEURS, ESPACE D'EXPOSITION, IMPASSE DES CHARENTES, 87100 LIMOGES, WWW.FRACARTOTHEQUELIMOUSIN.FR.

PARIS XI^e/THÉÂTRE ARTISTES EN APPARTEMENT(S)

Une pièce d'Alain Pierremont, *Pourquoi je suis là ?*, mise en scène par Anne-Marie Lazarini, jouée par Bruno Andrieux et Cédric Colas a pu s'inviter à votre domicile pour peu que vous en ayez fait la demande. Cela s'inscrit dans une initiative baptisée « Théâtre en appartement(s) », lancée par les Athévains, que dirigent Dominique Bourde, François Cabanat et Anne-Marie Lazarini. Un slogan précise les choses : « *Un théâtre dans mon salon, mon salon dans un théâtre* ». D'autres artistes – comédiens, musiciens, danseurs, conteurs, auteurs – seront mis à contribution. « *Aujourd'hui, nous dit-on, le théâtre à domicile est partout. Il investit les jardins, les terrasses, les salons, en province comme en banlieue ou même à Paris, dans de plus petits espaces.* »

• POUR TOUS RENSEIGNEMENTS ET RÉSERVATIONS, TÉL. : 01 43 56 38 32.

CARTOUCHERIE/THÉÂTRE HEINER MÜLLER AU SOLEIL

Bernard Bloch a monté, avec de jeunes comédiens issus de l'Ecole de théâtre de l'Essonne, un texte de Heiner Müller (1929-1995), *la Déplacée ou la Vie à la campagne*, qui n'avait jamais été présenté hors d'Allemagne. Ce spectacle, dans une traduction de Maurice Taszman et Irène Bonnaud, sera en mai à l'affiche du Théâtre du Soleil. En son temps, en République démocratique allemande (Rda), la pièce avait été condamnée, le jour même de sa création, par « l'Etat-des-ouvriers-et-paysans ».

• DU 4 AU 22 MAI AU THÉÂTRE DU SOLEIL, CARTOUCHERIE DE VINCENNES, 75012 PARIS, TÉL. RÉS. : 06 65 38 74 73 ET 01 43 74 24 08.

PARIS/EXPOSITION

JEAN-BAPTISTE HUET ÉTAIT UN PEINTRE TRÈS NATURE

AU MUSÉE COGNACQ-JAY, HOMMAGE EST RENDU À CET ARTISTE DE LA SECONDE MOITIÉ DU XVIII^e SIÈCLE, QUI SUT MAGNIFIER LA FAUNE ET LA FLORE ET PARTICIPA GRANDEMENT À L'ESSOR DE LA TOILE DE JOUY⁽¹⁾.

Avec plus de 72 tableaux, œuvres graphiques et objets décoratifs de sa main ou inspirés de lui, la première exposition monographique d'importance révèle les talents multiples de Jean-Baptiste Huet (1745-1811), au musée Cognacq-Jay dont la vocation est justement, depuis 1929 – selon le vœu du riche collectionneur et philanthrope Ernest Cognacq, fondateur de la Samaritaine –, de faire connaître l'art du XVIII^e siècle. Illustré en son temps (il fut membre de l'Académie royale et admis durant plus de trente ans au Salon), Huet est de nos jours relativement méconnu, puisqu'il se préoccupa délibérément de la demande privée, plutôt que de briguer la commande publique. C'est pourquoi les archives à son endroit demeurent rares et lacunaires. Selon Benjamin Couilleaux, conservateur du patrimoine dans l'établissement, l'examen assidu de ses tableaux, et plus encore de ses très nombreux dessins, autorise néanmoins à esquisser de lui un profil esthétique riche d'enseignements.

On tient généralement que Jean-Baptiste Huet, fils de Nicolas, peintre du Garde-Meuble royal, élève du peintre animalier Charles Dagommer et de Jean-Baptiste Le Prince, qui exécuta des décos pour le palais d'Hiver à Saint-Pétersbourg, participe à l'évidence du goût d'Edmond



«Attributs champêtres», 1777, huile sur toile, Lyon, musée des Beaux-Arts.

et Jules de Goncourt pour le si élégant XVIII^e siècle, qu'ils contribuèrent à mettre en lumière à une époque où il était boudé. Guy de Maupassant, en 1883, définit parfaitement, en quelques phrases bien senties, leur pratique de chineurs impénitents. «*Voici trente ans environ, écrit-il, deux jeunes gens, deux frères, deux de ces garçons travaillés par des besoins d'art encore indécis, par cette démangeaison du Beau que portent en eux ceux qui seront plus tard de grands hommes, visitaient, avec passion, toutes les vieilles boutiques de Paris. Attirés par*

un invincible attrait vers ce XVIII^e siècle qui est et qui restera le grand siècle de la France, le siècle de l'art par excellence, de la grâce et de la beauté, ils cherchaient dans les cartons des marchands d'estampes tout ce qui venait de cette époque charmante alors méprisée. Ils trouvaient des dessins de Watteau, de Boucher, de Fragonard, de Chardin. Quand l'un mettait la main sur une de ces merveilles inconnues, d'un geste il prévenait l'autre et, pâles tous deux, ils contemplaient la trouvaille et l'emportaient, le cœur battant...»

L'époque bénie de l'exaltation minutieuse de la nature

On peut aisément imaginer par exemple que les Goncourt aient emporté sous le bras *la Lionne avec ses petits* (vers 1801-1802, pierre noire et rehauts de blanc sur papier) de l'Albertina Museum de Vienne, ou encore ce lavis de sanguine, gouache avec rehauts de blanc sur papier beige, intitulé *Vignes*, venu du département des arts graphiques du musée du Louvre. Le premier chapitre de l'exposition se taille justement la part du lion dans les domaines de la faune et de la flore, en lesquels Huet excelle en sa qualité d'observateur attentif dont la main épouse, au plus près, en traits infiniment précis, l'aspect, voire la physionomie concrète d'animaux sauvages étudiés dans la ménagerie royale et de ceux de la campagne, chiens, chèvres et moutons pour l'essentiel, ainsi que des plantes, fussent-elles des mauvaises herbes.

(1) Au musée Cognacq-Jay (8, rue Elzévir, 75003 Paris, tél. : 01 40 27 07 21, <musee@cognacqjay.paris.fr>) jusqu'au 5 juin.



MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE QUIMPER, FRANCE

«Ce XVIII^e siècle qui est et qui restera le grand siècle de la France, le siècle de l'art par excellence, de la grâce et de la beauté.»

«Coq, poules, poussins et colombes dans un paysage», vers 1780, huile sur toile, Quimper, musée des Beaux-Arts.

Jean-Jacques Rousseau aimait herboriser. Plus tard, Jean-Jacques Audubon (1785-1851) s'attellera, en une visée proprement encyclopédique, à répertorier en images scrupuleuses tous les oiseaux d'Amérique du Nord. C'était l'époque bénie de l'exaltation minutieuse de la nature, jointe à la curiosité scientifique. A présent, où nous en sommes au souci de préservation face aux dangers qui, de toutes parts, la menacent et l'atteignent,

nul doute que l'exposition «Jean-Baptiste Huet», qui porte en sous-titre «Le plaisir de la nature», rencontre un écho favorable. En la matière, tout, ici, parle. Voyez, côté peinture, *Coqs, poules, poussins et colombes dans un paysage* (vers 1780, huile sur toile, Quimper, musée des Beaux-Arts), qui constitue un modèle de gracieuse fidélité au réel. Surtout, il faut longuement s'arrêter devant le clou de la visite, l'huile sur toile *Un dogue se jetant sur des oies* (vers 1768-1769), qui appartient au Louvre. Scène de genre, d'accord, mais quel métier dans l'exactitude et le rendu. On se rappelle, du coup, que Jean-Baptiste Huet a réalisé des vignettes pour les *Fables* et les *Contes de La Fontaine*, ainsi que pour *le Voyage pittoresque de Choiseul-Gouffier*, certaines de celles-là étant visibles sur les cimaises.

Le second volet de la manifestation a trait aux «Visions pastorales» de l'artiste. Ce sont alors des images d'une convention sensiblement maniérée (badinages amoureux sous les arbres, occupations rurales quotidiennes hors de toute réalité crue, flâneries dans les sous-bois, haltes au bord d'un ruisseau...), le tout ...



JEAN-BAPTISTE HUET

«Bergère avec moutons et lapin», vers 1780, huile sur toile, Paris, Mobilier national.



CAROLE RABOURDIN / MUSÉE COGNACQ-JAY / ROGER-VIOLLET

« La Laitière », vers 1780-1785, huile sur toile, musée Cognacq-Jay, Paris.

... exquisément peint ou gravé. Là, Huet se nourrit du modèle des peintres italiens et hollandais de la Renaissance et de l'art de François Boucher (1703-1770), protégé de madame de Pompadour, expert en ce type de scènes héritées de l'Antiquité et, depuis, jamais perdues de vue. *L'Astrée*, interminable roman baroque d'Honoré d'Urfé, abondamment lu sous Louis XIII, ne perpétua-t-il pas cette veine de la bergérie raffinée qu'on retrouvera, fantasmée en vrai, au sein du Petit Trianon de Marie-Antoinette ? A ce stade de la visite, on s'arrête donc volontiers sur *la Laitière* (ill. ci-dessus), qui fait partie des collections du musée ; *Paysage avec berger près d'un lac* (1767, pierre noire et craie blanche) prêté par le musée de Valenciennes ou encore *Bergère assise près d'un arbre avec son troupeau de moutons et un chien* (vers 1770, pierre noire et rehauts de blanc sur papier beige), œuvre pour l'occasion

empruntée à l'Albertina de Vienne. A noter aussi des scènes bibliques, mythologiques ou d'ascendance littéraire, toutes également troussées avec classe au sein d'une nature dûment civilisée, idéalisée, apte à susciter l'harmonie et même le bonheur dans les charmantes figures d'humanité qui la hantent. Ne pas oublier que Jean-Jacques Rousseau, amoureux fou de cette nature que, pour ainsi dire, il « inventa », n'était que de trente-trois ans l'aîné de Jean-Baptiste Huet.

L'art rocaille, où le chimérique s'enlace au réel

Pour finir, on en vient à ses « Succès du décor ». C'est en effet sa production décorative qui a pérennisé son nom. Ses gravures et ses dessins d'ornement se rapportent à des toiles de Jouy et des tapisseries bien connues, comme à ses éléments de mobilier, parfois restés à

Huet excelle en sa qualité d'observateur attentif dont la main épouse, au plus près, l'aspect, voire la physionomie concrète des animaux sauvages, de ceux de la campagne, ainsi que des plantes, fussent-elles des mauvaises herbes.

l'état de projets. Son répertoire en ces domaines a autant à voir avec la fin de l'art rocaille (qu'on dit également « Pompadour » ou « rococo »), importé d'Italie, où le chimérique s'enlace au réel, qu'avec le recours aux motifs issus de l'Antiquité. Ayant progressivement délaissé les commandes de la couronne, Huet fournit à des cercles privés décors et thèmes décoratifs, ce qui dut lui assurer une source confortable de rétributions, compensant de la sorte l'absence du revenu régulier que pouvaient assurer les requêtes des Bâtiments du roi.

La décennie 1780 est extrêmement féconde pour sa production de tissus décoratifs. De 1783 à sa mort, en 1811, Huet établit avec la manufacture de Jouy une relation fructueuse. La quarantaine de dessins qu'il fournit – qu'ils aient donné pratiquement lieu, ou pas, à la confection de tissus imprimés – témoigne de sa faculté d'innovation jusqu'à la fin. La preuve, entre bien d'autres, en est visible avec *l'Escarpolette* (modèle de toile de Jouy, vers 1783-1789, grisaille, graphite, encre noire sur papier marouflé sur toile, Paris, musée des Arts décoratifs).

Il savait marier une esthétique par moments quelque peu conservatrice à un vocabulaire moderne pour l'époque. L'intérêt de Jean-Baptiste Huet pour l'ornement était apparu dès ses premières années, et a revêtu des tournures très diverses au cours de sa carrière. Il est parfois difficile d'établir chez lui une distinction nette entre sa création spécifique au rayon des beaux-arts et sa production décorative, dont les sujets intimes et pliants servent plus volontiers de prétextes à l'harmonie plastique, plutôt qu'à un message d'ordre.

Jean-Pierre LÉONARDINI

YEHUDI MENUHIN

Le violon du siècle est centenaire

Rarement un musicien aura été célébré comme le sera, toute cette année, Yehudi Menuhin, à l'occasion du centenaire de sa naissance. S'il n'a pas été l'unique violoniste à avoir marqué le XX^e siècle, face à des étoiles comme Isaac Stern, Nathan Milstein, Jascha Heifetz ou David Oistrakh, il aura été le plus charismatique d'entre eux. Un phénomène qui rejoint le mythe de La Callas dans le domaine du bel canto ou de Glenn Gould au clavier dans Bach. C'est qu'en Menuhin, il y avait le musicien mais aussi l'homme, un homme ouvert sur les destinées du monde et de ses musiques. Nombre de compositeurs lui ont confié leurs partitions, à commencer par Bartók, Bloch et Martin. A cet égard, sa collaboration avec le musicien indien Ravi Shankar fut exceptionnelle et elle est demeurée exemplaire.

Né à New York dans une famille de juifs russes, à 7 ans Menuhin jouait déjà l'étincelante *Symphonie espagnole* de Lalo en concert à San Francisco. Installé à Paris en 1927, il y fait la connaissance de Georges Enesco qui transforme en lui le jeune virtuose en musicien accompli. Désormais, la grande voie lui est ouverte. Menuhin enregistre ses premiers disques dès 1929, la *Sonatine n°3* de Bach, l'une des plus difficiles. En 1935, il effectue un tour du monde émaillé de 110 concerts. Etabli au Royaume-Uni en 1959, il y fonde un orchestre et crée la Yehudi Menuhin School dans le Surrey dont sortira notamment le violoniste Nigel Kennedy.

Pendant six décennies, Menuhin a enregistré pour Emi Classics (devenu aujourd'hui Warner Classics). C'est cet héritage qui ressort aujourd'hui, en version remasterisée avec de nombreux inédits. Les offres sont opportunément graduées. Ainsi, vous pouvez choisir de faire la connaissance de Menuhin avec un album de deux CD (14 euros env.), puis un album de trois CD (16 euros env.), puis de sept CD (23 euros env.) consacré aux enregistrements en live et en festivals, de dix-huit CD (48 euros env.) rassemblant les enregistrements «historiques», de quoi parcourir déjà la quasi-totalité du répertoire, ainsi que des pages jouées en duo avec Stéphane Grappelli. L'un des plus intéressants est sans nul doute l'album de vingt-deux CD rassemblant les inédits et les rares, dont le *Concerto* de Bruch de 1931 et *Kaddish* de Ravel de 1936 (55 euros env.). Mais si vous êtes un passionné inconditionnel de Menuhin, vous avez la possibilité de vous offrir le coffret souvenir de 80 CD à 199 euros, et les Dvd (15 euros chaque), de quoi écouter plus de 100 heures de musique. Et puis, il y a cette petite perle, *West Meets East*, en édition à l'ancienne, format 33 tours, avec la pochette d'origine. Le concert confronte la *Sonate n°3* de Georges Enesco et les rythmes indiens interprétés en duo avec Ravi Shankar (1977, 16 euros env.).

Menuhin avait encore une autre qualité, il aimait les enfants, et ceux-ci ne sont pas oubliés aujourd'hui, puisqu'un album de deux CD leur est destiné pour faire sa connaissance. Dans cet album, *Yehudi Menuhin pour les enfants*, la vie de l'enfant magicien est racontée avec tout un florilège d'illustrations musicales et Menuhin lui-même présente les instruments de l'orchestre (14 euros env.).

houteilles Alsace

Klevener-de-heiligenstein

Les vins d'Alsace sont les bienvenus à cette époque de l'année : ils conviennent fort bien à la cuisine pascale et tout particulièrement aux asperges blanches. Accompagnées d'une sauce mousseline, elles iront chercher l'accord avec un muscat sec, pas toujours facile à trouver, le réchauffement climatique ayant tendance à augmenter la sucosité des vins. Avec une simple vinaigrette, il est possible d'imaginer une autre association, moins connue, celle du klevener. C'est un monocépage de savagnin rose, cousin de celui qui produit les grands vins du Jura. Cultivé sur les sols argilo-siliceux de Heiligenstein, il développe un potentiel aromatique exceptionnel. Ce cépage était autrefois connu sous le nom de traminer du nom de son village d'origine dans le Tyrol italien, Tramin.

Au milieu du XIX^e siècle, il fut progressivement remplacé par le gewurztraminer, plus exubérant. Sa production repart petit à petit mais reste néanmoins confidentielle.

Le klevener est un vin de gastronomie, un vin charpenté, élégant, sec mais bien marqué par des arômes de pêche, de mangue, de fruits secs, accompagnés de notes de miel.

Au-delà des recettes alsaciennes, il convient aussi très bien aux cuisines asiatiques à base de curry et de crevettes, ainsi qu'au foie gras d'oie. Le domaine Burckel-Jung, exploitation familiale de 13 hectares à Gertwiller, au pied du mont Sainte-Odile produit un excellent klevener (8,80 euros) en plus de tous les cépages alsaciens traditionnels. Le domaine a adhéré à la charte de l'agriculture biologique. Après un passage en cuves inox, les vins sont élevés dans des foudres en bois centenaires. Le charmant village de Heiligenstein mérite par ailleurs le détour, et deux gîtes sont disponibles sur l'exploitation.

Georges SULIAC

• DOMAINE BURCKEL-JUNG
67, RUE DE BARR
67140 GERTWILLER

PRIX DU POLAR

Les premiers primés de 2016

LES SALONS
DU POLAR
DU PREMIER
TRIMESTRE
ONT DÉVOILÉ,
DES ROMANS
COURONNÉS
PAR UN JURY
DE CONNAISSEURS.
UN GUIDE POUR
CHOISIR
SES LECTURES.



Les prix décernés en ce début d'année seront utiles pour permettre à l'amateur de polars de choisir plus facilement ses lectures et ses achats. Il pourra éviter, autant que faire se peut, de sélectionner des ouvrages qui s'avéreraient décevants. En effet, depuis déjà quelques années, les littératures policières sont en surproduction, avec plus de 4 000 ouvrages publiés chaque année. Ce nombre est aberrant vis-à-vis des capacités de lecture de l'amateur, de stockage du libraire ou financières de l'acheteur. C'est pourquoi le choix d'un jury est, généralement, de bon conseil, car il résulte d'une discussion collective entre lecteurs d'expérience. C'est ainsi que le salon de Bon-Encontre a accordé son prix Calibre 47 à Séverine Chevalier pour son roman *Closer l'Ouest* qui appartient à la nouvelle collection Territori de la Manufacture de livres. Le jury du festival de Lens a choisi *le Maître des insectes*, premier roman traduit en français du Britannique Stuart Prebble. Le propos : Jonathan se réveille dans son salon, étendu sur le sol, les mains couvertes de sang. A côté de lui repose le cadavre de son épouse Harriet. Terrifié par sa découverte, il s'inquiète des soupçons qui vont peser sur lui. Mais il se fait surtout du souci pour son grand frère Roger, handicapé mental dont il est le tuteur. Une histoire d'amour au cœur d'un implacable suspens.

Lors de sa douzième édition, le festival lyonnais Quais du polar a battu tous ses records d'affluence avec 80 000 visiteurs et 35 000 livres vendus en trois jours (+ 10 %) tandis que le rallye polar dans la ville progressait de 50 % avec plus de 15 000 participants – plusieurs centaines de personnes n'ayant pu s'inscrire. Cette manifestation littéraire, sans doute la plus importante d'Europe, a su conserver la gratuité complète pour les visiteurs, qu'il s'agisse d'accéder à la librairie géante où 130 auteurs de vingt-deux nationalités différentes signaient leurs livres, ou de pouvoir suivre un ou plusieurs débats parmi les quelque 200 tables rondes et animations diverses réparties dans plusieurs endroits de la ville.

Les deux prix les plus importants de ce festival lyonnais sont le prix européen de l'hebdomadaire *le Point* et le prix des lecteurs et du journal *20 minutes*. Le premier fut remis par Jean-Louis Debré, président du jury, à Olivier Norek pour son roman *Surtensions*. Après *Code 93* et *Territoires*,

voici le dernier volet de la trilogie consacrée aux enquêtes du capitaine Victor Coste et à son équipe. Olivier Norek étant lui-même lieutenant de police au sein de la sous-direction de la police judiciaire de Seine-Saint-Denis, et cela depuis dix-sept ans, est-il utile de préciser que ce roman sonne juste ?

Le gagnant du prix des lecteurs que j'avais la charge d'annoncer est, lui aussi, le troisième volet d'une série, située en Guyane. Son auteur, le Lillois Colin Niel, est ingénieur en environnement, spécialisé dans la préservation de la biodiversité. Il a ainsi travaillé en Guyane plusieurs années à la création du parc amazonien. La découverte de ce territoire français lui a inspiré un personnage de policier, le capitaine Anato. Bien que né en Guyane, ce dernier a grandi en métropole. Or, ici, les coutumes des Noirs marrons comptent autant que les lois de la République, si bien qu'Anato est loin de posséder cette double culture très utile lors de ses enquêtes.

Première apparition dans *les Hamacs de carton* où il doit identifier le meurtrier d'une femme et de ses deux enfants. A ce jour, deux autres épisodes ont suivi : *Ce qui reste en forêt* et *Obia*, qui a été primé. Dans ce troisième volet, avec beaucoup de talent, Colin Niel ranime les souvenirs de la guerre civile qui provoqua à la fin des années 1980 le passage de milliers de réfugiés sur les rives françaises du Maroni. Le lecteur se trouve ainsi plongé dans une Guyane qui voudrait oublier les spectres de son oppressant passé. Et alors qu'au Surinam les caïds de la drogue ont remplacé les *jungle commandos*, le destin de trois jeunes hommes va se trouver pris dans le double piège des cartels de la cocaïne et des revenants d'une guérilla perdue. Décidément, les romanciers français sont devenus des maîtres du polar ethnographique. Après Ian Manook et la Mongolie, Olivier Truc et la Laponie, voici à présent Colin Niel et l'Amazonie.

Claude MESPLÈDE

BIBLIOGRAPHIE

- SÉVERINE CHEVALIER, *CLOSER L'OUEST*, LA MANUFACTURE DE LIVRES, 184 PAGES, 15,90 EUROS.
- STUART PREBBLE, *LE MAÎTRE DES INSECTES*, DENOËL, 350 PAGES, 20,50 EUROS.

SPÉCTACLE

Reines, de la cour à l'écran

DEUX ROMANS
SIGNÉS PAR
DEUX FEMMES,
CHRISTINE ORBAN
ET CAMILLE DE
PERETTI, RACONTENT
LES DESTINS
ÉTRANGELEMENT
SEMBLABLES DE DEUX
SOUVERAINES,
L'UNE DE FRANCE
– MARIE-ANTOINETTE –,
L'AUTRE DE LA
TÉLÉRÉALITÉ.



On ne peut imaginer héroïnes plus différentes et pourtant elles ont des destinées qui se ressemblent. Deux femmes qui inspiraient des passions qu'elles-mêmes ne ressentaient pas. La Marie-Antoinette de Christine Orban et la « blonde à forte poitrine » de Camille de Peretti sont des coquilles vides brisées par des sociétés de spectacles, celle de la cour et celle de la téléréalité. L'une est l'héroïne d'un roman historique qui puise ses sources dans les récits des autres, l'autre est fille d'une fiction qui se nourrit des fantasmes modernes et des dérives contemporaines.

Christine Orban revient sur la destinée extraordinaire de la reine la plus haïe de l'histoire de France dans *Charmer, s'égarter et mourir*. Pourtant, tout a déjà été écrit sur Marie-Antoinette par des historiens mais aussi par des écrivains : Stefan Zweig par exemple fit d'elle un très beau portrait. L'auteure a décidé de s'appuyer justement sur tout ce qui a été écrit pour tenter une analyse de cette reine atypique qui fascina les foules, lui inspirant souvent plus de haine que d'amour. Elle ne fut pas heureuse et ne comprit pas grand-chose à son époque : « *Il est impossible d'extraire la vérité d'un individu parce qu'il n'y en a pas qu'une seule. Impossible de restituer la complexité d'une vie réelle, d'exhumier toutes les sources, d'ouvrir toutes les failles comme je l'aurais voulu.* » Les biographies rendent une image trop linéaire d'une vie faite de zones d'ombre, de lignes brisées qui ne prendront sens qu'au bout de la route. Tenter d'entrer dans le dédale de la psyché de Marie-Antoinette, rebaptisée « M. A. » comme pour mieux s'approprier son personnage, c'est l'objectif de l'auteure, qui cherche en même temps la raison de sa propre fascination : « *Comprendre l'autre*, écrit Christine Orban, *c'est s'en approcher, lui pardonner, se pardonner. Lever son secret, c'est risquer de découvrir le sien, hagard comme le gibier pris dans un faisceau de lumière. Il faut admettre que l'on peut faire abstraction de soi, de son inconscient, de ses forces obscures en s'approchant d'un autre.* » Marie-Antoinette tenta d'échapper à l'étiquette de la cour, échappa finalement à la vacuité de sa vie en faisant preuve de dignité et de courage une fois enfermée à la Conciergerie. *Charmer, s'égarter et mourir* pourrait se lire « charmer, s'égarter et écrire » tant Christine Orban essaie de faire de cette femme l'objet de sa propre analyse en explorant ce qui l'attire dans cette jeune fille immature, mariée à un homme qui ne la dési-

rait pas, qui fut plus fidèle et moins frivole qu'on a pu le dire et dont le corps sera offert à la haine populaire le temps du chemin vers l'échafaud. Sans doute parce qu'elle incarne magnifiquement, tragiquement, cette vérité que l'on est davantage par ce que l'on écrit de vous que par ce que l'on est vraiment.

Camille de Peretti dresse un portrait d'un autre type de souveraine, une reine de la téléréalité qui a façonné son corps pour répondre au mieux au désir qu'il inspire. *Blonde à forte poitrine*, c'est l'itinéraire d'une enfant du fantasme des hommes. Vickie est née dans l'Amérique profonde ; une fille simple qui ne voit pas le mal et à peine les mâles qui tournent autour d'elle. Elle aura très vite un mari, un enfant, puis des clients, quelques amants, dont un très riche et très vieux qui fera d'elle une « star à forte poitrine » puisqu'un chirurgien esthétique la façonnera pour capter le regard des hommes au prix d'atroces souffrances quotidiennes. Son corps ne lui appartient plus, pas davantage que sa vie : « *Elle est devenue un objet de désir universel*, écrit l'auteure. *Un désir à la fois démesuré et asexué, trop large pour être identifiable. Le client de chez Gigi avec sa liasse de billets était réel; le passant dans la rue qui admire sur l'affiche, le téléspectateur la regarde sur l'écran (...), celui-là est trop nombreux, il est infini.* » Plus elle se remplit, de silicone, de graisse sur la fin de sa vie, et plus elle se vide. Objet sexuel, elle deviendra un objet de curiosité lorsque son corps se vengera d'années de privations et de prescriptions médicales absurdes. Elle est une suicidée de la société du spectacle : sa vie sera une pathétique succession d'échecs qui se joueront sous le halo d'un projecteur. Elle perdra ce qui la faisait vivre : l'amour de son fils qu'elle a entraîné dans sa chute. Camille de Peretti se place à la hauteur de son personnage pour décrire une vie scandée par le désir qu'elle inspire aux hommes. L'auteure parle d'elle comme d'un objet. Vicky, comme Marie-Antoinette, est une reine déchue, toute sa vie prisonnière de l'étiquette. Plus celle imposée par la cour des rois mais celle dictée par les médias.

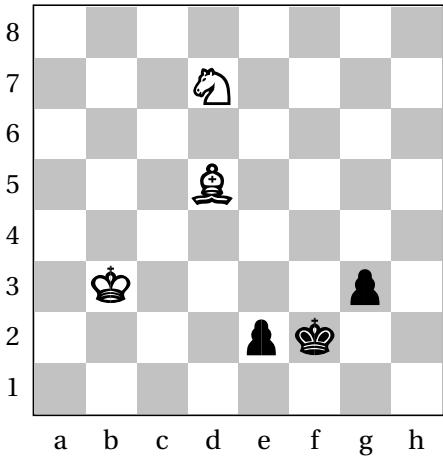
Jean-Paul VERMILLET

BIBLIOGRAPHIE

- CHRISTINE ORBAN, *CHARMER, S'ÉGARER ET MOURIR*, ALBIN MICHEL, 304 PAGES, 19,50 EUROS.
- CAMILLE DE PERETTI, *BLONDE À FORTE POITRINE*, KERO, 234 PAGES, 17,90 EUROS.

Tactique

Etude de J. Mugnos, 1953. Les Blancs jouent et annulent.



tation des vitesses de calcul et des capacités de stockage et grâce à des algorithmes de plus en plus élaborés, la machine a fini par prendre le dessus. Le point culminant fut la défaite de Garry Kasparov face à Deep Blue en 1997. Lee Sedol a finalement perdu son match contre AlphaGo, la machine ayant enregistré quatre victoires contre une pour l'humain. A partir du moment où l'homme conçoit une machine, c'est pour qu'elle fasse un travail, ou réalise une tâche de bien meilleure façon qu'il ne pourrait le faire. Aucune véritable définition de l'intelligence n'est acceptée par tous. Est-ce la faculté de s'adapter à une situation particulière ? De penser en toutes circonstances de façon rationnelle ? D'être capable d'innover, de créer ? Peut-on la mesurer ? Existe-t-il une intelligence animale ? De la machine ? Pour les psychologues, elle regroupe l'ensemble des aptitudes qui permettent à un individu de s'adapter activement à des situations complexes. Ce qui n'est absolument pas le cas d'une machine aujourd'hui. Descartes (contrairement à Locke ou Leibniz), affirmait que Dieu avait imprimé des vérités éternelles innées dans l'esprit des hommes. Des programmeurs ont fait de même dans les circuits d'AlphaGo.

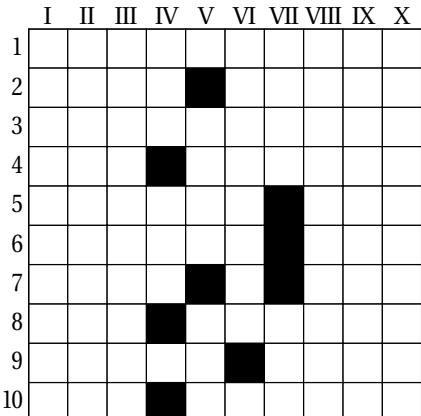
Trois ans avant le match face à Deep Blue,
le champion du monde s'inclinait en semi-rapide face à un programme.

Garry Kasparov - Pentium\Genius2

Trophée Intel, Londres, 1994. Gambit Dame.

1.c4 c6 2.d4 d5 (transposant dans une variante slave du Gambit Dame) 3.Cf3 Cf6 4.Dc2 dxc4 5.Dxc4 Ff5 6.Cc3 Cbd7 7.g3 e6 8.Fg2 Fe7 9.0 - 0 0-0 10.e3 Ce4 11.De2 Db6 12.Td1 Tad8 13.Ce1 Cdf6 (l'ordinateur a largement égalisé) 14.Cxe4 Cxe4 15.f3 Cd6 16.a4 Db3 17.e4 Fg6 18.Td3 Db4 19.b3 Cc8 20.Cc2 Db6 21.Ff4?! (21.Fe3 directement était plus précis) 21...c5 22.Fe3 cxd4 23.Cxd4 Fc5 24.Tad1 e5 25.Cc2 Txd3 26.Dxd3 Ce7 27.b4 Fxe3+ 28.Dxe3 Td8! 29.Txd8+ (si 29.Dxb6?? Txd1++) 29...Dxd8 30.Ff1 b6 31.Dc3 f6 32.Fc4+ Ff7 33.Ce3 Dd4! (VOIR DIAGRAMME). 34.Fxf7+?! (34.Db3! Fxc4 35.Dxc4+ Rf8 36.Dxd4 exd4 37.Cc4=) 34...Rxf7 35.Db3+? (sur l'échange des Dames, les Noirs obtiennent un pion passé, c'était néanmoins préférable au coup joué; 35.Dxd4 exd4 36.Cc4 Re6 37.Rf2=) 35... Rf8 36.Rg2 Dd2+ 37.Rh3 De2 (les Blancs commencent à souffrir) 38.Cg2 h5! (avec l'idée 39...g5 puis 40...g4+) 39.De3 Dc4 40.Dd2 De6+! (forçant le gain d'un pion) 41.g4 (41.Rh4?? Cg6 mat) 41...hxg4+ 42.fxg4 Dc4 43.De1 Db3+ 44.Ce3 Dd3! (le pion e4 est plus important que le pion a4) 45.Rg3 Dxe4 46.Dd2 Df4+ 47.Rg2 Dd4 48.Dxd4 exd4 49.Cc4 Cc6 50.b5 Ce5 51.Cd6 d3 52.Rf2 Cxg4+ 53.Re1 Cxh2 54.Rd2 Cf3+ 55.Rxd3 Re7 (avec deux pions de plus, la cause est entendue) 56.Cf5+ Rf7 57.Re4 Cd2+ 58.Rd5 g5 59.Cd6+ Rg6 60.Rd4 Cb3+ (Kasparov abandonne, il n'y a rien à espérer face aux deux pions passés) 0-1

mots croisés



HORizontalelement

- 1.** Bar à gouda. – **2.** Assouvi. Ereintant. – **3.** Bloc à jours. – **4.** Bonne question! Réduis la voilure. – **5.** A fini par croquer le marmot. Les Amis de la Terre, entre autres. – **6.** Fis le mur. Perles de naissain. – **7.** Quitte sa mère. Cap espagnol qui, avec l'accent, devient négatif au Portugal. – **8.** Vient tout juste d'accroître sa définition. Réduit. – **9.** Vieille balle. Mal relu. – **10.** La chose de Cicéron. Vents d'est.

VERTICALEMENT

- VERTICALEMENT**

 - I.** Courtiser. – **II.** Peut qualifier la bête immonde. – **III.** Roches vertes. – **IV.** Changement de peau. S'adonne à un plaisir solitaire. – **V.** Araignée de mer. Ce franc a survécu à l'euro. – **VI.** Ville détruite en 1937 par la légion Condor. – **VII.** Titre pour un monarque largement détrôné. Parasite festif. – **VIII.** Argumentiez. – **IX.** Sur lequel on ne peut gambiller. – **X.** Peu appréciés dans les fêtes.

SOLUTION DU PROBLÈME DE MOTS CROISÉS

Horizontalism: 1. Fromagelette - 2. Repu-
3. Ephemeride - 4. Quai, Arisai, -
5. Upsilon, Ong - 6. Binalat Nasn. -
7. Natl. Nao. -
8. Tnt. Cagbabi - 9. Etceu, Ueta (retu). -
10. Res.
Alizes:
Verticalism: 1. Frequentier - 2. Repugnante, -
3. Opholites, - 4. Muje, Liti - V. Maria, Ca, -
5. Guemica, - VII. Esti (site), Gui - VIII. Raison, -
6. Ix, Imdanasaible, - X. Etegimotis, -
7. Guemica, - VII. Esti (site), Gui - VIII. Raison, -
8. Tnt. Guemica, - VIII. Esti (site), Gui - VIII. Raison, -
9. Etceu, Ueta (retu). - 10. Res.

SOLUTION DU PROBLÈME D'ÉCHECS

(Les Balances sont deux pièces contre deux poins, mais ceux-ci sont très anciennes. 1. **Ec6 Re3** (si : 1... e1D2 Cd3 + Re2 3.Cx6 Re1x) 2.Cx4+ (2.Cx4 ne marche pas : 2... g7, et l'un des deux points va à la marche de Re3) 3.Rf4 (sur : 2... Rf4 3.CB2) Rf3 4.Ca4+ et si : 2... Rf3 4.Ca4+ Rf4 5.Rd3 Cg5 + Rd4 5.CB2) Rf3 6.Cxg2 4.Ca4+ Rf4 (après : 4... g7 5.CB2 + Rf4 6.Cxg2 4.Ca4+ Rf4 7.Cg1 + Rf2 8.Cc2) = 5.Ce1 Rf3 6.Rc2 6.Cxg2 Rf3 7.Cc1 + Rf2 8.Cc2) = 5.Ce1 Rf3 6.Rc2 3.Cg1 Rf3 4.Ca4+ Rf4 (après : 4... g7 5.CB2 + Rf4 6.Cxg2 Rf3 7.Cc1 + Rf2 8.Cc2) = 5.Ce1 Rf3 6.Rc2 11.Rxe2 0,5-0,5



EOH/HAB/02-04/16 - NO/07

Ce qui est essentiel pour nous, c'est de bien protéger notre maison.

Mais ce qui l'est encore plus, c'est de savoir que nos passions familiales peuvent l'être aussi.

Grâce aux 15 options modulables du contrat Habitation de la Macif, que ce soit le violon de notre fils ou mon vélo, ils sont couverts en cas de dommage, et ça, ça nous rassure.

Découvrez tous les avantages du contrat Habitation Macif dans l'un de nos points d'accueil ou sur macif.fr



Essentiel pour moi

* Options accessibles selon la formule souscrite et accordées dans les conditions et limites du contrat Habitation.

MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERCANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Pied-de-Fond 79000 Niort.

C'est fou ce qu'on pouvait faire sans tondeuse sous Louis XIV



Prêts à découvrir le domaine royal?
Flashez le code pour télécharger
gratuitement l'application
Jardins de Versailles.

© ToucanWings

Qui n'a jamais voulu se cultiver davantage ? Chez Orange, nous faisons tout pour rendre la culture plus proche de vous grâce au numérique. C'est pourquoi nous concevons des guides de visite, tels que l'application Jardins de Versailles, grâce auxquels le patrimoine français n'aura plus de secret pour vous.

Retrouvez l'ensemble de nos actions sur orange.com/culture



**Vous rapprocher
de l'essentiel**

